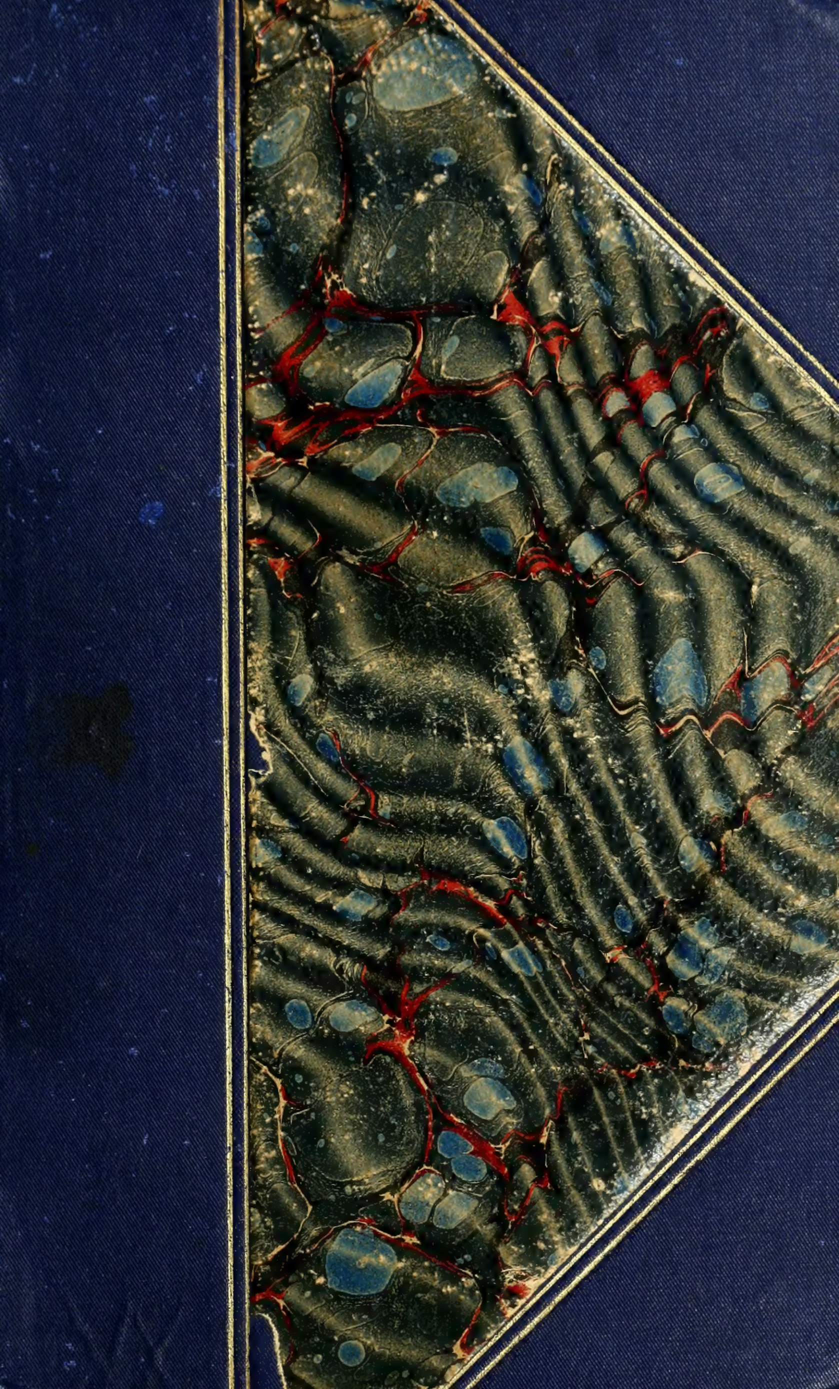


"LES SAINTS"

La Vénérable
Jeanne d'Arc

par

L. PETIT DE JULLEVILLE

QUATRIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

La Vénérable
Jeanne d'Arc

" LES SAINTS "

Collection publiée sous la direction de M. HENRI JOLY.

VOLUMES PARUS :

Saint Yves, par CH. DE LA RONCIÈRE. *Deuxième édition.*
Sainte Odile, patronne de l'Alsace, par HENRI WELSCHINGER. *Deuxième édition.*
Saint Antoine de Padoue, par M. l'Abbé A. LEPITRE. *Deuxième édition.*
Sainte Gertrude, par GABRIEL LEDOS. *Deuxième édition.*
Saint Jean-Baptiste de la Salle, par A. DELAIRE. *Troisième édition.*
La Vénérable Jeanne d'Arc, par L. PETIT DE JULLEVILLE. *Quatrième édition.*
Saint Jean Chrysostome, par AIMÉ PUECH. *Deuxième édition.*
Le Bienheureux Raymond Lulle, par MARIUS ANDRÉ. *Deuxième édition.*
Sainte Geneviève, par M. l'Abbé HENRI LESÊTRE, curé de Saint-Etienne-du-Mont. *Quatrième édition.*
Saint Nicolas Ier, par JULES ROY. *Troisième édition.*
Saint François de Sales, par AMÉDÉE DE MARGERIE. *Quatrième édition.*
Saint Ambroise, par le DUC DE BROGLIE, de l'Académie française. *Quatrième édition.*
Saint Basile, par PAUL ALLARD. *Troisième édition.*
Sainte Mathilde, par EUGÈNE HALLBERG. *Troisième édition.*
Saint Dominique, par JEAN GUIRAUD. *Troisième édition.*
Saint Henri, par M. l'Abbé HENRI LESÊTRE, curé de Saint-Étienne-du-Mont. *Troisième édition.*
Saint Ignace de Loyola, par HENRI JOLY. *Quatrième édition.*
Saint Étienne, roi de Hongrie, par E. HORN. *Troisième édition.*
Saint Louis, par MARIUS SEPET. *Quatrième édition.*
Saint Jérôme, par le R. P. LARGENT. *Quatrième édition.*
Saint Pierre Fourier, par LÉONCE PINGAUD. *Troisième édition.*
Saint Vincent de Paul, par le PRINCE EMMANUEL DE BROGLIE. *Septième édition.*
La Psychologie des Saints, par HENRI JOLY. *Septième édition.*
Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons, par le R. P. BROU (S. J.). *Troisième édition.*
Le Bienheureux Bernardin de Feltre, par E. FLORNOY. *Troisième édition.*
Sainte Clotilde, par G. KURTH. *Sixième édition.*
Saint Augustin, par AD. HATZFELD. *Sixième édition.*

Chaque volume se vend séparément. Broché. 2 fr.
Avec reliure spéciale. . . 3 fr.

45836. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris.

“ LES SAINTS ”

La Vénérable
Jeanne d’Arc

par

L. PETIT DE JULLEVILLE

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1901

LA VÉNÉRABLE

JEANNE D'ARC

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE

La vie de Jeanne d'Arc a été racontée par d'éminents historiens. Nous ne nous proposons pas ici de refaire ce qu'ils ont bien fait. Nous ne rappellerons que d'une façon sommaire les événements politiques et militaires qui composent cette merveilleuse histoire. Nous parlerons très brièvement des personnages qui ont servi ou entravé la mission de Jeanne d'Arc. Notre objet n'est pas d'étudier Charles VII, La Trémoille, le duc d'Alençon, Dunois, les capitaines, les politiques, les théologiens, les prélats, toute l'histoire du temps à propos de Jeanne d'Arc. C'est elle-même, c'est elle seule que nous voulons étudier; c'est son âme que nous voulons tâcher de comprendre et d'expliquer. Et pour cela, nous l'écouterons surtout elle-même, parlant à son Roi, à ses compagnons d'armes ou à ses juges. Son propre té-

moignage est de beaucoup le plus sûr, le plus simple, le plus candide et le plus significatif. Jeanne d'Arc demeure encore le meilleur historien de Jeanne d'Arc. Nous écouterons aussi les nombreuses dépositions recueillies au procès de réhabilitation[1]; mais, sans méconnaître que si elles ajoutent quelque chose à la gloire de Jeanne, elles ajoutent peu de traits nouveaux à sa figure morale, dont la beauté apparaît assez dans son attitude et dans ses réponses au procès de condamnation, avec une intensité de vie et de vérité où nul autre document ne peut atteindre. Nous ne négligerons pas, toutefois, les récits des chroniqueurs contemporains des faits; mais en regrettant que leur témoignage, indirect et médiat, manque souvent de vie et parfois d'exactitude. D'ailleurs, ils sont d'accord entre eux sur toutes les choses essentielles. Or, si le récit des faits n'est pas notre objet, il est pour nous un moyen. C'est en nous appuyant sur ces faits, désormais bien élucidés, hormis des points de détail de faible importance, que nous nous efforcerons de pénétrer dans la pensée, le sentiment, le vouloir de la sainte et de l'héroïne.

*
* *

Jeanne d'Arc s'est fait connaître elle-même à ses juges dans la première audience[2] du procès qui de-

1. Aucun témoignage ne fut entendu au procès de condamnation.

2. Mercredi 21 février 1431.

vait aboutir à son supplice : « Dans mon pays, on m'appelait Jeannette ; depuis ma venue en France, on m'a nommée Jeanne. Je suis née à Domremy qui fait un seul bourg avec Greux ; la principale église est à Greux. Mon père s'appelle Jacques d'Arc[1] ; ma mère Isabelle[2]. Je crois être âgée de dix-neuf ans environ. »

Le petit village de Domremy est coupé par un ruisseau affluent de la Meuse. La partie au nord du ruisseau relevait directement du roi de France, et était comprise dans le bailliage de Chaumont-en-Bassigny. La partie au sud du ruisseau relevait du duc de Bar, vassal du roi de France. Près de là, de l'autre côté de la Meuse, c'était la Lorraine, pays indépendant. D'aucune façon, Jeanne n'était Lorraine[3].

1. Quelques historiens écrivent à tort Jeanne Darc en un seul mot, pour décerner à Jeanne un brevet de roture ; en quoi ils commettent une double erreur. D'une part, ni la particule ne signifie la noblesse ; ni l'absence de particule ne signifie la roture. D'autre part le xv[e] siècle, ignorant l'apostrophe, écrivait le *duc dorléans*, aussi bien que Jeanne *darc*. Mais *Darc* n'a aucun sens. La famille paternelle de Jeanne était probablement originaire d'Arc en Barrois, entre Chaumont et Langres. Son père Jacques était né à Ceffonds, près Montierender (Haute-Marne).

2. Isabelle Romée, de Vouthon, près Domremy.

3. Voy. le texte formel de la lettre envoyée au duc de Milan par le sénéchal de Berry, Perceval de Boulainvilliers (21 juin 1429). Il dit : « Elle est née dans un petit village du nom de Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà et non loin des frontières du royaume de France, aux bords de la rivière de Meuse, près de la Lorraine. » (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 116.) Il importe peu que Domremy ait fait plus tard partie de la Lorraine. Jeanne

Sa chaumière natale faisait partie du domaine direct du roi de France. Il est vrai que le ruisseau qui la séparait du Barrois coule au pied de cette maison[1]. Mais fût-elle Barroise (elle ne l'est pas), Jeanne ne serait pas pour cela Lorraine. La Lorraine commençait au village voisin de Maxey, sur la rive droite de la Meuse. Là on faisait des vœux pour le triomphe des Anglais et des Bourguignons. A Greux, à Domremy, on était fidèle au roi français[2]. Les enfants de Maxey et ceux de Domremy se livraient des batailles dont Jeanne fut témoin plusieurs fois. Elle en rappela le souvenir à ses juges : « Je les ai vus revenir, disait-elle, blessés et couverts de sang ». Mais ces mêlées d'enfants ne paraissent pas avoir eu une grande influence sur le développement silencieux, concentré, tout intime et tout personnel, de sa vocation guerrière et de son patriotisme[3].

est née Française, donc elle n'est pas née Lorraine ; la Lorraine était terre d'empire.

1. La maison actuelle fut rebâtie en 1480 sur l'emplacement de celle où était née Jeanne et qui subsista en partie dans la reconstruction.

2. Sauf un seul homme qui était du parti bourguignon à la grande indignation de Jeanne d'Arc.

3. On sait que Jeanne obtint du Roi pour Domremy et Greux la faveur de l'exemption de la taille. Le Roi n'aurait pu exempter d'impôts un village qui n'eût pas relevé directement de sa couronne. Domremy perdit ce privilège quand Charles IX céda ce village au duc de Lorraine et de Bar (25 janvier 1571). Il réclama ce titre d'exemption, qui était aussi un titre d'honneur, quand la Lorraine devint française, après la mort de Stanislas. Les termes de la lettre royale ne laissent aucun doute sur la nationalité de Jeanne

Jacques d'Arc et Isabelle Romée étaient de petits cultivateurs possesseurs d'une maisonnette et d'une cinquantaine d'arpents de terre, champs, prés et bois, qu'ils exploitaient eux-mêmes, travaillant de leurs mains. Ils étaient pauvres, mais non indigents; Jacques d'Arc tenait rang honorable en son petit village; il était qualifié *doyen*, titre qui le classait après le maire et l'échevin. Il eut trois fils : Jacques, Jean, Pierre; deux filles : Catherine[1] et Jeanne. Celle-ci, la plus jeune, était née vraisemblablement le 6 janvier 1412[2]. Elle fut baptisée en l'église de Domremy, et selon un usage répandu alors, elle eut quatre parrains et quatre marraines. Elle grandit, dans les jeux et les travaux des champs, sans recevoir aucune instruction; elle ne sut jamais ni lire ni écrire.

d'Arc : « Charles, etc., au bailli de Chaumont, etc., savoir vous faisons que, en faveur et à la requête de notre bien aimée Jeanne la Pucelle, et pour les grands, hauts, notables et profitables services qu'elle nous a faits et fait chacun jour au recouvrement de notre seigneurie, nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes aux manants et habitants des ville et village de Greux et Domremy, audit bailliage de Chaumont-en-Bassigny, dont ladite Jeanne est native, qu'ils soient dorénavant francs, quittes, exempts de toutes tailles, aides, subsides et subventions mises ou à mettre audit bailliage. » Les lettres furent données à Château-Thierry le 31 juillet 1429.

1. Cette sœur aînée mourut, croit-on, avant le départ de Jeanne (voyez S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 35). Cependant Jeanne parla plus tard à Dunois d'une sœur vivante; voyez ci-dessous, page 68.

2. Date établie sur le témoignage de la lettre de Boulainvilliers au duc de Milan citée ci-dessus.

Mais elle savait à merveille coudre et filer. « Pour coudre et filer, dit-elle fièrement à ses juges[1], je ne crains aucune femme à Rouen. » Elle continue : « Chez mon père, je m'occupais des besognes de la maison; je n'allais pas aux champs garder les troupeaux ». Elle revient souvent sur ce fait[2], que je relève, parce que la légende a un peu transformé en bergère celle qui fut plutôt une « ménagère ». Ce fut sa mère toute seule qui lui apprit sa croyance et ses prières; elle sut par cœur : *Notre Père*; *Je vous salue, Marie*; et le *Credo*. Son instruction n'alla pas beaucoup plus loin. Et plus tard, ses juges la perdirent par leurs questions captieuses sur « l'Église militante ». Elle ne comprit pas ce que ces mots voulaient dire et fit deux ou trois réponses imprudentes, dont on abusa contre elle.

Dans cette simplicité, sa foi, sa piété furent, dès l'enfance, admirables. Elle passait à l'église tout le temps que lui laissait le travail; on la voyait sans cesse en prières, et ses compagnes ne lui faisaient d'autre reproche que celui d'être trop dévote et trop sérieuse. Elle aimait le son des cloches parce qu'il appelle à la prière; elle faisait de petits présents au sonneur, comme de la laine de ses brebis, pour qu'il s'acquittât bien exactement de son office. Charitable

1. Première audience, 21 février 1431.

2. « Meniez-vous les bêtes aux champs? — Non, depuis que j'eus grandi et que j'avais l'âge de raison. Je ne me souviens plus si je les ai gardées dans mon enfance. » (Troisième audience, Quicherat, *Procès*, etc., t. I, p. 66.)

autant que pieuse, elle aimait tendrement les pauvres et faisait le plus qu'elle pouvait d'aumônes. Il arriva plusieurs fois qu'elle mît dans son lit des misérables sans asile et passât la nuit dans l'âtre de la cheminée. Dès douze ans, elle cessa de prendre part aux jeux des jeunes gens et des jeunes filles de son âge; on ne la vit plus danser sous « l'Arbre des Fées ». Elle y suivait encore la troupe joyeuse, mais se tenait un peu à l'écart, non pas morose, mais pensive.

Cet « Arbre des Fées » joue un grand rôle au procès et les juges perfides auraient bien voulu rattacher les victoires de Jeanne à cette source suspecte ou diabolique. Mais ils n'y purent parvenir; et c'est merveille de voir comme, en son ignorance, on ne trouve pas la moindre trace de superstition. « N'y avait-il pas un arbre auprès de votre maison? — Assez près de Domremy, il y a un arbre appelé l'arbre des Dames ou l'arbre des Fées; et j'ai entendu dire que les fiévreux boivent de cette eau pour se guérir. J'en ai même vu boire; mais guérissent-ils, je n'en sais rien. On dit aussi que les malades, quand ils peuvent se lever, vont se promener près de cet arbre. J'y allais aussi quelquefois avec les autres filles et faisais des couronnes pour l'image de la Bienheureuse Vierge Marie de Domremy. Et plusieurs fois j'ai entendu des anciens qui n'étaient pas de ma famille dire que les Fées hantaient cet endroit. Une femme nommée Jeanne, qui fut ma marraine, mariée au maire Aubery, disait même avoir vu les Fées;

je ne sais si c'était vrai ou non. Mais moi je ne les ai jamais vues. J'ai vu les jeunes filles suspendre les couronnes aux branches de l'arbre; moi-même, j'en ai suspendu. Quand j'ai su que je devais venir en France, j'ai pris peu de part, et le moins possible, aux jeux et aux promenades. Je ne sais si depuis l'âge de raison, j'ai dansé auprès de cet arbre. J'ai bien pu y danser quelquefois avec les enfants; mais j'y ai chanté plus souvent que dansé. Il y a un bois appelé le Bois-Chesnu[1] qu'on voit de la porte de la maison de mon père, sis à une demi-lieue. Je n'ai jamais entendu dire que les Fées y aient fréquenté. Quand je vins trouver le Roi, quelques-uns me demandaient s'il n'y avait pas dans mon pays un bois appelé le Bois-Chesnu, parce que d'anciennes prophéties disaient qu'auprès d'un tel bois paraîtrait une jeune fille qui ferait des merveilles. Mais je n'y ai pas ajouté foi[2]. »

Heureuse dans la maison paternelle, son enfance fut seulement troublée par les calamités publiques. La guerre était partout. Près de Domremy, Vaucouleurs, resté fidèle au roi de France, était entièrement cerné par les garnisons anglo-bourguignonnes qui occupaient la Champagne. A la faveur de l'état de guerre, le brigandage florissait; et l'on ne savait pas toujours si l'on avait affaire à l'ennemi

1. Bois-Chesnu, c'est-à-dire bois de chênes; et non Bois-Chenu, c'est-à-dire blanc.

2. Troisième audience, Quicherat, *Procès*, etc., t. I, p. 67 et 68.

ou aux voleurs, tant ils se confondaient. En 1425, tout le bétail communal de Greux et de Domremy (principale richesse de ce pays où la terre arable est médiocre) fut enlevé par un chef de bande, nommé Henri d'Orly, qui l'entraîna jusqu'à Doulevant, à vingt lieues de là, où il fut repris, heureusement, par les hommes du comte de Vaudemont. A l'ordinaire, quand Domremy était menacé, on se réfugiait, gens et bétail, dans une île de la Meuse, que défendait un château fort. Mais, en juillet 1428, l'ennemi parut si menaçant qu'on s'enfuit plus loin, jusqu'à Neufchâteau, situé en terre lorraine, à trois lieues au sud de Domremy. Jeanne y passa quinze jours, logée chez une honnête femme, appelée La Rousse. Plus tard la méchanceté de ses ennemis travestit cette hôtesse en aubergiste, qu'on prétendit que Jeanne aurait servie pendant plusieurs mois, ou même plusieurs années. La vérité est qu'elle ne fut que quinze jours à Neufchâteau, et sans se séparer un moment de sa famille.

A cette époque (juillet 1428) elle avait seize ans et demi; et, depuis quelques semaines, elle avait révélé à un petit nombre de confidents le secret de sa mission, longtemps gardé dans son cœur. Il y avait juste trois ans que, pour la première fois, Jeanne avait entendu la « voix » mystérieuse qui ne devait plus se taire à son oreille, pendant trois années encore, jusqu'au jour du martyre.

C'était pendant l'été de l'année 1425 ; à l'heure de midi, dans le jardin de son père, une voix lui

avait parlé, venant de la droite comme du côté de l'église ; et la première fois qu'elle entendit cette voix « elle eut grand peur » (*magnum timorem*). Interrogée au procès, sur cette première vision, elle dit que « rarement elle entendit cette voix, sans voir en même temps un grand éclat de lumière du côté d'où elle venait ». Mais elle ne donna pas tous les détails que nous trouvons dans une lettre du sénéchal de Berry, Perceval de Boulainvilliers, écrite au duc de Milan à l'époque où Jeanne d'Arc venait d'arriver à la cour. Ces détails sont-ils authentiques? Nous préférerions les connaître de la bouche de Jeanne elle-même ; il se peut toutefois que le témoin, qui est respectable, les ait tenus d'elle directement. Il raconte qu'elle courait par jeu, dans la prairie avec ses petites compagnes, si légère à la course que les autres, émerveillées, croyaient la voir voler plutôt que courir. Enfin, perdant haleine, elle s'arrêta « ravie et comme hors de sens » ; à ce moment elle ouït une voix inconnue qui la rappelait à la maison, où sa mère avait besoin d'elle. Elle s'éloigna de ses compagnes ; mais, comme elle approchait de la maison, elle entendit de nouveau la même voix ; et c'est alors sans doute qu'elle fut effrayée, comme elle dit à ses juges. « Mais, se hâte-t-elle d'ajouter, cette voix était bonne, cette voix venait de Dieu. Quand je l'eus entendue trois fois, je connus bien que c'était la voix d'un ange. — Jeanne, que vous disait cette voix pour le salut de votre âme? — De me bien

conduire, d'être assidue à l'église. » La voix ne lui parla pas tout d'abord d'aller en France au secours du roi Charles VII. Mais, la troisième fois qu'elle l'ouït, elle sut que c'était saint Michel qui lui parlait.

Depuis quinze ans saint Michel était regardé par les sujets fidèles au roi Charles VII, comme leur plus grand protecteur céleste. L'abbaye[1], qui lui était consacrée « au Péril de la mer » assiégée par les Anglais, n'avait pu être prise, et ne devait pas l'être; c'est le seul point du territoire normand qui échappa au joug de l'étranger. En juin 1425, les Anglais avaient même subi un grand désastre naval devant l'imprenable citadelle. Cependant les soldats de l'usurpateur Henri VI occupaient Saint-Denis, avec l'oriflamme et les tombeaux de nos rois; et, maîtres des murailles et des reliques, ils croyaient, dans leur foi grossière, avoir en même temps attaché le saint lui-même à leur cause. Aussi Cauchon demandait-il à Jeanne avec inquiétude : « Saint Denis vous a-t-il apparu? — Non que je sache », répondit-elle. Et cette réponse dut rassurer l'allié des Anglais.

Comprenons bien dans quelles circonstances Jeanne d'Arc reçut pour la première fois la révélation de ses voix. Elle avait treize ans et demi. Jusqu'à ce temps rien ne la distinguait encore des autres enfants de son âge et de sa condition; elle paraît seulement plus douce, plus pieuse, plus ré-

1. Le mont Saint-Michel.

fléchie que ses compagnes; moins amie des jeux, des chants, des danses; elle a plus de goût pour la prière et les longues stations dans l'église. Au reste, nulle trace chez elle, à treize ans, d'exaltation ou de mysticisme, ni religieux, ni patriotique. On a exagéré quelquefois le trouble que la guerre apporta dans ses années d'enfance. Combien de provinces eurent à souffrir de pires misères que cette marche de Lorraine, relativement épargnée! Le mal s'y réduisait à des alertes non sanglantes; menaces de bandes pillardes; fuites précipitées avec le bétail qu'on leur voulait ravir. Très probablement Jeanne d'Arc, avant de faire la guerre, n'a vu couler d'autre sang français que celui des petits garçons de Domremy qui se battaient à coups de pierre avec les « Bourguignons » de Maxey. Ainsi les premières « voix » l'ont surprise, et comme éveillée, en pleine tranquillité de son âme adolescente, pendant l'été de 1425. Ce sont les « voix » qui, peu à peu, ont créé l'état d'exaltation patriotique où nous verrons Jeanne d'Arc arriver trois ans plus tard; ce n'est pas l'exaltation qui a précédé, et, pour ainsi dire, provoqué les voix. Observons encore que les voix ne lui ont pas parlé tout d'abord de sa mission, mais longtemps se sont tenues à de pieux conseils. Puis l'âge croissant, et la raison, cette mission lui fut peu à peu révélée; d'abord elle la repousse avec angoisse; puis elle l'accepte; enfin elle l'embrasse, avec une ardeur passionnée. Toute cette marche et ce progrès des

faits doivent être retenus avec beaucoup de soin. On voit que l'intervention mystérieuse, de quelque façon qu'on l'explique, a lentement façonné l'âme et la volonté de Jeanne d'Arc, bien loin que ce soit Jeanne d'Arc (comme plusieurs semblent l'avoir cru, hors de toute preuve, et contre tous témoignages), qui, par son exaltation solitaire et personnelle, ait sollicité, provoqué, presque contraint l'intervention mystérieuse. Aussi, la première fois qu'elle ouït la voix, elle eut « grand peur », tant elle était loin de l'avoir attendue, appelée ; d'avoir, pour ainsi dire, prêté l'oreille et l'âme au miracle.

Saint Michel ne lui apparaissait pas tout seul « mais bien entouré d'anges du ciel ». — « Je les ai vus, dit-elle solennellement à ses juges, des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois ; et quand ils s'éloignaient de moi, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent avec eux[1]. »

Jeanne d'Arc n'a dit nulle part d'une façon précise à quelle époque la voix lui révéla sa mission. Il semble que cette révélation se fit peu à peu et à diverses reprises. Il lui fut dit d'abord qu'elle irait en France, au secours du Roi. « Et l'Ange lui racontait la pitié qui était au royaume de France. » Il lui promettait d'autres apparitions : sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient la réconforter, la conduire. Et en effet ces saintes commen-

1. Quatrième audience, Quicherat, *Procès*, etc., t. I, p. 73.

cèrent de lui apparaître et de lui parler. Dès les premières apparitions, Jeanne, sans en avoir reçu l'ordre, avait fait vœu à Dieu de conserver sa virginité.

Elle ne révéla le secret de ses « voix » à personne, ni à son père, ni à sa mère, ni à son confesseur[1]; elle conserva ces choses en son cœur, entre Dieu et elle. Ce silence absolu gardé pendant trois ans par une enfant si jeune, est chose bien remarquable et témoigne d'une âme singulièrement forte, pensive et concentrée. Mais, en mai 1428, vers le temps de l'Ascension, les voix devinrent plus pressantes; elles la sommaient de se faire conduire à Vaucouleurs, près de Robert de Baudricourt, qui commandait la place pour le roi de France. C'était un soldat loyal et brave, mais riche, intrigant, libertin, sceptique, et qui semblait l'homme le moins désigné pour croire à la mission guerrière d'une fillette de seize ans. Aussi n'y crut-il pas quand Durand Laxart, oncle de Jeanne d'Arc[2],

1. Tel est son témoignage positif. (Interrogatoire du 12 mars, dans la prison, Quicherat, *Procès*, t. I, p. 128). « Interrogée si elle a parlé de ces visions qu'elle dit avoir eues à son curé ou à un autre homme d'église, elle répondit que non; mais au seul Robert de Baudricourt et au roi. Dit en outre que ses voix ne l'ont pas contrainte à le céler; mais elle craignait beaucoup de le révéler par crainte des Bourguignons qui empêcheraient son voyage; et spécialement elle craignait beaucoup son père qui se fût opposé à son départ. »

2. Elle l'appelait son oncle; il était seulement le mari d'une cousine germaine plus âgée qu'elle.

cédant aux supplications de sa nièce, la lui amena, en secret, et timidement, parla de son désir d'aller au secours du Roi. Robert de Baudricourt prit l'homme pour un niais, la fille pour une aventurière, et volontiers l'eût traitée, ou laissé traiter sans respect, si ce n'était qu'il y eut toujours en elle quelque chose de digne et de froid qui intimidait et déconcertait les plus hardis et les plus grossiers. Il la rendit à Durand, en disant : « Ramenez-la vers son père, en lui donnant de grands soufflets ». Cette humiliation ne la découragea point. Peu de jours après, la veille de la Saint-Jean (23 juin 1428) elle disait à Michel Lebuin, laboureur : « Il y a une fille entre Coussey et Vaucouleurs qui avant un an fera sacrer le roi de France ».

Quelque bruit de cette tentative inutile dut venir à Domremy ; puisque, dans les derniers mois de 1428, le père de Jeanne rêva qu'elle s'enfuyait avec des soldats. Il dit à ses fils : « Si cela devait arriver, noyez-la plutôt ; ou bien c'est moi qui la noierais de mes propres mains [1]. »

Cependant le siège était mis devant Orléans depuis le 12 octobre (1428) ; et la défaite entière du roi de France paraissait imminente. Les voix de plus en plus fréquentes se faisaient ouïr à Jeanne

1. Probablement ses parents pour la retenir au pays essayèrent de la marier. Un jeune homme la cita devant l'official de Toul, en prétendant qu'elle lui avait promis le mariage. Jeanne prouva aisément qu'il mentait, et l'affaire n'eut pas de suite.

plusieurs fois la semaine, pressaient, sommaient, menaçaient presque. Elle essayait de lutter contre l'ordre divin. Elle disait aux voix : « Je suis une pauvre fille ; je ne sais pas monter à cheval, ni faire la guerre ». Était-ce bien Dieu qui l'envoyait là-bas ? « J'aimerais mieux être écartelée que d'aller en France contre l'ordre de Dieu. » La voix répondait : « C'est Dieu qui le veut, c'est Dieu qui l'ordonne ». A la fin, n'y pouvant plus tenir, Jeanne, avec douleur mais avec résolution, prit le parti de s'éloigner, sans prévenir les siens, et sans leur dire adieu. Le bon Durand fut encore son protecteur dans cette cruelle démarche. Comme sa femme était sur le point d'accoucher, il vint chercher Jeanne sous le prétexte d'aider à soigner la malade. Elle partit de Domremy, dans les premiers jours de janvier (1429), pour n'y plus jamais revenir. En sortant du village, elle rencontra l'une de ses petites amies, Mengette, et la salua, en la recommandant à Dieu. Mais elle n'avait rien dit à ses parents, ni à son autre amie Hauviette, qui, vingt-sept ans plus tard, au procès de réhabilitation, témoigna des larmes qu'elle avait versées en apprenant son départ[1].

Ni son père, ni sa mère ne semblent avoir fait

1. Un peu avant son départ elle avait dit à Gérard d'Épinal, le seul habitant de Domremy qui fût du parti bourguignon : « Compère, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous dirais quelque chose ». Il la revit six mois plus tard à Châlons. Elle lui dit ce mot singulier : « Je ne crains que la trahison ».

aucune démarche pour la rappeler, lorsque plus tard, ils connurent qu'elle allait se rendre à Chinon. Eux-mêmes crurent-ils dès lors à sa mission? Ou bien, furent-ils indignés de son départ furtif, et l'abandonnèrent-ils à son sort? La seconde supposition est plus plausible, puisqu'ils ne vinrent pas à Vaucouleurs lui dire adieu et la bénir. A Rouen, ses juges lui reprochant sa conduite envers son père et sa mère, elle répondit : « Il le fallait. Depuis ce temps, je leur ai fait écrire, et ils m'ont pardonné.... Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie.... »

A Vaucouleurs, Durand la logea chez d'honnêtes gens[1], Henri et Catherine Leroyer, qui semblent, les premiers, avoir cru en elle fermement. Mais bientôt son ardeur, sa foi fut contagieuse. Un petit groupe de croyants se forma dans Vaucouleurs. Un des hommes d'armes qui devaient la conduire à Chinon, Jean de Nouillonpont[2] la vit, dans la maison d'Henri Leroyer, durant cette cruelle attente. Il en a témoigné au procès de réhabilitation. Elle était vêtue d'une pauvre robe rouge. Il lui dit : « M'amie, que faites-vous? Faut-il donc que le Roi soit chassé de son royaume, et que nous devenions

1. Lui-même habitait à Burey près Vaucouleurs; Jeanne avait tenu sans doute à demeurer dans la ville même pour ne donner aucun relâche à Baudricourt.

2. Nommé aussi Jean de Metz. Il fut anobli en mars 1441 pour les services rendus par lui à la cause royale.

Anglais? » Jeanne lui répondit : « Je suis venue ici, *à chambre du Roi*[1], pour parler à Robert de Baudricourt, afin qu'il me veuille conduire, ou faire conduire au Roi. Il ne se soucie pas de moi, ni de mes paroles. Cependant avant la mi-carême, il faut que je sois vers le Roi, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux. Car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi d'Écosse[2], ni autres ne peuvent recouvrer le royaume de France; et il n'y a de secours que de moi-même. J'aimerais mieux rester à filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas mon état (de faire la guerre); mais il faut que j'aille, et j'irai, parce que mon Seigneur veut que je fasse ainsi. — Qui est votre Seigneur? — C'est Dieu. » Alors Jean de Nouillonpont, prenant la main de Jeanne dans sa main, lui promit que, Dieu aidant, il la mènerait au Roi : « Quand voulez-vous partir? — Plutôt maintenant que demain; et plutôt demain qu'après. »

Elle avait revu plusieurs fois Robert de Baudricourt. Dans cette petite ville, rien n'était plus aisé que de rencontrer le gouverneur; et, sans doute, elle avait soin de se trouver tous les jours sur son

1. C'est-à-dire dans une ville relevant directement du roi.

2. Elle parlait ainsi en février 1429. Or les premiers pourparlers au sujet du mariage du dauphin (le futur Louis XI, âgé de six ans) avec Marguerite d'Écosse, âgée de cinq ans, ne sont pas antérieurs à juillet 1428. Il est remarquable que la nouvelle en eût transpiré déjà jusqu'aux Marches de Lorraine.

passage. D'abord il demeura incrédule et railleur; mais, de jour en jour, la situation politique et militaire de Charles VII devenait plus mauvaise; et désespérant des moyens humains, Baudricourt éconduisit moins brutalement celle qui lui offrait un secours surnaturel. Il voyait bien quelque chose d'étrange en cette fille; mais venait-elle de Dieu ou du diable? Brusquement, il se présenta chez les Leroyer, avec le curé, Jean Fournier, orné de son étole, lequel, en voyant Jeanne, l'adjura: « Si tu es mauvaise, recule, éloigne-toi; si tu es bonne, approche ». Jeanne, tombant à genoux aux pieds du prêtre, lui dit: « Ne m'avez-vous pas ouïe en confession? » Se tournant vers Baudricourt: « Je vous dis qu'il faut que j'aille trouver le dauphin. N'avez-vous pas ouï dire qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par une femme[1], et ensuite restaurée par une vierge des Marches de Lorraine? » Elle disait à son hôtesse: « Le temps me dure, comme à une femme enceinte et près d'accoucher. J'irai, dussé-je aller sur les genoux. » Elle passait toute la journée en prières, dans la chapelle du château, prosternée, abîmée, en larmes, suppliant Dieu qu'il fléchît le cœur de Baudricourt.

Le bruit de sa présence à Vaucouleurs commençait à se répandre au dehors et la curiosité publique à s'exciter. Deux grands personnages souhaitèrent de la voir: le vieux duc de Lorraine, Charles II le

1. Allusion à Isabeau de Bavière.

Hardi, et René d'Anjou, son gendre, duc de Bar[1]. Elle fut conduite à Nancy, par Durand Laxart, et fit un pèlerinage à Saint-Nicolas-du-Port. Le duc était malade; il demanda à Jeanne quelque remède. Elle lui répondit sans doute que sa mission était tout autre. Charles la renvoya, en lui faisant présent d'un cheval, qu'il n'avait pas choisi, semble-t-il, parmi ses meilleurs; car quelques jours plus tard, le cheval du duc fut trouvé insuffisant pour mener Jeanne à Chinon.

Le dimanche 13 février, elle rentrait à Vaucouleurs. Le jeudi 17, elle annonçait à Baudricourt une nouvelle défaite du roi de France, la bataille dite des *Harengs*, livrée et perdue devant Orléans le samedi précédent. La nouvelle en fut confirmée à Baudricourt, quelques jours plus tard; et sans doute, il fut vivement frappé. Il était dès lors fléchi, sinon convaincu; et, son parti une fois pris, il pressa les choses[2]. Des habitants de Vaucouleurs s'étaient

1. Beau-frère de Charles VII, il n'en inclinait pas moins vers les Anglais; quelques semaines plus tard il reconnut Henri VI et signa un traité d'alliance avec le roi anglais (6 mai 1429), deux jours avant la délivrance d'Orléans.

2. On a conjecturé aussi qu'il avait fait tâter le désir du Roi et l'opinion de la cour et que la réponse avait été favorable à Jeanne. Parmi les compagnons de son voyage nous allons voir un certain Colet de Vienne, *messager du Roi*. Avait-il été envoyé secrètement de Chinon pour la chercher? Ce qui rend la chose douteuse c'est que Jean de Nouillonpont déclara au procès de réhabilitation qu'il avait payé les frais du voyage de moitié avec Bertrand de Poulangy. D'ailleurs il en fut remboursé.

cotisés pour faire faire à Jeanne, sur sa demande expresse, un costume d'homme, fait d'un justaucorps[1], de longues chausses, d'une tunique tombant aux genoux, et de hautes guêtres. On lui acheta un cheval qui coûta seize francs. Trois hommes d'armes s'offrirent pour l'accompagner; chacun emmenait un serviteur. Colet de Vienne, « messager royal », avec son serviteur, Richard l'Archer. Bertrand de Poulangy, avec son serviteur, Julien de Honnecourt. Jean de Nouillonpont (dit aussi Jean de Metz), avec son serviteur Jean de Honnecourt, ou de Dieuleward. La petite troupe de sept personnes sortit de Vaucouleurs, le soir du mercredi 23 février 1429. Le dernier mot de Baudricourt à Jeanne, en la quittant fut : « Va. Advienne que pourra ! »

1. Le justaucorps ou pourpoint et le chapeau étaient noirs: la tunique ou robe courte était grise. Le costume est décrit exactement (à ce qu'il semble) par le chroniqueur dit : le Greffier de la Rochelle.

CHAPITRE II

CHINON

Par crainte des Anglais et des Bourguignons qui infestaient les routes, on voyageait le plus possible de nuit. Ils furent en route onze jours, de Vaucouleurs à Chinon, passant par l'abbaye de Saint-Urbain, Auxerre, Gien, Sainte-Catherine-de-Fierbois. Les autres points de l'itinéraire suivi ne sont pas connus. Quelques braves qu'ils fussent, les hommes montraient de l'inquiétude ; Jeanne d'Arc les rassura en leur disant à plusieurs reprises : « Ne craignez rien. Car j'ai commandement de faire ainsi ; mes frères du paradis me disent tout ce que j'ai à faire. Il y a quatre ou cinq ans déjà que mes frères du paradis et mon Seigneur m'ont dit qu'il faut que j'aille à la guerre pour recouvrer le royaume de France [1]. » La nuit elle couchait tout habillée parmi son escorte ; sans qu'aucun d'eux (comme ils en témoignèrent sous serment) ait osé former seu-

1. Exactement il y avait trois ans et huit mois (de l'été de 1425 au mois de février 1429).

lement quelque pensée qui fît injure à son innocence. Tant le respect émanait d'elle, et sembla, jusqu'au supplice, l'envelopper et la défendre! Elle eût voulu, durant le voyage, entendre la messe tous les jours; mais, par prudence, et craignant de trop se montrer, ils ne l'entendirent que deux fois[1]. Elle émerveillait ses compagnons par sa piété, sa douceur, sa foi, son enthousiasme. L'un d'eux, Bertrand de Poulangy, en témoignant au procès, finit ainsi sa déposition : « Je la trouvais aussi bonne que si c'eût été une sainte! » Arrivés à Sainte-Catherine-de-Fierbois en Touraine, pays ami, elle se donna la joie d'entendre trois messes de suite. C'est de là qu'elle fit écrire au Roi pour lui annoncer sa venue. Jeanne arrivait à propos. La royauté était aux abois; on n'avait plus un écu en caisse pour payer le peu qu'il restait de soldats. Orléans ne pouvait plus tenir que quelques jours; la ville prise, où se réfugier? Dans le Dauphiné? ou même à l'étranger, en Espagne, en Écosse? Tout semblait perdu.

La petite troupe entra dans Chinon le 6 mars 1429. Quoique Jeanne fût annoncée et attendue, il paraît que ceux qui étaient les maîtres du Roi, en particulier le ministre favori, La Trémoille, n'étaient pas encore décidés à la lui laisser voir. C'est seulement après deux jours d'attente qu'elle fut introduite enfin

1. Probablement à Saint-Urbain, où elle logea à l'abbaye, et certainement à Auxerre, où elle ouït la messe à la cathédrale.

devant Charles VII[1]. On sait que, pour l'éprouver, le Roi s'était dissimulé parmi les compagnons de son âge, et avait pris soin de ne se distinguer par aucun appareil. Jeanne le devina, sans l'avoir jamais vu, et marcha droit vers lui ; puis, tombant à genoux, lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, gentil Roi! » Charles VII feignit de la détromper. « Je ne suis pas le Roi. — En nom Dieu, sire, dit-elle, vous l'êtes, et non un autre. » Elle ajouta qu'elle demandait qu'on lui donnât des soldats pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Roi à Reims où il serait sacré. Car c'était la volonté de Dieu que les Anglais fussent chassés de France, et que le royaume demeurât aux mains du roi légitime.

Cette première entrevue produisit peu d'effet. La prévention contre Jeanne était générale. Le Roi, quoique affable, demeurait défiant; mal disposé par La Trémoille dont l'influence était alors toute-puissante. Tandis qu'on envoyait à Domremy des religieux pour faire une enquête sur Jeanne, elle-même, à Chinon, était interrogée, examinée curieusement, par toutes sortes de gens, ecclésiastiques ou laïques. Cette cour frivole et corrompue n'était guère portée à croire aux secours divins; les uns disaient : « C'est une *trufferie* (comédie). » Les autres, moins sceptiques, n'étaient pas moins prévenus; ils craignaient une ruse du diable.

1. Témoignage de Simon Charles, président de la Chambre des Comptes.

Jeanne se désolait de n'être point crue. Le danger grandissait. D'un jour à l'autre, Orléans pouvait succomber, si l'on refusait d'obéir à Dieu et de la mener là-bas. Elle disait à Charles VII : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous pas? Je vous dis que Dieu a pitié de votre royaume et de votre peuple. Car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui en faisant prière pour vous, et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qui vous donnera à connaître que vous me devez croire[1]. » Enfin, un jour, s'armant de courage, elle lui révéla un « secret » que seul il croyait connaître. Le Roi, émerveillé, crut en elle.

Quel était ce secret? Jeanne, au procès, refusa constamment de s'expliquer sur ce point, au risque d'irriter (comme il semble qu'il arriva) la curiosité déçue de ses juges. Mais, avec toute vraisemblance, on a pensé, et, dès le temps de Louis XII, on a écrit que ce « secret du Roi » était relatif à la légitimité de sa naissance[2]. On racontait que, peu de mois avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, le jour de la Toussaint (1428), l'esprit troublé et découragé par l'interminable série d'échecs et de malheurs qui ne cessaient de fondre sur lui dans sa lutte contre l'usurpateur anglais, le fils d'Isabeau de Bavière s'était demandé avec angoisse s'il était bien le légitime héritier de

1. *Chronique de la Pucelle.* (Compilation tirée de bonnes sources, et rédigée vers 1470.)

2. *Abréviateur du Procès*, p. 254. (Compilation anonyme faite vers 1500, d'après des sources authentiques.)

la couronne de France ; suppliant Dieu, s'il ne l'était pas, d'ôter de son cœur la volonté de la conquérir. Cette scène s'était passée sans témoins. Jeanne la raconta au Roi, en rassurant sa foi, et en lui affirmant son bon droit.

Le Roi était gagné ; la cour ne l'était pas encore. (Elle ne le fut jamais entièrement, même aux jours des plus beaux triomphes.) Pour rassurer les doutes et lever tous les scrupules, le Roi voulut que Jeanne fût interrogée solennellement par plusieurs évêques, par les membres de son Parlement et par les docteurs de l'Université de Paris qui lui étaient demeurés fidèles.

On la conduisit de Chinon à Poitiers où siégeaient ces savants hommes. Elle fut logée chez Jean Rabateau, avocat général au Parlement. C'est là que vinrent l'éprouver les examinateurs, aussi pressants que s'ils eussent été des juges. Un carme, docteur en théologie, « bien aigre homme[1] », lui dit : « L'Écriture défend d'ajouter foi à de telles paroles, si l'on ne montre un *signe* (miracle). » Elle répondit hardiment : « Je ne veux pas tenter Dieu. Le *signe* que Dieu m'a ordonné, c'est de faire lever le siège d'Orléans, et de mener sacrer le Roi à Reims. Allez-y ; vous le verrez bien. » Un autre docteur en théologie, des frères prêcheurs, Guillaume Aymery, lui dit : « Jeanne, vous demandez des gens d'armes ; et vous dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais

1. *Chronique de la Pucelle.*

laissent le royaume de France, et s'en aillent dans leur pays. Si cela est, il ne faut point de gens d'armes; car le seul plaisir de Dieu les peut déconfire et renvoyer chez eux. » Elle répondit : « Je demande des gens d'armes; mais un petit nombre suffira. Ils combattront; Dieu donnera victoire. »

Elle avait réponse à tout, franche, simple, et hardie; pourvu qu'elle comprît ce qu'on voulait lui dire. Mais quand on voulait l'embarrasser par des questions subtiles, dont elle ne saisissait pas bien le sens ni la portée, Jeanne se dérobait brusquement, en disant : « Je ne sais ni A ni B. Je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans, et conduire le Roi à Reims, où il sera couronné et sacré[1]. » Le dominicain Seguin, Limousin, doué de l'accent de son pays, lui dit : « Quelle langue parlait la voix que vous dites avoir ouïe? — Meilleure que la vôtre, » répliqua-t-elle malicieusement. Et les voyant défiants et gourmés, elle insistait passionnément : « Donnez-moi des soldats, aussi peu que vous voudrez! »

L'examen (dont malheureusement tous les actes[2]

1. Témoignage de Gobert Thibault, écuyer.

2. On ne regrettera jamais assez la perte des procès-verbaux de l'enquête faite à Poitiers. Jeanne dans son procès ne cessa de les invoquer, opposant, avec grande raison, ce premier jugement de l'Église à celui qui la menaçait. Cette lacune déplorable dans son histoire nous laisse à peu près ignorants de son enfance. Les procès-verbaux de Poitiers ne sont pas allégués au procès de réhabilitation; ils devaient être déjà perdus à cette époque.

ont disparu) se prolongea trois semaines. Après les théologiens, les gens du Parlement voulurent l'interroger à leur tour. Peut-être parce qu'ils avaient moins de souci de s'assurer que l'esprit qui l'animait n'était pas un esprit mauvais, ils semblent s'être plus facilement rendus que les docteurs à sa simplicité, à sa bonne foi, à son enthousiasme. Puis les femmes et les filles de Poitiers vinrent l'entretenir; et à toutes elle parla si gracieusement, qu'elle leur arrachait des larmes. Elles s'étonnaient toutefois de la voir habillée en homme. « Je crois bien, leur dit-elle, que cela vous semble étrange (et avec raison) ; mais puisque je dois servir en armes le gentil dauphin, il faut bien que je prenne l'habillement qui sied aux soldats; et quand je serai parmi les gens d'armes, si je suis habillée en homme, ils oublieront que je suis une femme; et il me semble qu'en cet état, je conserverai mieux ma virginité de pensée et de fait. »

L'obstination que mit Jeanne à garder le vêtement d'homme, tant qu'elle fut forcée de vivre parmi les hommes, combattante ou prisonnière, se trouve tout expliquée d'avance par cette réponse; et l'on n'en doit chercher aucune autre cause. C'est parce qu'elle-même était persuadée que la guerre n'est pas le métier des femmes, qu'elle voulut, par respect pour son sexe, en dépouiller le vêtement, lorsqu'elle dut guerroyer pour obéir à Dieu. Cette fille de dix-sept ans, seule et sans défense au milieu de soldats grossiers, finit par attacher une sorte d'idée mystique

à l'habit d'homme qui la protégeait. Il lui parut qu'autant qu'elle le garderait, nulle atteinte ne serait portée à la pudeur de son sexe ainsi déguisé.

A la fin la chaleur de sa foi semble avoir amolli le cœur des examinateurs. Les conclusions données par les docteurs de Poitiers furent favorables à Jeanne d'Arc; sans affirmer le caractère miraculeux de sa mission; ou plutôt même, en écartant ce caractère (elle-même annonçait bien qu'elle ferait des merveilles, non qu'elle ferait des miracles), les docteurs conseillaient au Roi d'user prudemment du secours que Dieu lui envoyait peut-être par le moyen de cette jeune fille, où rien de mauvais n'avait pu être discerné : « Le Roi, attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considéré les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu, et tous autres aimant paix et justice; ne doit point débouter ni déjeter la Pucelle, qui se dit être envoyée de par Dieu pour lui donner secours; nonobstant que ces promesses soient seulement œuvres humaines. Ni ne doit non plus croire en elle tantôt et légèrement. Mais en suivant la sainte Écriture, la doit éprouver par deux manières (par prudence humaine, et par dévote oraison)[1]. »

1. Il est bon de faire observer que ces docteurs de Poitiers qui examinèrent Jeanne d'Arc et rendirent d'elle un jugement favorable, avant qu'aucun fait merveilleux n'eût appuyé sa mission, furent des personnages ecclésiastiques très considérables, théologiens tout aussi qualifiés que ceux qui devaient la condamner plus tard : l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres; l'évêque Pierre de Versailles

Le souvenir du séjour qu'elle avait fait à Poitiers demeura longtemps dans cette ville. Jean Bouchet, l'auteur des *Annales d'Aquitaine*, raconte avoir entretenu, en 1495, à Poitiers un vieillard de près de cent ans, nommé Christophe du Peyrat, qui lui montra la maison où Jeanne avait logé; et lui dit qu'il l'avait vue « monter à cheval tout armée à blanc » pour aller à Orléans; il désignait même, au coin de la rue Saint-Étienne, une pierre dont elle s'était aidée pour monter.

Elle revint à Chinon vers le milieu d'avril[1]. Le Roi était gagné, ou du moins décidé à tenter la chose. Son conseil céda lui aussi, mais de mauvais gré. Ni La Trémoille, ni l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, n'eurent jamais foi en Jeanne d'Arc. On trouve partout les traces de la résistance opposée par eux et par beaucoup d'autres aux entreprises de la Pucelle. C'est assez dire que l'opinion

(depuis évêque de Meaux); Gérard Machet, confesseur du roi; Pierre Seguin, carme; Guillaume Seguin et Guillaume Aymery, dominicains; Jean Raffanel, franciscain; Jean de Mâcon, docteur d'Orléans; Hugues Comparelli, évêque de Poitiers. La plupart de ces docteurs appartenaient à la fraction dissidente de l'Université de Paris.

1. Rappelons que le 13 avril 1429, René d'Anjou, duc de Bar (beau-frère de Charles VII) faisait hommage pour son duché de Bar au régent, duc de Bedford. Si Jeanne était *barroise*, comme beaucoup l'ont soutenu, René serait son légitime souverain, et elle serait en révolte ouverte contre lui, en servant Charles VII, tandis que René s'attache à Henri VI, et signe avec lui un traité d'alliance, le 6 mai 1429 (l'avant-veille de la délivrance d'Orléans!). Mais Jeanne est Française et Champenoise.

de ceux qui ont vu dans sa « mission » le stratagème de quelques habiles est en contradiction absolue avec les faits établis; quoique cette opinion ait été celle de plusieurs contemporains. Mais les contemporains ne savent pas tout; et, surtout à la cour de Charles VII, la politique était discrète, et la haine était silencieuse. Nous verrons trop bien tout à l'heure que jamais Jeanne d'Arc ne put désarmer les animosités, les jalousies et les défiances de beaucoup de gens de son propre parti. Seuls quelques capitaines eurent vraiment foi en elle : le duc d'Alençon, La Hire, Dunois, Poton de Xaintrailles. Encore n'oserait-on affirmer que cette foi ait survécu à la défaite.

En attendant que l'armée fût prête, on envoya Jeanne à Tours, et le Roi attacha quelques compagnons d'armes à sa personne. Deux de ses frères, Jean et Pierre, l'avaient rejointe; elle garda près d'elle Jean de Metz et Bertrand de Poulangy. Un brave écuyer, Jean d'Aulon, fut son maître d'hôtel. Louis de Contes, jeune garçon de quinze ans, fut son page; Jean Pasquerel, moine augustin, son aumônier et confesseur ordinaire.

Parmi les témoignages recueillis au procès de réhabilitation, un grand nombre émanent de prêtres ou de religieux à qui Jeanne s'était confessée, une ou plusieurs fois. Tous sont d'accord pour louer son humilité, sa dévotion, la foi et l'ardeur qu'elle apportait à s'approcher très fréquemment des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Aucun tou-

tefois ne paraît avoir exercé sur elle une influence suivie et personnelle. Elle eut beaucoup de confesseurs; elle n'eut pas de directeur. Jean Pasquerel, qui fut son chapelain depuis l'arrivée à Chinon jusqu'à la prison, fut celui qui la confessa le plus souvent « quasi tous les jours », dit-il dans son témoignage (avec un peu d'exagération sans doute); et il admire les larmes de contrition qu'elle versait en se confessant. Mais beaucoup d'autres l'entendirent en confession dans le temps même où ce moine était attaché à sa personne; et ni lui, ni eux ne semblent avoir jamais dirigé sa conduite.

Après l'avoir ainsi entourée d'une escorte fidèle et honorable, le Roi voulut l'équiper pour la guerre; il lui donna des chevaux, une armure; mais elle refusa l'épée qu'il lui offrait, et demanda qu'on allât déterrer, dans la chapelle de Sainte-Catherine-de-Fierbois, une vieille épée enfouie derrière l'autel, toute couverte de rouille et marquée de cinq croix. Nul ne savait l'existence de cette épée; elle fut trouvée à la place indiquée à Jeanne par ses voix. On la fourbit à neuf et on la lui apporta. Cette merveilleuse découverte eut un grand retentissement[1].

1. Jeanne elle-même a parlé ainsi à ses juges de l'épée de Sainte-Catherine. « Interrogée comment elle savait que cette épée était à cette place, elle répondit que l'épée était en terre couverte de rouille, marquée de cinq croix. Elle avait su par ses voix que l'épée était à cette place; elle n'avait jamais vu l'homme qui alla chercher ladite épée, mais elle écrivit aux gens d'église de l'endroit pour leur demander s'il leur plaisait qu'elle eût cette épée; ils la lui

Jeanne commanda de même le dessin de son étendard, qu'elle fit faire en linon, brodé de soie, tout blanc, semé de fleurs de lis; d'un côté, on y voyait, au-dessous de l'inscription *Jesus*, *Maria*, l'image de Dieu le Père, assis sur les nuées, le globe du monde en main; deux anges agenouillés lui présentaient une fleur de lis. Au revers, les armes de France, tenues par deux anges. Outre l'étendard, elle se fit faire un pennon, où fut figurée l'Annonciation.

Le bruit de son retour à Chinon, et de son départ prochain pour Orléans commençait à se répandre au loin. Un fait très authentique et très digne d'attention nous apprend que, dès le milieu d'avril, on s'occupait beaucoup de Jeanne et de sa mission, même loin de la guerre, et loin de Charles VII; à Lyon, par exemple, et à Bruxelles[1]. Une lettre écrite de Lyon, le 22 avril 1429, atteste que la Pucelle est

envoyèrent. L'épée n'était pas très profondément sous terre derrière l'autel, à ce qu'il lui semble; cependant elle ne sait plus exactement si elle était derrière ou devant l'autel; mais elle croit avoir écrit alors que l'épée était derrière l'autel. Après qu'on l'eut trouvée, les gens d'église de l'endroit la fourbirent, et aussitôt la rouille tomba sans effort. » (Quicherat, *Procès*, etc., I, 76.)

1. Voy. *Procès*, édit. Quicherat, tome IV, 425. La *Chronique* de Morosini fait foi que dans le même temps à Bruges, à Venise et en divers autres lieux on s'occupait de Jeanne d'Arc et de sa mission avec la curiosité la plus vive; et naturellement, selon ses préventions, chacun parlait d'elle différemment. Un certain Justiniani écrit de Bruges à Venise : « Chacun selon qu'il croit en elle ou n'y croit pas, ajuste et accommode ses exploits, amplifie ou retranche à sa fantaisie. »

auprès du Roi, et qu'elle lui a dit : « Je sauverai Orléans ; je mettrai en fuite les Anglais qui l'assiègent. Moi-même dans la mêlée, je serai blessée d'un trait devant la ville ; mais je n'en mourrai pas ; et le Roi sera couronné à Reims l'été qui vient. » L'événement confirma toutes ces prédictions. Or il convient de remarquer que cette lettre fut reçue à Bruxelles, et consignée avec sa date (antérieure aux faits prédits) par le greffier de la chambre des comptes de Brabant.

Cependant les Anglais serraient Orléans de plus près tous les jours, et le siège était près de devenir blocus. Aussi, comme Jeanne elle-même, tout en promettant la victoire, ignorait combien de temps il faudrait combattre avant de la remporter ; ravitailler la place parut à tous la mesure la plus urgente. Un grand convoi de vivres fut réuni à Blois, et une petite armée, commandée par le maréchal de Boussac et Gilles de Rais, et entraînée par Jeanne d'Arc fut chargée de les faire entrer dans Orléans. Le chiffre de ces troupes n'est pas connu ; ou plutôt les témoignages contradictoires varient entre trois mille et douze mille.

Avant de commencer la campagne Jeanne voulut une dernière fois sommer les Anglais de se retirer en paix. Elle leur adressa ce message :

Jhesus, Maria[1]. Roi d'Angleterre, faites raison au Roi du Ciel de son sang royal. Rendez les clefs à la Pucelle

1. Jeanne n'a pas écrit cette lettre puisqu'elle ne savait

de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et est toute prête de faire paix si vous voulez faire raison; par ainsi que vous mettez jus (France[1]), et payez de ce que vous l'avez tenue.

Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les ferai issir, veuillent ou non; et s'ils veulent obéir je les prendrai à merci. Croyez que s'ils ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le Roi du Ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France; et vous promet et certifie la Pucelle que elle y fera si gros *hahay*[2], que, encore a mille ans[3], en France ne fut vu si grand, si vous ne lui faites raison. Et croyez fermement que le Roi du Ciel lui enverra plus de force que ne saurez mener de tous assauts à elle et à ses bonnes gens d'armes.

Entre vous, archers, compagnons d'armes gentils et vaillants, qui êtes devant Orléans, allez-vous-en en votre pays, de par Dieu; et, si ainsi ne le faites, donnez-vous garde de la Pucelle et de vos dommages vous souvienne! Ne prenez mie votre opinion; que[4] vous ne tiendrez

pas écrire; mais il est tout à fait vraisemblable qu'elle-même l'a dictée. Car ce style ne ressemble en rien au style officiel des personnages qui l'entouraient. Le texte que nous publions est celui que donne le manuscrit de la *Geste des Nobles*. Nous avons seulement rajeuni l'orthographe. Il paraît le plus ancien parmi ceux qui nous sont parvenus. Il existe en effet plusieurs textes de cette lettre. Quicherat en a publié cinq. (*Procès*, etc., I, 240 — IV, 139, 215, 396 — V, 96.) Les divergences ont peu d'importance.

1. Déposer, restituer. (Jus, bas-latin *jusum*, à bas).
2. Cri de guerre, appel aux armes.
3. Depuis mille ans jusqu'à cette heure.
4. Attendu que.

mie France du Roi du Ciel, le fils sainte Marie ; mais la tiendra le roy Charles, vrai héritier, à qui Dieu l'a donnée ; qui entrera à Paris en belle compagnie. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons[1] dedans à horions, et si verrons lesquels meilleur droit auront de Dieu ou de vous.

Guillaume de la Poule, comte de Suffort, Jehan, sire de Talbort, et Thomas, sire de Scalles, lieutenants du duc de Bethford[2], soy-disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faites réponse si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. Si ainsi ne le faites, de vos dommages vous souvienne brièvement. Duc de Bethford, qui vous dites régent de France pour le Roi d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faites mie détruire[3]. Si vous ne lui faites raison, elle fera que les Français feront le plus beau fait qui oncques fut fait en la chrétienté.

Écrit le mardi de la grande semaine[4]. Au duc de Bethford qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.

La lettre écrite « le mardi de la grande semaine », c'est-à-dire le mardi saint, est donc du 22 mars 1429, si elle n'est pas antidatée. Elle fut dictée sans doute à Poitiers par Jeanne, et peut-être en présence des examinateurs ou du moins pour leur être montrée. En tout cas, elle ne fut pas envoyée avant le milieu d'avril. Elle ne servit, comme on pense bien, qu'à irriter les Anglais. Ils menacèrent de brûler le

1. Frapperons (de *férir*).
2. Pole comte de Suffolk, Talbot, Scales, Bedford.
3. Que vous ne vous fassiez pas détruire.
4. Mardi saint (22 mars 1429).

messager qui la leur avait portée[1]. Mais toutefois on doit louer Jeanne d'Arc d'avoir tenté cette démarche inutile. Un capitaine ordinaire, après quinze ans de guerre ouverte, pouvait bien attaquer d'emblée. Mais celle qui se disait envoyée de Dieu, non pour faire conquête, non pour acquérir gloire, mais pour faire rendre justice au bon droit, répondait mieux au caractère de sa mission en faisant les derniers efforts afin de l'accomplir sans effusion de sang. Sans espoir d'y réussir, elle devait au moins le tenter. Il fallait que nul ne se méprît, ami ni ennemi, sur son impatience d'agir, qui n'était pas une impatience de combattre. Jusqu'à la fin, elle persistera toujours à offrir la paix avant de recourir à la guerre; et après la victoire, à ne pas demander plus qu'avant le combat. Soldat du droit, elle ne réclame que le droit; et le droit rendu, elle sera toujours prête à abaisser l'épée. Jamais elle n'a menacé les Anglais de vengeance ou de représailles; jamais elle ne leur a dit : « Nous vous poursuivrons dans votre île, et nous vengerons la France conquise en vous conquérant une seconde fois ». Elle ne dit rien de semblable. Seulement : « Rendez la France que vous avez prise sans droit; que vous détenez injustement ».

1. Ils menaçaient aussi de brûler celle qui l'avait écrite. Du premier jour qu'elle leur apparut, ils lui vouèrent une effroyable haine. Jeanne ne s'en troubla pas : « Qu'ils me brûlent s'ils me prennent, disait-elle ; mais si je les déconfis, qu'ils s'en aillent ».

CHAPITRE III

ORLÉANS

On sortit de Blois le jeudi 28 avril pour marcher vers Orléans; Jeanne d'Arc en tête de l'armée, entourée de prêtres qui chantaient le *Veni Creator*. Jeanne voulait suivre hardiment la rive droite de la Loire, quoique occupée très fortement par les Anglais. « Ils ne bougeront pas », disait-elle. Mais les généraux, moins confiants, voulurent suivre la rive gauche, plus dégarnie d'ennemis. On vint jusqu'à Chécy à deux lieues en amont.

Dunois, bâtard d'Orléans[1], commandait dans la ville[2], au nom de son frère, Charles d'Orléans, prisonnier depuis Azincourt. Il vint au-devant du convoi, et vit pour la première fois Jeanne d'Arc[3]. Elle lui dit : « Vous êtes le bâtard d'Orléans? — Oui, et je me réjouis de votre arrivée. — C'est vous

1. Il ne reçut qu'en 1439 le titre de comte de Dunois; mais nous le désignerons le plus souvent par ce nom sous lequel il est si célèbre.

2. Le gouverneur était Raoul de Gaucourt.

3. Témoignage de Dunois. — *Chronique de la Pucelle.*

qui avez conseillé que je vinsse ici, par ce côté de la rivière, au lieu d'aller droit par où étaient Talbot et les Anglais. » Il s'excusa. « Ç'a été mon avis, et aussi celui des plus sages; nous croyions ainsi mieux faire, et plus sûrement. » Elle répondit : « Au nom de Dieu, le conseil de Notre-Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me tromper; et vous vous trompez vous-mêmes. Car je vous amène le meilleur secours qui vint jamais à chevalier ou à ville; c'est le secours du Roi des Cieux. Il ne vient pas de moi, mais de Dieu même, qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans. »

On chargea les vivres sur des bateaux venus d'Orléans, et tout le convoi ayant descendu le fleuve sans accident fut débarqué à l'entrée de la ville. Les Anglais n'avaient pas remué. Mais les transports manquaient pour que l'armée française pût suivre la même voie. On se décida donc à regagner Blois, pour repasser la Loire, et rejoindre Orléans par le nord et la rive droite. D'accord avec Dunois, Jeanne d'Arc ne voulut pas s'éloigner de la ville où déjà on l'attendait avec une espérance passionnée. Jeanne et Dunois, accompagnés d'une petite escorte, passèrent la Loire derrière le convoi de vivres et vinrent prendre terre à la pointe orientale de la ville assiégée.

Elle entra dans Orléans à la clarté des torches le 30 avril, à huit heures du soir, armée de toutes pièces, et montée sur un cheval blanc. Devant elle

on portait son étendard « pareillement blanc, auquel y avait deux anges tenant chacun une fleur de lis en leur main; et au pennon était peinte comme une Annonciation ». Le bâtard d'Orléans chevauchait à sa droite. L'accueil fut triomphal. Bourgeois et gens de guerre « se sentaient déjà tout réconfortés et comme désassiégés ». Tous la regardaient avec amour et confiance; on la pressait si fort qu'une torche mit le feu au pennon : elle l'éteignit elle-même, et vite, avec beaucoup de sang froid. Après qu'on fut entré dans la cathédrale pour y rendre grâces à Dieu, on la mena loger chez Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans. Elle avait avec elle ses deux frères, Pierre et Jean, et les deux hommes d'armes qui l'avaient amenée de Vaucouleurs, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy.

Comme elle avait passé tout le jour à cheval, sans descendre une fois, sans boire ni manger, on lui avait préparé un souper ; mais elle n'y toucha pas, et prit seulement cinq ou six morceaux de pain qu'elle trempa dans un verre de vin étendu d'eau. Sa sobriété était merveilleuse, comme son endurance. Son page, Louis de Contes, rapporte qu'il lui arriva souvent de prendre seulement un morceau de pain dans toute une journée. La nuit venue, elle fit coucher dans son lit la fille de son hôte. Pendant toute la campagne, elle tâcha d'avoir toujours, la nuit, une femme dans sa chambre. Lorsqu'elle ne le put faire, elle reposait tout habillée.

On a peine à s'expliquer que les Anglais eussent laissé ainsi ravitailler Orléans sans faire un mouvement pour s'y opposer. Ils devaient être déjà troublés, sinon effrayés, par tout ce qu'ils entendaient dire de merveilleux sur la Pucelle. Il est certain du moins que les assiégés se montrèrent d'autres hommes aussitôt qu'ils l'eurent parmi eux. Dunois l'affirme dans sa déposition. « La veille, deux Anglais auraient fait fuir huit Français de l'armée royale. Mais, dès qu'elle fut entrée dans la ville, quatre ou cinq cents des nôtres auraient tenu tête à toute l'armée anglaise (environ dix mille hommes). » En effet, les assiégeants, comme ils avaient, la veille, laissé les vivres entrer dans la place, ne s'opposèrent pas davantage le lendemain à l'entrée des renforts envoyés de Gien et de Montargis, et virent passer, sans remuer, la petite armée de Jeanne, que Dunois alla chercher sur la route de Blois. Les rôles étaient changés; les assiégeants devenaient assiégés; et les défenseurs d'Orléans allaient emporter une à une les redoutables bastilles que les Anglais avaient élevées et fortifiées depuis sept mois autour de leurs murailles.

Celle de Saint-Loup, qui commandait le fleuve en amont, fut attaquée la première, le mercredi 4 mai, après midi. Jeanne qu'on n'avait pas avertie reposait sur son lit, et s'était même endormie. Elle s'éveilla brusquement; elle dit à d'Aulon, son maître d'hôtel : « Il faut que j'aille contre les Anglais ». En même temps une grande clameur rem-

plit la ville; elle apprend qu'on se bat sans l'avoir appelée; elle s'arme en hâte et malmène son page[1] qui l'a laissée dormir. « Ha! sanglant garçon[2]! vous ne me diriez pas que le sang de France est répandu! » C'est probablement le même jour qu'elle disait à Jean d'Aulon : « Je n'ai jamais vu sang de Français couler que les cheveux ne me levassent sur la tête! »

Que les sages d'un autre temps lui pardonnent, si les fils de sa mère lui semblaient plus précieux que les fils de l'étrangère! Mais elle était pitoyable à tous, et l'ennemi tombé lui était sacré. Un soldat français ayant un jour blessé grièvement un prisonnier anglais, elle descendit de cheval, releva le mourant, tint sa tête entre ses mains, le fit se confesser, le consola elle-même par de douces paroles jusqu'au dernier soupir.

A peine armée, elle monte en hâte, et s'élance à travers la ville par un dédale de rues étroites, faisant jaillir le feu sous les fers du cheval, tant elle hâtait sa course. Comme on s'étonnait qu'elle fût allée droit au lieu où l'on se battait, sans savoir le chemin, elle dit : « Mes voix m'ont éveillée; mes voix m'ont dit le chemin ». Elle fut merveilleuse de courage et de sang-froid dans cette première rencontre. Les Anglais firent une résistance déses-

1. Témoignage de Louis de Contes, page de Jeanne d'Arc.

2. Injure très répandue au xv[e] siècle, et banale; elle ne signifie pas plus que : *Méchant garçon*, aujourd'hui.

pérée; debout au bord du fossé, son étendard à la main, sans combattre elle-même, pendant trois heures, elle excita les assaillants. Quand la bastille fut emportée, et tous ceux qui étaient dedans tués ou faits prisonniers, alors la femme reparut, et la pitié reprit le dessus : « Elle pleura sur les morts en pensant qu'ils n'avaient pas eu confession[1] ! »

Le jeudi 5 mai, jour de l'Ascension, les capitaines refusèrent de se battre, « pour la révérence du jour ». Jeanne eût voulu marcher sans croire offenser Dieu[2]. Jésus lui-même n'a-t-il pas dit : « Quel homme hésiterait à tirer du péril son bœuf ou son cheval, même un jour de sabbat! » Le salut de la France était aussi urgent à ses yeux. Mais elle céda à leurs scrupules, en donnant à tous l'exemple de sanctifier ce jour de fête; elle se confessa; elle communia; elle suppliait tous les habitants, et surtout ses compagnons d'armes de se confesser aussi. Depuis qu'elle était devenue capitaine, elle se croyait, en conscience, obligée de veiller au salut des âmes de ses soldats. Sans cesse elle les exhortait à rompre avec le vice, et à faire pénitence; elle avait réformé les mœurs de son armée, autant du moins qu'il était possible; elle avait chassé les femmes de mauvaise vie, et déclaré hautement que

1. Témoignage de Pasquerel, son confesseur.

2. La *Chronique du siège*, très bien informée, l'affirme. Mais il est vrai que Pasquerel dit le contraire. On remarquera qu'elle voulut combattre aussi le 8 septembre, fête de la Nativité de Notre-Dame. Ses juges lui en firent reproche.

Dieu n'accorderait pas la victoire à des pécheurs non repentis. Elle fit tous ses efforts pour réprimer autour d'elle le libertinage, le blasphème et le pillage, et les abominables excès dont il était trop souvent accompagné. Sans exagérer la profondeur ni la solidité des conversions qu'elle obtint, on peut affirmer que son généreux apostolat ne demeura pas inutile; elle réussit du moins à réveiller dans le cœur des combattants un vif sentiment religieux, la confiance en Dieu, l'ardeur dans la prière, et l'espoir du salut, si l'on voulait sincèrement le mériter.

La première victoire avait si peu enflé son cœur, qu'elle voulut même, avant de poursuivre ses succès, offrir encore la paix aux Anglais. Une seconde lettre leur fut envoyée au moyen d'une flèche, puisque, contre tout droit, ils avaient retenu ses messagers. Les Anglais lurent la lettre et y répondirent seulement par un débordement d'outrages, dont l'écho monta jusqu'aux murailles où elle se tenait. En les entendant, « elle commença de soupirer et de verser des larmes en abondance, en invoquant le Roi des Cieux à son aide ». Et peu après « elle fut consolée, disait-elle, ayant reçu nouvelles de son Seigneur[1] ».

Le vendredi 6 mai, la bastille des Augustins fut emportée avec la même vaillance et le même bonheur. Le samedi 7, on attaqua les Tourelles, qui

1. Déposition de Pasquerel.

fermaient le pont sur la Loire, au midi d'Orléans.

De grand matin, elle se leva et s'arma pour aller donner l'assaut. On avait fait présent à son hôte d'une belle alose. Il lui dit : « Jeanne, mangeons l'alose avant que vous ne partiez ». Elle répondit : « Au nom de Dieu, que nul n'en mange avant le souper ; nous repasserons le pont, et vous ramènerons un *godon*[1], qui en mangera sa part avec nous ». Quoique naturellement sérieuse, elle ne se refusait pas à ces reparties de jolie gaieté, qui furent autrefois un signe de la race française.

Une partie des capitaines trouvait l'attaque des Tourelles imprudente et prématurée. Mais l'ardeur de Jeanne emporta toutes les résistances. Dès six heures du matin, l'attaque commença; des deux côtés, on se battit furieusement, jusqu'après midi sans grand résultat. Vers une heure, Jeanne descendit dans le fossé, pour dresser une échelle contre la muraille. A ce moment, elle fut blessée d'une flèche au-dessus du sein droit ; elle se troubla d'abord ; et, soit effroi, soit douleur, elle pleura. Mais elle se ressaisit vite, arracha le fer elle-même, et parut toute réconfortée. Quelques soldats voulaient *charmer*[2] la blessure ; elle refusa en disant : « J'aimerais mieux mourir que de faire une chose que je crusse un péché, ou contre la volonté de Dieu. Je sais bien que je dois mourir, mais je ne sais ni quand, ni où, ni comment,

1. Sobriquet des Anglais à cause de leur juron *Goddam*.
2. Endormir la douleur par des paroles magiques

ni à quelle heure. Si l'on peut soigner ma blessure sans péché, je veux bien qu'on me soigne. » On lui appliqua de l'huile d'olive, qui endormit la souffrance.

Les capitaines voulaient suspendre l'assaut jusqu'au lendemain. Elle s'y opposa vivement, et, faisant violence à son mal, elle retourna au combat après une courte prière. Tant d'héroïsme chez une femme, chez une enfant de dix-sept ans, tranforme en héros les hommes qui en sont témoins. Les Français se ruent à l'attaque avec fureur. Les Anglais, qui croyaient Jeanne d'Arc tuée ou blessée à mort, se troublent en la voyant reparaître sur le fossé; agitant son étendard, elle crie aux siens : « Tout est vôtre! Entrez. » Le pont qui joignait le boulevard aux Tourelles s'étant rompu, plusieurs centaines d'Anglais tombèrent à l'eau et se noyèrent; parmi eux leur chef, Glasdale. Ce fut la fin de la résistance; avant la nuit, les Tourelles furent occupées; tous les ennemis étaient prisonniers ou morts, au nombre de quatre à cinq cents. En voyant ce grand carnage, Jeanne se prit à pleurer; elle pria pour Glasdale et pour ses soldats noyés avec lui. L'auteur du *Journal du Siège* s'afflige aussi; mais dans des vues plus profanes. Il déplore le nombre des morts « grand dommage pour les vaillants Français qui, par leur rançon, eussent pu avoir grand'finance ».

Le samedi soir, Jeanne d'Arc rentra dans Orléans, au milieu des cris de joie et de triomphe; mais elle-même ignorait encore l'étendue de sa victoire. Pen-

dant qu'elle reposait la nuit, et faisait soigner sa blessure, les Anglais évacuaient en bon ordre leurs bastilles, et se rangeaient en bataille. Du côté des Français, on hésita, le matin venu, s'il fallait accepter le combat qu'ils semblaient offrir. Brusquement ils firent volte-face et tournèrent vers Meun. Jeanne, fidèle à sa modération ordinaire, défendit qu'on les poursuivît. « Laissez-les aller aujourd'hui, dit-elle. Vous les aurez une autre fois. » Orléans était délivré. Avant la fin du jour, les habitants eurent achevé de démolir ou de brûler les bastilles, et rapporté en triomphe l'artillerie et les provisions abandonnées par les Anglais. Puis une procession solennelle parcourut les rues de la ville, et, d'église en église, alla rendre grâces à Dieu pour une si belle victoire. De quelle reconnaissance joyeuse Jeanne se sentait remplie envers ce Dieu qui l'avait si bien conduite, et par une main si humble avait daigné faire de si grandes choses ! Mais, comme si sa modestie eût hâte de se soustraire à l'enthousiasme populaire, dès le lendemain de la victoire, elle quittait Orléans, pour retourner à Blois, puis à Tours, où le Roi vint de Chinon à sa rencontre. Il lui fit grand accueil, et montra une joie extrême ; mais elle, s'agenouillant modestement devant lui, dit ces mots : « Gentil Dauphin, venez prendre votre sacre à Reims. Je suis fort aiguillonnée que vous y alliez. Et ne faites doute qu'en cette cité vous ne receviez votre digne sacre. »

Ainsi elle avait hâte d'accomplir sa mission, sa-

chant bien et répétant volontiers (le duc d'Alençon en témoigna) « qu'elle ne durerait guère ; un an peut-être, ou guère plus ». Mais plus elle montrait d'ardeur, plus la cour demeurait défiante. Et l'idée de marcher vers Reims, à travers un pays encore occupé fortement par les garnisons anglaises, paraissait irréalisable à tous les conseillers de Charles VII. Sans doute la délivrance d'Orléans était un fait militaire important, et qui s'était produit avec une rapidité merveilleuse. Mais il n'apparaissait pas aux contemporains aussi nettement qu'il apparaît à nous, comme le premier acte de la résurrection de la France. Satisfaits de cette bonne fortune, les sages, ou ceux qui se croyaient tels, craignaient d'en compromettre le fruit, en cherchant sitôt une seconde victoire. D'autres étaient jaloux du triomphe de la Pucelle. Le favori La Trémoille était parmi ceux-là. Les difficultés à vaincre et les dangers à courir effrayaient la mollesse de plusieurs. Il y avait enfin ceux qui demeuraient obstinément perplexes sur la vraie nature de la puissance de Jeanne d'Arc. Les Anglais la tenaient pour sorcière ; quelques Français craignaient encore que les Anglais n'eussent raison. L'illustre Gerson[1] (qui devait mourir quelques semaines plus tard, cinq jours avant le sacre) s'efforçait de rassurer ces timides, et, d'après tous les caractères de la mission de Jeanne, affirmait sans réserve

1. Réfugié à Lyon dans le couvent des Célestins depuis 1419, il y mourut le 12 juillet 1429.

que cette mission venait de Dieu. « Mais, ajoutait-il, il faut croire en celle qu'il envoie; autrement, tout envoyée qu'elle soit, elle échouera, pour que notre incrédulité soit punie. »

Malgré l'autorité d'un tel garant, la cour n'osait « croire » encore. L'hésitation se prolongea jusqu'à la fin du mois de mai. Jeanne se désolait de voir perdre un temps si précieux. Après trois mois d'épreuves, après Orléans délivré, on l'importunait encore de questions et de scrupules. Un jour[1], au château de Loches, comme elle était entrée brusquement dans la chambre du Roi, pendant qu'il délibérait avec Christophe de Harcourt, Gérard Machet, son confesseur, et Robert Le Maçon, l'ancien chancelier, sur le parti qu'on devait se décider à prendre, elle le supplia de nouveau de marcher vers Reims. « Vos voix vous l'ont dit? demanda Christophe de Harcourt. — Oui. — Mais ne voudriez-vous pas, en présence du Roi, nous dire de quelle façon votre conseil vous parle? » Elle répondit en rougissant : « Je comprends bien ce que vous voulez savoir, je vous le dirai volontiers. Quand il me déplaît de ce qu'on ne veut pas croire aux choses que je dis de la part de Dieu, je me retire à part, et je prie Dieu; et je me plains à lui de ce qu'on ne veut pas me croire; et, ma prière faite à Dieu, j'entends une voix qui me dit : « Fille de Dieu, va, va, va; je serai à ton « aide; va ». Et, quand j'entends cette voix, je me

1. Témoignage de Dunois.

réjouis fort ; et je voudrais être toujours en cet état. » En disant ces paroles, elle exultait merveilleusement, les yeux levés au ciel.

Le cœur humain est ainsi fait que les témoins des plus grandes merveilles sont quelquefois les plus rebelles à l'admiration. Tandis que les conseillers de Charles VII, au lendemain de la levée du siège d'Orléans, refusaient encore de croire en la mission donnée à la Pucelle, le bruit de ses exploits éveillait au loin l'enthousiasme et l'amour. Christine de Pisan chantait Jeanne d'Arc dans son couvent de Poissy ; Gerson écrivait son dernier livre pour elle dans la retraite, chez les Célestins de Lyon. Dans le courant du mois de mai l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, examinait, comme Gerson, si la mission de la Pucelle avait un caractère divin ; et très énergiquement se prononçait pour l'affirmative. Il veut que le roi et les capitaines la consultent sur toutes choses ; et plus l'instrument choisi de Dieu paraît faible et impuissant, plus il craint, si l'on dédaigne cet instrument, d'appeler la colère divine. A Rome, un Français, auteur anonyme d'une *Histoire universelle*[1], en apprenant la délivrance d'Orléans, éclatait en transports d'admiration : il voyait dans ce fait d'armes le plus merveilleux événement accompli depuis l'origine du monde. Il affirmait la mission divine de Jeanne, il annonçait qu'elle sauverait

1. Voy. ce très curieux témoignage dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLVI, p. 650 (1885).

la France; « car c'est Dieu qui agit par elle; ses réponses sont brèves et simples; sa prudence et ses mœurs irréprochables. Elle est pure de toute superstition, quoique ses ennemis l'en accusent. Qu'on n'attribue pas au démon les merveilles qu'elle a faites, puisque ces merveilles sont conformes au droit, favorables à la foi et aux mœurs, justifiées par la sainteté de sa vie. » Ainsi on l'admirait à Rome, tandis qu'on la discutait encore à Chinon.

Enfin il fut décidé, d'accord avec Jeanne d'Arc, qu'on lui confierait une petite armée, sous le commandement du jeune duc d'Alençon (gendre du duc d'Orléans, le prisonnier des Anglais); qu'avec ces troupes elle essayerait de reprendre les places de la Loire occupées par les Anglais; et que si la campagne avait un bon succès, la route de Reims étant devenue libre au moins dans ses premières étapes, on marcherait vers cette ville pour y faire sacrer le roi. Le plan paraissait sage, et Jeanne elle-même, malgré son impatience d'accomplir la seconde partie de sa mission, reconnut la nécessité de dégager d'abord le cours de la Loire. On se mit avec ardeur aux préparatifs de la campagne dès les premiers jours de juin. De toutes parts, les renforts volontaires arrivaient au roi de France, attirés par le merveilleux renom de la Pucelle.

Parmi ces nouveaux venus, se trouvaient deux jeunes nobles, deux frères, Guy et André de Laval, qui, le lundi 6 juin, vinrent rejoindre Jeanne d'Arc à Selles-en-Berry. L'un d'eux, Guy, a raconté l'en-

trevue avec beaucoup de vivacité dans une lettre (datée du 8 juin) adressée *à leurs mère et grand'-mère* : « J'allai à son logis, la voir; elle fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Et semble chose toute divine que de la voir et de l'ouïr. Elle est partie ce lundi, aux vêpres[1], de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues allant en avant... et je la vis monter à cheval, armée tout en blanc sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se démenait très fort, et ne souffrait qu'elle montât; et lors elle dit : « Menez-le à la croix » qui était devant l'église auprès, sur le chemin. Et lors elle monta, sans que le cheval bougeât plus que s'il eût été lié. Alors elle se tourna vers l'huis de l'église, qui était très proche, et dit en assez voix de femme[2] : « Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu ». Et lors elle se retourna à son chemin en disant : « Tirez avant, tirez avant » son étendard ployé, que portait un gracieux page; et sa petite hache en la main. »

Nous n'avons aucun portrait de Jeanne d'Arc, qui ait la moindre valeur d'authenticité. D'autre part, les descriptions qui nous sont parvenues de son aspect et de sa personne sont si vagues, si générales, qu'il est impossible aujourd'hui de se figurer Jeanne avec un peu d'exactitude et de vérité. Les représentations

1. Le soir, ou plutôt après midi.
2. D'une voix bien féminine.

innombrables qu'on a données de l'héroïne sont toutes de fantaisie et d'une fantaisie rarement heureuse[1]. Voici toutefois les traits à peu près fixés, par l'accord des témoignages. Jeanne d'Arc était assez grande ; un seul témoin la dit petite ; mais une femme habillée en homme, si elle n'est pas d'une stature exceptionnelle, peut paraître petite, sans l'être pour son sexe. Elle était bien faite et robuste ; le geste seul était un peu viril ; mais la physionomie était toute féminine ; et la voix surtout très douce[2]. Ses cheveux étaient noirs[3] et coupés en rond à la hauteur du cou. Aucun témoignage ne nous dit si ses traits étaient purs ou réguliers ; la rude vie des champs en avait sans doute altéré la délicatesse ; car les témoignages mêmes qui louent la belle propor-

1. Il est fâcheux que les peintres et les sculpteurs contredisent à plaisir les documents authentiques dans les représentations qu'ils donnent de Jeanne d'Arc. Qu'ils la fassent belle ou laide, c'est affaire à eux, et chacun fait comme il voit, ou comme il peut. Mais devraient-ils faire flotter sur son dos une chevelure sans fin, quand on sait que rien ne lui fut reproché plus amèrement au procès que d'avoir porté les cheveux courts, et coupés en rond à la hauteur des oreilles « à la manière des hommes » ? Dans les pièces du procès, son costume est décrit exactement : chemise ; braies (culotte) ; jupon ; chausses (*caligis*) jointes ensemble, longues, et attachées au jupon par vingt aiguillettes ; souliers (*sotularibus*) haut lacés en dehors ; robe courte jusqu'au genou, ou environ ; capuchon (*capucio*) coupé ; bottes ou houseaux (*ocreis seu housellis*) étroits ; longs éperons ; épée, dague, cuirasse, lance et le reste de l'armement que portent les hommes d'armes.

2. Lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan,

3. Témoignage du Greffier de La Rochelle.

tion de ses formes et l'élégance naturelle de sa démarche et de son allure, ajoutent qu'elle avait bien l'air d'une paysanne. Et nous l'aimons mieux ainsi; et nous reconnaissons mieux dans cette forte fille des champs la bonne sève du pays natal que dans la *morbidesse* et la gracilité dont nos peintres et nos sculpteurs ont trop souvent doté Jeanne d'Arc, contre tous les témoignages et contre la vérité.

Mais ce serait une autre erreur aussi grave, que de prêter à Jeanne d'Arc quelque chose (si peu que ce fût) de la *virago*; ni dans son aspect physique, ni dans ses goûts et ses sentiments moraux, on ne surprend rien, absolument rien qui soit proprement « masculin »; rien, dirai-je même, au risque d'étonner, qui soit vraiment militaire ou belliqueux.

Il ne faut pas confondre Jeanne avec ces femmes viriles, qui, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, ont aimé la guerre pour elles-mêmes, et recherché passionnément le fracas des batailles et la gloire des armes. La plupart de ces héroïnes avaient montré dès l'enfance des goûts masculins, une humeur aventureuse et l'amour des dangers. Toute différente est Jeanne. Il n'y a pas un seul trait dans l'histoire de son enfance qui la distingue des jeunes filles de son âge et de sa condition; elle est seulement plus pieuse et plus grave que les autres. Aucun exercice violent ne paraît lui plaire; ni amazone, ni chasseresse, on ne voit pas, pendant une année passée parmi les hommes d'armes, qu'elle ait pris part, ni même assisté à aucun jeu militaire, quintaine

ou tournoi[1]. Elle se fit soldat brusquement, par grâce et par volonté, d'un jour à l'autre; rien n'avait annoncé cette vocation ; rien ne l'y avait préparée. Ou plutôt disons autrement. Devint-elle un soldat, à proprement parler, celle qu'on ne vit jamais frapper un seul ennemi de sa main; celle qui put se vanter devant les juges qui l'accusaient hypocritement d'avoir eu « soif de sang » que jamais sa main n'avait versé le sang? Le poète a décrit magnifiquement cette fureur du combat, qui saisit les plus humains :

Voilà que par degrés, de sa sombre démence
Le combat les enivre; il leur revient au cœur
Ce je ne sais quel dieu qui veut qu'on soit vainqueur,
Et qui, s'exaspérant aux armures frappées,
Mêle l'éclair des yeux aux lueurs des épées[2].

Jamais Jeanne d'Arc n'a senti cette fièvre du fer heurtant le fer, cette âpre volupté de la mort évitée ou donnée; dans ce siècle où la bataille était encore surtout un ensemble de duels, jamais, semble-t-il, Jeanne d'Arc ne se battit en duel contre aucun ennemi. Mais intrépide, dédaigneuse de sa vie, ou assurée par l'Ange invisible qui planait sur elle, Jeanne s'élançait la première, son étendard en main ; et le flot vengeur se ruait derrière elle, par la fis-

1. Toutefois un jour elle galopa la lance en arrêt devant le Roi et le duc d'Alençon ; c'était peu après son arrivée à Chinon ; il lui fallait bien prouver qu'elle était capable de supporter les fatigues de la vie militaire.

2. Hugo, *Mariage de Roland.*

sure qu'elle avait ouverte. Elle n'était pas un combattant, mais l'âme de l'armée entière ou plutôt l'âme de la patrie, incarnée dans ce corps fragile et dans ces formes virginales. Mais bien éloignée d'être sanguinaire, elle n'aspire qu'à la paix ; la paix, plus belle que toutes choses, hormis le droit cependant. Il faut que les Anglais rendent la France qu'ils ont volée. S'ils veulent la rendre sans guerre, Dieu soit loué ; Jeanne n'exige pas qu'Azincourt soit vengé ; mais qu'ils s'en aillent ; qu'ils rendent la France à son Roi. Qu'ils sortent de France ; on ne les poursuivra pas[1]. Ce n'est pas le langage d'une femme entêtée d'exploits guerriers. Sur le champ de bataille, elle émerveille tous les hommes d'armes par son enthousiasme intrépide. Au conseil, elle étonne les capitaines par son bon sens militaire et par un instinct divinateur qui souvent lui fait voir plus juste que l'âge ou que l'expérience. Et, parmi nos contemporains, des juges compétents qui ont étudié de près ses campagnes, déclarent qu'il y avait en elle des parties de grand capitaine, et comme un certain génie de la guerre[2]. Le génie, peut-être ; non l'amour. Elle n'aimait que la France ; elle guerroyait pour l'affranchir ; mais la guerre ne l'*amusait* pas. Le har-

1. Témoignage de Simon Beaucroix, son écuyer, qu'elle empêcha un jour de poursuivre l'ennemi en fuite.

2. Voir sur ce point la déposition très curieuse du duc d'Alençon (*Procès de réhabilitation*). Elle excellait, dit-il, à bien disposer les troupes, surtout l'artillerie. Elle en eût remontré là-dessus à des capitaines qui avaient vingt ou trente ans d'expérience.

nais déposé, le conseil fini, on la retrouvait douce, effacée, modeste; parlant très peu, priant beaucoup, elle semblait une petite paysanne dévote, bien plutôt qu'une jeune guerrière. On eût dit qu'il y avait deux femmes en elle; mais ces deux femmes n'en sont qu'une seule qui sans cesse s'attache à faire ce que Dieu veut qu'elle fasse, et à jouer le rôle que Dieu veut qu'elle joue. A toute heure, elle semble écouter, pour obéir aussitôt.

Une preuve de sa sagesse et de sa modestie, c'est qu'au plus fort de ses merveilleux succès, jamais elle ne se laissa entraîner à la moindre outrecuidance. Entièrement persuadée que Dieu l'avait envoyée, que Dieu la conduisait, elle ne négligeait toutefois aucun moyen de prudence humaine; elle eût craint de tenter le Ciel en lui demandant d'inutiles miracles pour réparer sa négligence ou ses fautes. C'est ainsi qu'elle apportait, en campagne, une extrême attention à se bien garder des surprises[1]. C'est ainsi qu'elle consentit aisément à faire campagne sur la Loire, quoiqu'elle eût souhaité d'abord de marcher sur Reims, sans perdre un jour. Elle se rendit volontiers à la raison, et Dieu récompensa sa prudence; car cette campagne sur la Loire fut aussi rapide et peut-être plus merveilleuse que la délivrance d'Orléans.

1. Témoignage de Perceval de Cagny, maître d'hôtel du duc d'Alençon et le plus ancien des historiens de Jeanne d'Arc. Il écrivait sur elle dès 1436.

CHAPITRE IV

REIMS

La campagne de la Loire fut achevée en une semaine. Le samedi 11 juin, l'armée royale, forte de huit mille hommes, arrivait devant Jargeau. Le dimanche 12, on attaqua la place; le duc d'Alençon hésitait à donner l'assaut. « Gentil duc, as-tu peur? lui dit Jeanne. J'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf. » La défense fut vigoureuse. Une pierre vint frapper le casque de Jeanne et la renversa. Elle se releva aussitôt en criant : « Sus! sus! amis. Notre Seigneur a condamné les Anglais. » La ville fut prise et Suffolk, qui la commandait, fait prisonnier. Cinq cents Anglais avaient péri; le reste capitula. Le 15, on emporta le pont de Meun. Le 16, on attaqua Beaugency, qui se rendit le 17. Une armée de renfort, envoyée de Paris sous le commandement de Falstolf, arriva trop tard et commença de battre en retraite. On la poursuivit, on la rejoignit à Patay (le 18 juin). Les funestes souvenirs de Crécy, Poitiers, Azincourt, hantaient encore les Français: la supériorité des Anglais en bataille rangée semblait

chose établie. Leur position était bonne et forte. On hésitait à les attaquer. « Au nom de Dieu, dit Jeanne, il faut combattre. Et quand ils seraient pendus aux nues, nous les aurons! Avez-vous de bons éperons? — Quoi! dit le duc d'Alençon, fuirons-nous donc? — Nenni; ce sont les Anglais qui fuiront; mais il vous faudra des éperons pour les poursuivre. » Tout s'élança sur ses pas. Elle avait une action merveilleuse sur les soldats et ce don d'entraîner qui fait les vrais capitaines. La bataille fut courte; des deux ailes de l'armée anglaise, l'une, par défaut d'entente, se retira, l'autre fut taillée en pièces; quatre mille ennemis furent pris ou tués. Tout le cours de la Loire était libre, comme Orléans.

Il semble que la cour, après de si merveilleux succès, ne pouvait plus refuser sa confiance à Jeanne d'Arc, et que tout ce qui entourait le Roi aurait dû s'attacher à elle aussi passionnément que faisaient le peuple et l'armée. Il n'en fut rien; la jalousie persista ou plutôt grandit, au cœur de La Trémoille, avec l'autorité de la Pucelle dans le pays. La Trémoille était le maître de Charles VII, non seulement par l'empire absolu qu'il avait su prendre sur la faiblesse du souverain; mais encore par l'argent qu'il lui prêtait et qui était la principale ressource de cette royauté aux abois. Le favori riche faisait au prince besogneux d'énormes avances, d'ailleurs à gros intérêts. Ennemi juré du connétable de Richemont, dont il avait voulu et obtenu la disgrâce, La Trémoille n'avait pas vu, sans un violent dépit et une mortelle inquiétude,

Jeanne d'Arc accepter devant Beaugency un renfort de quinze cents hommes que Richemont lui amena à ses frais; puis s'entremettre entre le Roi et le connétable disgracié, et promettre à celui-ci qu'elle le ferait rentrer en grâce. Il y eut sur ce point lutte ouverte entre La Trémoille et Jeanne; et, cette fois, Jeanne fut vaincue; Richemont reçut défense de se présenter devant le Roi et fut exclu du voyage de Reims, auquel, après bien des tergiversations, la cour enfin se décidait.

Ce n'est là qu'un exemple entre cent des obstacles où se heurtait incessamment la mission de Jeanne. L'opposition, sourde ou déclarée, que rencontra Jeanne d'Arc à la cour de la part de presque tous les politiques et de plusieurs des capitaines, depuis son arrivée à Chinon jusqu'à ce jour funeste où elle fut prise (d'autres ont dit livrée, disons au moins abandonnée) à Compiègne, est un fait absolument certain. Après la levée du siège d'Orléans, on ne veut pas la suivre à Reims. Après sa merveilleuse campagne de la Loire, on hésite encore. C'est elle qui part la première : il faut bien la suivre; on la suit en maugréant. Au premier obstacle, devant Troyes, on veut reculer. La ville se rend; le sacre est célébré. Elle veut marcher sur Paris au plus vite. On se détourne de Soissons vers Château-Thierry, Provins, Bray-sur-Seine, et l'on s'engage dans des négociations dilatoires avec le duc de Bourgogne. Jeanne, qui a deviné le jeu des Bourguignons, veut revenir sur Paris, et entraîne une partie de l'armée.

Le Roi suit lentement, contraint et forcé, avec quinze jours de retard. L'attaque a lieu, le Roi absent, comme s'il protestait. Elle échoue ; Jeanne, blessée, veut persévérer. On l'emmène de force. Le lendemain, elle veut recommencer l'attaque ; on fait rompre un pont qui pouvait la ramener vers Paris, et Charles VII abandonne Saint-Denis et défile avec toute l'armée vers la Loire. L'hiver se passe sans qu'on lui laisse rien tenter, que des choses insignifiantes, où elle échoue, faute de moyens suffisants. Le printemps venu, on ne lui parle pas de reprendre la campagne. C'est elle qui, sans demander le congé du Roi, s'évade de cette cour oisive. Un mois après, elle est prise ; l'archevêque de Reims écrit au peuple de cette ville qu'elle l'a bien mérité ; puis la cour se tait sur elle et la laisse traîner de prison en prison, mettre à la chaîne, juger, condamner et brûler, sans dire un mot, sans faire un mouvement ; Charles VII et tous les siens semblent souhaiter seulement qu'on n'en parle plus, qu'on l'oublie. Et c'est tellement un mot d'ordre de ne plus nommer Jeanne d'Arc, pas plus que si elle n'eût jamais existé, qu'aux États de Blois, trois ans après sa mort (1434), dans un mémoire officiel, où l'on retrace, en rendant grâces à Dieu, les succès obtenus par les armées royales depuis la levée du siège d'Orléans, le nom de Jeanne n'est même pas prononcé.

Prévoyait-elle déjà cette ingratitude des hommes, lorsque, même au milieu de sa voie triomphale, elle se montrait souvent si triste (mais non jamais dé-

couragée)? Pouvait-elle ne pas sentir les hésitations du Roi au commencement du voyage de Reims? Il ne souffrait pas que la Reine l'y suivît; il la renvoyait au delà de la Loire, en sûreté; il n'osait la fier à Jeanne d'Arc, à sa petite armée de sept à huit mille hommes[1]. C'était peu pour traverser quatre-vingts lieues de pays presque entièrement occupé par l'ennemi. L'entreprise eût même été imprudente si les rapides succès des deux derniers mois n'eussent jeté un grand trouble parmi les Anglais, et en même temps réveillé l'ardeur et les espérances du parti royaliste dans beaucoup de villes que leurs garnisons tenaient en respect, mais qui n'étaient devenues anglaises que de nom. Les Français eux-mêmes savaient-ils tout ce que leur cause avait gagné dans les esprits depuis deux mois? On en peut douter à voir que l'armée de Charles VII n'osa traverser Auxerre, qui était aux Bourguignons, et qui tint ses portes fermées, tout en ravitaillant l'armée à prix d'argent. Le 5 juillet, on fut devant Troyes, qu'occupait une garnison moitié anglaise, moitié bourguignonne. La veille, Jeanne avait envoyé aux « bourgeois et habitants » la lettre suivante, dont ils commencèrent par se moquer; l'événement prouva, dès le lendemain, qu'il n'était plus permis de railler la Pucelle :

Jesus, Maria. — Très chers et bons amis, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le Roi du Ciel,

1. D'autres témoignages portent l'armée à douze mille hommes. Mais on n'avait ni argent ni approvisionnements.

son droiturier et souverain seigneur..., que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France, qui sera bien bref (*bientôt*) à Reims et à Paris, qui qui vienne contre; et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide de Dieu; en toutes les villes qui doivent être du saint royaume; et y ferons bonne paix ferme, qui qui vienne contre. A Dieu vous commande.

Les « bourgeois et habitants » ne répondirent rien et se tinrent muets et défiants, derrière leurs fortes murailles. Un moine cordelier[1], frère Richard, très célèbre prédicateur, avait quitté Paris récemment, éloigné par les Anglais, que sa popularité bruyante inquiétait. Il se trouvait à Troyes et voulut connaître Jeanne. On en parlait autour de lui comme d'une sorcière. Il vint au camp royal, et Jeanne le vit s'approcher d'elle d'un pas défiant, en faisant de grands signes de croix et en jetant de l'eau bénite : « Mais approchez donc hardiment, lui cria-t-elle; je ne m'envolerai pas. » Il revint émerveillé d'elle; mais toute son éloquence ne décida pas les gens de Troyes à ouvrir leurs portes au Roi et à la Pucelle.

Les Français n'avaient ni approvisionnements pour durer devant la ville, ni matériel de siège pour essayer de la prendre. On était fort embarrassé, et déjà le Conseil du Roi parlait de rebrousser chemin. Jeanne d'Arc obtint, en suppliant, qu'on lui fît grâce de deux jours; elle promit qu'avant ce terme la place serait rendue.

1. Selon d'autres témoignages, frère Richard était augustin.

Elle le fut en effet par un coup d'heureuse audace, dont Jeanne eut seule tout l'honneur. Sans moyens sérieux d'attaque, elle donna ordre de préparer l'assaut. Son étendard en main, elle marcha la première vers le fossé; des milliers d'hommes la suivirent confusément, mais remplis d'ardeur. Elle leur commanda de faire des fascines pour combler les fossés; on travailla tout ce jour et la nuit suivante. Le lendemain matin, elle fit lancer les premières fascines en criant : « A l'assaut! » Mais aussitôt l'évêque et les bourgeois offrirent de capituler. La garnison sortit par une porte; le Roi entra par l'autre, le dimanche 10 juillet.

Jamais Jeanne d'Arc n'avait encore montré plus de bon sens dans sa témérité apparente. Elle seule avait compris, dans l'armée royale, que sa force n'était pas seulement dans l'épée, ni dans les flèches, ni dans les machines de siège; mais qu'elle était avant tout une force morale; que le signe de Dieu était sur son front; et que presque sans ressources matérielles, mais aidée de ce prestige sacré, elle pouvait faire des choses que les habiles et les sages, réduits aux moyens ordinaires, n'osaient même pas concevoir. Il est certain que Troyes fut pris parce qu'elle feignit de l'attaquer; mais l'heureux succès de cette feinte témoigne également de sa foi en Dieu et dans sa mission, et d'un sentiment juste du moment et des circonstances.

La soumission de Troyes entraîna celle de Châlons-sur-Marne; celle de Châlons détermina celle

de Reims. Quoique la ville, officiellement, fût soumise au roi anglais, la grande majorité des habitants faisait des vœux pour Charles VII; libres de garnisons étrangères et d'ailleurs entraînés et couverts par l'exemple de Troyes et celui de Châlons, malgré les lettres, les objurgations, les promesses des Anglais et des Bourguignons, quand le 16 juillet, les notables de Reims apprirent que le roi de France était à quatre lieues de leur ville, ils envoyèrent une députation pour le supplier d'entrer. Il entra le même jour; et le lendemain, le dimanche 17 juillet 1429, Charles VII fut sacré solennellement dans sa cathédrale de Reims, par la main de l'archevêque de Reims. Les six pairs laïques et trois des pairs ecclésiastiques manquaient à la cérémonie, où tous devaient avoir leurs fonctions; d'autres suppléèrent les absents; et pour avoir été rapidement préparée et exécutée, la cérémonie du sacre de Charles VII n'en est pas moins demeurée fameuse entre toutes celles du même genre que la France a vu célébrer. C'est qu'on y voit toujours Jeanne d'Arc debout, aux côtés du Roi, son étendard en main « car ayant été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur ». Et l'évocation de cette scène efface toutes les splendeurs de tant d'autres sacres royaux où la France prodigua ses richesses[1].

1. Au reste, la cérémonie ne fut pas sans éclat. Trois gentilshommes angevins, témoins du sacre, la décrivaient ainsi dans une lettre adressée à la reine de France, et à la reine de Sicile, sa mère. « Et a été moult belle chose à

« Quand la Pucelle vit que le Roi était sacré et couronné, elle s'agenouilla, présents tous les seigneurs, devant lui, et, en l'embrassant par les jambes, lui dit, en pleurant à chaudes larmes : « Gentil Roi, or est « exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que je fisse « lever le siège d'Orléans, et vous amenasse en cette « cité de Reims recevoir votre digne sacre, en mon- « trant que vous êtes vrai Roi, et celui auquel le « royaume de France doit appartenir ». Et moult faisait grand'pitié à tous ceux qui la regardaient[1]. »

Ce récit ne dit pas que Jeanne, au soir du sacre, ait demandé au Roi de la renvoyer chez elle et dé-

voir le beau mystère, car il a été aussi solennel, et (le roi) a trouvé toutes choses appointées aussi bien et si convenablement (tant comme habits royaux et choses à ce nécessaires), comme s'il l'eût mandé un an devant; et y a eu tant de gens que c'est chose infinie à écrire, et aussi la grand'joie que chacun y avait.... Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du Roi, tenant son étendard à la main. Et était moult belle chose de voir les belles manières que faisait le Roi et aussi la Pucelle.... Et à l'heure que le Roi fut sacré, et aussi quand l'on lui assit la couronne sur la tête, tout homme cria : *Noel* ! et trompilles sonnèrent en telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église dussent fendre. » Parmi les assistants, il ne faut pas oublier le père de Jeanne, Jacques d'Arc, dont la présence à Reims le jour du sacre et les jours suivants est attestée par les comptes de la ville. Mais nous ne savons rien de la rencontre du père et de la fille après cette séparation de six mois qui avait amené de si grandes choses. Peut-on douter toutefois que si Jacques d'Arc vint de Domremy à Reims, au-devant de Jeanne, c'est qu'il lui avait pardonné, c'est qu'il était fier d'une telle fille.

1. *Journal du Siège* — et *Chronique de la Pucelle* (dans ce dernier texte, il n'est pas fait mention d'Orléans).

claré sa mission remplie[1]. Sur ce point fort délicat, les témoignages semblent se contredire, et les historiens ne sont pas d'accord. Rien n'est plus intéressant que la déposition très complète de Dunois au procès de réhabilitation : il raconte que, peu de jours après le sacre, passant avec le Roi par Crépy-en-Valois (le 10 août 1429), le peuple vint en foule au-devant du cortège criant : « Noël ». Jeanne qui chevauchait entre l'archevêque de Reims et Dunois, leur dit : « Voici un bon peuple ; et je n'ai jamais vu se réjouir si bien de l'arrivée d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, à la fin de mes jours, pour être inhumée en ce pays ! » L'archevêque lui dit : « O Jeanne, en quel lieu espérez-vous de mourir ? — Où il plaira à Dieu ; car je ne suis, pas plus que vous-même, sûre ni du temps ni du lieu. Plût à Dieu mon créateur que je me retirasse maintenant, déposant les armes, pour aller servir mon père et ma mère, et garder leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui tous auraient grand'joie de me revoir. »

Ce récit tend à laisser croire que Jeanne d'Arc croyait sa mission terminée au sacre. Mais il contredit d'autres témoignages non moins considérables. Il semble que Jeanne elle-même ait varié dans la façon dont elle expliquait sa mission ; tantôt la

1. Il serait intéressant de savoir, mais nous ignorons tout à fait si Jacques d'Arc, père de Jeanne, présent à Reims le jour du sacre, exhorta sa fille à rester auprès du Roi, ou à revenir chez ses parents.

faisant si étendue, qu'elle annonçait des projets de croisade et de délivrance du Saint Sépulcre; tantôt la réduisant à quatre points, dont deux étaient déjà chose accomplie : la délivrance d'Orléans; le sacre du Roi; la reprise de Paris; la liberté rendue au duc d'Orléans que l'Angleterre tenait prisonnier depuis quatorze ans et qu'elle devait garder onze ans encore[1]. Tantôt même comme au jour où elle répondait ainsi à l'archevêque de Reims, Jeanne semblait croire sa mission terminée après la délivrance d'Orléans, après le Roi sacré et couronné[2].

Un témoignage curieux de Dunois, dans sa déposition au procès de réhabilitation, nous permet vraisemblablement de concilier les divergences des autres récits : « Quand elle parlait en façon de jeu, dit-il (*jocose*), elle annonçait des exploits qui tous n'ont pas été réalisés. Quand elle parlait *sérieusement* de sa mission, elle la bornait à faire lever le siège d'Orléans et sacrer le Roi. »

Et certainement, si l'on fait toutes réserves sur les intentions de la Providence, lesquelles nous sont inconnues, et sur les ordres que Jeanne a reçus, et bien ou mal interprétés ; si l'on juge des choses selon les vues (souvent trop courtes, je l'avoue) de

1. Témoignage de Seguin.

2. A Chinon, elle promettait de délivrer le duc d'Orléans (Témoignage de Perceval de Cagny). Elle était très attachée au duc d'Alençon, gendre du duc d'Orléans. Elle alla voir à Saumur la duchesse d'Alençon avant la campagne de la Loire et lui promit de lui ramener son mari sain et sauf.

la prudence humaine; il eût été plus sage à Jeanne d'Arc de s'arrêter au lendemain du triomphe de Reims. Une mission d'enthousiasme pouvait-elle se prolonger indéfiniment? Un prestige tout surnaturel pouvait-il ne pas s'affaiblir en devenant familier? Dieu avait-il promis une suite ininterrompue de succès? N'était-ce pas « tenter le Ciel » que l'attendre et la demander? D'autre part, un seul échec ne détruirait-il pas la force de celle qui, se disant l'envoyée directe de Dieu, ne devait pas être vaincue? Notre admiration juge mieux aujourd'hui; mais c'est après cinq siècles. Il nous semble que le bûcher ajoute quelque chose à la gloire de l'héroïne. Mais le temps seul épure ainsi nos jugements. Au contraire, la plupart des contemporains doutent de la bonté d'une cause qu'ils voient vaincue. Combien ont dû dire, en apprenant le supplice de Rouen : « Celle qui devait sauver la France n'a pas su se sauver elle-même! »

Mais au lendemain du sacre, après ces trois mois où l'on avait marché de miracle en miracle, qui donc pouvait s'abaisser aux timides calculs de la prudence humaine? Et si c'était tenter Dieu que lui demander encore des miracles qu'il n'avait pas promis, n'était-ce pas douter de Dieu que s'arrêter si tôt, avant l'œuvre achevée, comme si l'on eût craint que « son bras ne fût raccourci? » Jeanne elle-même redoublait d'ardeur et d'espérance. Le 17 juillet, jour du sacre, elle adressait au duc de Bourgogne une lettre pressante, et presque hau-

taine, en le sommant de faire la paix avec le roi de France : « Haut et redouté prince, Jeanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du Ciel, mon droiturier et souverain seigneur, que le Roi de France et vous, fassiez bonne paix ferme, qui dure longtemps. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens. Et s'il vous plaît de guerroyer, si allez sur les Sarrasins! » Mais si le duc refuse et s'obstine, elle lui annonce que sa défaite est sûre, quelques forces qu'il oppose au Roi légitime et à la Pucelle. « Elle ne faisait doute que Paris ne fût bientôt réduit en l'obéissance[1]. » Et tout le monde, au moins durant les premiers jours qui suivirent le sacre, partageait cette confiance, et croyait voir déjà la capitale s'ouvrir presque sans combat, devant son Roi. La vieille Christine de Pisan, cette Italienne rattachée à la France par une fidélité volontaire et touchante, sortait de sa retraite, et rompait un silence absolu de onze années, pour composer en l'honneur de l'héroïne un hymne triomphant, où l'espoir déborde avec l'enthousiasme. La pièce est datée du 31 juillet, deux semaines après le sacre :

L'an mil-quatre-cent-vingt-et-neuf
Reprit à luire le soleil....
Or faisons fête à notre roi;
Que très bien soit-il revenu!...

1. Lettre des trois gentilshommes angevins à la reine de France et à la reine de Sicile, datée du jour du sacre (17 juillet 1429).

Une fillette de seize ans
(N'est-ce pas chose fors nature?)
A qui armes ne sont pesant,
Ains[1] semble que sa nourriture[2]
Y soit, tant y est forte et dure;
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis; ne nul n'y dure...
Mais tout ce fait Dieu qui la mène....
N'apercevez-vous, gent aveugle,
Que Dieu a ici la main mise?...
Voulez-vous contre Dieu combattre....
C'est pour néant; rendre leur faut,
Veuillent, ou non; n'y a si forte
Résistance, qui a l'assaut
De la Pucelle ne soit morte....
O Paris, très mal conseillé,
Fols habitants sans confiance!
Aimes-tu mieux être essillié[3]
Qu'à ton prince faire accordance....
Car ens[4] entrera, qui qu'en grogne;
La Pucelle lui a promis.

Cette pièce est un témoignage éclatant de l'enthousiasme et de la confiance universelle au lendemain du sacre! On voyait déjà le Roi à Paris, les Anglais chassés, la France libre. Que dis-je! On rêvait de représailles conquérantes; on montrait le Sarrasin abattu, le Saint-Tombeau reconquis par les armes invincibles du roi de France et de la Pucelle. L'échec devant Paris et la longue inaction des six

1. Mais.
2. Education.
3. Saccagé.
4. Dedans.

mois qui suivirent firent tomber ces illusions ; le désenchantement se fit aussitôt, précurseur de l'ingratitude. Et parce que Jeanne n'a pu tout faire à la fois, on se demandera bientôt, à la cour, si elle a fait vraiment quelque chose !

CHAPITRE V

PARIS ET COMPIÈGNE

Comme on l'a vu plus haut, le soir même du sacre, trois gentilshommes angevins[1] écrivaient de Reims à la reine, Marie d'Anjou, et à la mère de la reine, Yolande d'Anjou : « Demain, s'en doit partir le Roi, tenant son chemin vers Paris.... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. » La nouvelle était exacte ; excepté qu'il eût fallu ajouter : « Jeanne et les capitaines veulent marcher sur Paris ; mais le Roi et son conseil ne le veulent pas. Le Roi et la cour suivent l'armée, mais contraints, et de mauvais gré. » Ainsi, que Jeanne ait cru fermement, ou non, que sa mission comportât la conquête de Paris, il est du moins certain que ce ne fut pas le Roi qui la retint après le sacre ; c'est elle-même qui voulut rester, et continuer la guerre.

La cour, lasse de faire campagne, aurait préféré négocier ; et, de fait, elle négociait déjà avec le duc

1. Leurs noms sont inconnus.

de Bourgogne; et celui-ci, soit par dégoût de l'alliance anglaise, soit par effroi des victoires de Charles VII, soit simplement par ruse, pour gagner du temps et attendre les événements, signait une trêve avec le roi de France, et laissait espérer la paix définitive, avec la réconciliation des deux branches de la maison royale. Paris, dont il se disait et se croyait peut-être le maître, ne manquerait pas d'ouvrir alors ses portes à Charles VII. La cour eut grand tort de prêter l'oreille à ces belles, mais vagues promesses.

A la vérité, une suite ininterrompue de succès faciles entretenait l'illusion royale pendant les premiers jours qui suivirent le sacre. Toutes les villes entre Reims et Paris apportaient, sans combat, sans même être sommées, leurs clefs au roi de France. Soissons, Laon, Château-Thierry, Provins, Coulommiers ouvraient leurs portes; et l'on perdait des jours précieux à recevoir la soumission de ces places. Pendant ce temps Bedford, amenait vers Paris des renforts tirés d'Angleterre, et, le 10 août, il défiait Charles VII par une lettre injurieuse où il lui refusait le titre royal et couvrait Jeanne d'Arc d'outrages. Quatre jours après, les deux armées étaient en présence devant Senlis; mais il n'y eut pas de bataille; les Anglais, très bien fortifiés, ne voulurent pas quitter leurs positions; les Français n'osèrent pas les attaquer. Le lendemain, 16 août, les Anglais rentraient en bon ordre dans Paris. Beauvais se rendit alors à Charles VII, malgré son évêque, Pierre Cauchon, tout dévoué aux Anglais. Cauchon

s'enfuit chez ses maîtres, jurant de se venger. On sait s'il tint parole. Le 17 août, Compiègne ouvrit ses portes; puis Senlis. Malgré les hésitations et les tergiversations de cette campagne singulière, où la marche de l'armée semblait conduite au hasard, parce que l'intrigue et les négociations, ouvertes ou secrètes, contrecarraient sans cesse l'action militaire, les avantages éclatants demeuraient au roi de France; et le prestige de cette marche victorieuse accomplie depuis quatre mois n'était pas encore entamé.

Dans ces circonstances fallait-il attaquer Paris? Le Roi et ses conseillers, certainement, n'en voulaient rien faire. Le duc d'Alençon et la plupart des capitaines croyaient au contraire l'occasion favorable. Jeanne d'Arc fut de leur avis, ou plutôt leur avait fait accepter le sien. Ses voix ne lui prescrivaient pas cette entreprise; mais elles ne l'interdisaient pas non plus. Son témoignage est très formel sur ce point et doit être recueilli : « Interrogée si, quand elle alla devant Paris, elle eut révélation de ses voix d'y aller, répond que non; mais à la requête des gentilshommes qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes; et avait bien intention d'aller outre et passer les fossés [1]. »

Ainsi, au risque d'irriter des juges dont plusieurs s'étaient trouvés à Paris au jour où elle attaqua la porte Saint-Honoré, Jeanne d'Arc refuse de laisser

1. Interrogatoire du 13 mars.

croire qu'elle ait seulement voulu faire contre la ville une vaine démonstration. Et, sans doute, les moyens dont l'armée royale disposait étaient fort insuffisants pour assiéger et prendre une place comme Paris, dans les règles. Mais Jeanne avait-elle eu tort de compter sur d'autres armes? Paris était très divisé. Les Anglais y étaient haïs, même des Bourguignons; le duc de Bedford si exécré qu'il avait cru rendre service à la cause du roi, son neveu, en s'éloignant de la ville quand le roi Charles s'en approcha. Et pour combien fallait-il compter l'émotion qu'excitaient le voisinage du fils des vieux rois, le prestige du sacre, et les anciens souvenirs réveillés brusquement dans une ville longtemps fidèle, attachée par mille liens à l'antique dynastie, et devenue misérable depuis qu'elle l'avait perdue? Disons que, si l'entreprise hardie de Jeanne échoua, elle aurait pu réussir; que, même, elle eût réussi probablement si l'on eût eu la volonté de s'y obstiner.

Elle était partie de Compiègne, avec le duc d'Alençon, le 23 août. Le vendredi 26, on occupa Saint-Denis sans résistance[1]. Le roi suivait lentement, et

1. D'après le témoignage du duc d'Alençon, c'est à Saint-Denis que Jeanne brisa l'épée de Sainte-Catherine en frappant du plat de cette épée une femme de mauvaise vie qu'elle chassait de l'armée. La superstition crut que son bonheur avait fini avec ce fer enchanté; le chroniqueur Jean Chartier lui-même le croit ainsi. Il est merveilleux que Jeanne, vivant dans une société imprégnée de superstitions, n'en offre pas la plus légère trace dans ses actes ni dans son langage.

de loin, son armée, comme n'osant ni la désavouer, ni la conduire. Il fut à Saint-Denis le 7 septembre; ces quinze jours avaient été perdus en inutiles escarmouches. Dès le lendemain, quoique ce fût jour de fête (la Nativité de Notre-Dame), Jeanne d'Arc voulut qu'on attaquât. Elle choisit la porte Saint-Honoré (sur l'emplacement de la place actuelle du Théâtre-Français) et fit donner l'assaut avec sa vaillance ordinaire. La première barrière fut emportée; on arriva au bord du fossé; Jeanne, son étendard à la main, y descendit la première, quoique les assaillants fissent pleuvoir du haut des murs toutes sortes de projectiles. Le premier fossé fut franchi; le second, qui était plein d'eau, présentait un obstacle plus difficile; Jeanne, arrêtée au bord, sondait du bois de son étendard la profondeur de l'eau, et criait aux soldats d'apporter des fascines. A ce moment un trait d'arbalète lui traversa la cuisse; elle supporta bravement la douleur, et continua d'exciter ses gens à combler le fossé. Mais le soir approchait; la blessure de Jeanne avait découragé l'armée. Les capitaines ordonnèrent la retraite. Elle refusait de s'éloigner; le duc d'Alençon l'entraîna de force, elle protesta jusqu'au bout; elle ne cessait d'affirmer que, si l'on eût voulu persister, la ville aurait été prise. Elle le croyait certainement, et peut-être avait-elle raison de le croire. Mais, autour d'elle, la débandade fut générale, après ce premier échec qu'on semblait avoir attendu. Le Roi donna le funeste exemple; il écrivit aux « bonnes villes »

une lettre circulaire pour les informer de la trêve conclue avec son cousin le duc de Bourgogne, et annoncer que, voulant décharger le pays, il emmenait son armée outre Seine, en se réservant de revenir avec des forces plus nombreuses « à poursuivre le demeurant de ses conquêtes et recouvrement de sa seigneurie ». Jeanne d'Arc déposa tristement ses armes sur l'autel de la sainte Vierge, en l'abbaye de Saint-Denis, et suivit la déplorable retraite qui mettait fin à ses victoires.

On passa par Lagny, Provins; on franchit l'Yonne, près de Sens, qui garda ses portes closes; par Courtenay et Montargis on atteignit Gien, le 21 septembre. A peine l'armée royale avait-elle quitté Saint-Denis, en y laissant une faible garnison, que les Anglais y rentrèrent, sans résistance, et reprirent possession de la ville et de l'abbaye. L'armure de Jeanne d'Arc fut rapportée à Paris comme un trophée. Sans doute, la reprise de Saint-Denis n'avait pas, comme fait militaire, une importance considérable; mais l'effet moral en fut grand. Des conquêtes du Roi faites depuis quatre mois, c'est la première qu'il perdait. Après l'ascension merveilleuse, c'était le commencement de la déchéance.

Jeanne d'Arc avait eu bien raison en protestant contre le duc d'Alençon qui l'entraînait de force loin de la porte Saint-Honoré. Cette persistance héroïque à demeurer, blessée, impuissante, au bord de ce fossé qui lui fermait Paris, montre bien qu'elle eut conscience, plus que les capitaines, de la

gravité du parti qu'on allait prendre, en commençant à reculer.

Depuis le 1er mai, c'était la première fois qu'on faisait un pas en arrière. Et sans doute, à la guerre, il est sage et habile, souvent, de reculer un jour, pour mieux avancer le lendemain. Mais cette guerre n'était pas une guerre ordinaire. C'était une entreprise sacrée, conduite par la foi, soutenue par l'enthousiasme. En reculant, on lui enlevait ce caractère ; en biaisant, en tergiversant, on semblait avouer qu'on ne marchait plus avec Dieu. Il eût peut-être été plus sage (ce n'est point notre avis) de ne pas attaquer Paris ; de ne pas se risquer avec de si petites forces contre un si formidable adversaire ; contre une ville où la haine des « Armagnacs » était encore implantée au cœur de tout le peuple et de la plus grande partie des bourgeois. (On ne verra que trop les marques de cette haine au procès de Jeanne d'Arc.) Mais puisqu'on avait eu, à tort ou à raison, cette audace d'attaquer Paris, c'était une faute énorme que de reculer après un premier échec ; il fallait s'obstiner devant ses murs, dût-on y périr.

Et rien ne prouve qu'on y eût péri. Le Roi avait aussi des partisans dans la ville, moins nombreux, mais résolus, actifs et puissants. Il était facile d'y exciter des dissensions intestines dont la cause royale eût profité. Le sacre avait changé les dispositions d'une partie au moins du clergé. La reprise de Saint-Denis avait dû frapper vivement l'imagi-

nation populaire; en reconquérant le tombeau du protecteur de sa race, le roi de France lui semblait avoir affirmé ses droits. Le prestige de la Pucelle aurait résisté même aux épreuves d'un long siège; mais pouvait-il n'être pas fort entamé par une attaque infructueuse suivie d'une retraite précipitée?

Ainsi nous estimons que Jeanne fut sage en paraissant téméraire. Elle voulait qu'on restât devant Paris; au moins, qu'on se maintînt dans Saint-Denis. Elle fut seule à soutenir ces hardis conseils, et dut capituler devant la mollesse du Roi et les intrigues des courtisans. Car, si tout le monde se ligua contre son avis, ce ne fut pas lâcheté sans doute, ni prudence excessive, mais plutôt jalousie et défiance. Les capitaines eux-mêmes pensèrent que cette fille avait fait assez. Il était temps qu'elle retournât au village, ou descendît au second rang. Ils étaient las d'être éclipsés par elle, et même de vaincre à sa suite. La lamentable histoire des dix-huit mois que Jeanne allait vivre encore s'explique par les jalousies qu'elle avait soulevées, malgré sa modestie, sa douceur, son humilité. Il est faux que ses compagnons d'armes l'aient trahie positivement, comme on l'a prétendu. Mais plusieurs l'avaient d'avance trahie dans leur cœur; et sa prison, son procès, son supplice, qui donnèrent une joie si vive à ses ennemis, n'ont pas causé peut-être autant de douleur à tous ses prétendus amis.

L'hiver, oisif et vide, fut douloureux à Jeanne d'Arc. Tandis que le Roi, satisfait d'être rendu à sa

mollesse ordinaire, allait de ville en ville et de château en château à travers les provinces fidèles (Berry, Touraine et Poitou) ; pour occuper la généreuse impatience de Jeanne, on lui permit d'aller prendre une petite place forte (Saint-Pierre-le-Moutier) et d'assiéger la Charité-sur-Loire[1], dont la prise aurait eu plus d'importance. Mais, comme on ne lui confia ni troupes suffisantes, ni matériel de siège, elle échoua, et, manquant d'argent et de vivres, dut revenir à la cour sans avoir pris la Charité. On ne lui en fit pas reproche ; car la cour semblait n'avoir d'autre désir que de prolonger l'inaction. Est-ce pour la consoler (c'eût été la connaître mal), est-ce seulement pour l'honorer que, peu de jours après (le 29 décembre 1429), Charles VII anoblit la Pucelle[2] avec toute sa famille ? Son blason[3] portait les lis de France, et ses frères en prirent et retinrent le nom de Du Lis. Pour elle, sans dédaigner le don de son roi, elle resta Jeanne d'Arc, ou la Pucelle, et ne porta jamais d'autre titre. Celle qui faisait la guerre depuis six mois, au milieu de tant de braves gentilshommes, devait respecter la noblesse et il serait puéril de lui prêter des sentiments démocratiques inconnus de son temps[4]. Toutefois, sa pensée était trop haute, ses

1. En novembre 1429.

2. Elle a dit au procès que la chose s'était faite « à la plaisance de ses frères, sans requête d'elle ».

3. D'azur à deux fleurs de lis d'or, et une épée d'argent à la garde d'or.

4. Perceval de Boulainvilliers dans la lettre adressée au duc de Milan dit : « qu'elle aime les gens d'armes et les

vues trop désintéressées, son cœur trop modeste, pour qu'on la suppose accessible à une ambition vulgaire, même légitime. Elle ne combattait pas pour les honneurs, ni même pour l'honneur, mais pour Dieu et pour la patrie.

La cour restait donc, en apparence au moins, respectueuse envers Jeanne d'Arc, et reconnaissante de ses services. Le peuple n'avait rien perdu de son admiration naïve et enthousiaste, et Jeanne en recueillit cent fois les preuves durant cet hiver. Elle ne se prêtait qu'avec réserve à sa popularité. Elle voulait qu'on la crût envoyée de Dieu, inspirée par lui, guidée par les anges ; mais tout ce qui semblait attacher à sa personne une vertu particulière lui déplaisait, et la choquait vivement. Elle trouvait beaucoup de douceur à entendre les *vivats* populaires ; elle jouissait des bénédictions recueillies sur son passage, mais elle ne voulait pas qu'on la traitât en sainte et repoussait brusquement les adorations : un jour, une femme[1] lui présentait des chapelets, en la priant de les toucher : « Touchez-les vous-même, dit-elle, en riant ; ils seront tout aussi bons. » Ses juges l'accusèrent d'avoir voulu faire croire qu'elle avait ressuscité un enfant. Jeanne d'Arc protesta ; elle avait seulement prié, avec toutes les filles et femmes de Lagny, pour que l'enfant qui semblait mort reprît assez de vie pour recevoir le baptême[2].

nobles, tout en fuyant les grandes compagnies et les assemblées bruyantes ».

1. Témoignage de Marguerite La Touroulde.

2. Elle ne dit ni qu'il était mort ni qu'il ne l'était pas ;

Elle avait d'autant plus raison de se défendre ainsi contre les excès imprudents de la faveur populaire, que les intrigants et les fous se pressaient autour d'elle, essayant de la compromettre, et d'attacher leur chimère ou leur feinte à sa cause sacrée. Sans parler du très bruyant frère Richard qui, depuis Troyes, s'acharnait à la suivre, de fausses prophétesses se présentaient à elle, et tâchaient de mêler leurs folies à sa mission. Une femme de la Rochelle, nommée Catherine, prétendait qu'une dame blanche lui apparaissait et lui révélait l'emplacement des trésors cachés, pour les faire livrer à la Pucelle. Frère Richard voulait à toute force qu'on l'écoutât. Jeanne lui dit de retourner vers son mari, pour soigner le ménage et les enfants. La visionnaire insista si bien qu'il fallut que Jeanne veillât deux nuits avec elle, attendant la dame blanche qui ne vint pas. Elle renvoya cette folle, mais elle en fut blâmée.

Vers le milieu d'avril (Pâques tombait, cette année-là, le 16 avril) Jeanne d'Arc reprit la campagne. Melun venait de se donner au roi de France. Elle s'y rendit, et là ses « voix » lui annoncèrent, pour la première fois, qu'elle serait prise « avant la Saint-Jean »; triste prédiction qui lui fut renouvelée, depuis, presque tous les jours. Mais comme ni le lieu, ni l'heure ne lui étaient annoncés, elle ne perdit pas courage, et résolut de continuer la campagne. A Lagny, elle enleva un convoi de quatre cents Anglais,

elle dit qu'il ne donnait aucun signe de vie, et avait le teint tout noir.

commandés par un gentilhomme, Franquet d'Arras, véritable brigand, souillé de meurtres et de rapines Elle le laissa juger par le bailli de Senlis, condamner et exécuter, et cette exécution lui fut à tort imputée plus tard par ses juges comme un homicide. Quelle que fut la culpabilité de Franquet d'Arras, dont l'infamie paraît établie, Jeanne d'Arc ne peut être rendue responsable de sa condamnation, prononcée dans les formes légales.

La trêve avec les Bourguignons ayant pris fin à Pâques, Philippe le Bon tenait à s'assurer de la possession de Compiègne, qui lui semblait, avec raison, nécessaire pour consolider sa situation dans Paris, où le roi anglais l'avait établi son lieutenant. Par une ncroyable impéritie qui, de la part d'un autre que le Roi, pourrait s'appeler trahison, Charles VII avait consenti secrètement à laisser les Bourguignons entrer dans cette ville; mais les bourgeois de Compiègne, meilleurs royalistes que le roi lui-même, avaient tenu obstinément leurs portes closes. Les Bourguignons résolurent d'assiéger la ville et Jeanne d'Arc résolut de la défendre[1]. Elle y entra le 24 mai,

1. Le prestige du nom de Jeanne d'Arc était encore presque intact, et peut-être plus chez les ennemis que parmi les Français. A Londres, les soldats anglais, « terrifiés par les enchantements de la Pucelle », refusaient de se laisser embarquer pour la France, et Glocester dut sévir contre les réfractaires (3 mai 1430). Le chroniqueur bourguignon Chastelain dit : « Le nom de la Pucelle était si grand et si fameux que chacun la *resongnait* (l'appréhendait) comme une chose dont on ne savait comment juger, ni en bien ni en

au lever du soleil. Guillaume de Flavy en était le capitaine, et montrait beaucoup de résolution et de fidélité. Le soir du même jour, à cinq heures, elle voulut tenter une sortie pour déloger l'ennemi des positions qu'il occupait sur la rive droite de l'Oise; mais, après quelques avantages, sa petite troupe (cinq cents hommes environ) fut repoussée par les Bourguignons beaucoup plus nombreux. Elle recula, d'abord en bon ordre, en restant à l'arrière-garde. Elle s'engagea sur la longue chaussée qui menait à la porte de la ville à travers une prairie basse et humide. Les Bourguignons enhardis par leur succès s'y jettent à sa suite et cherchent à lui couper la retraite. Amis et ennemis mêlés roulent en flots confus vers la porte; la plupart des Français l'ont déjà franchie, mais leur arrière-garde, et Jeanne parmi elle, lutte pour se frayer passage. Ceux qui sont restés dans la ville n'osent pas tirer, de peur de tuer les leurs. La mêlée se rapproche, la porte est encore ouverte. Guillaume de Flavy s'effraie; il craint que l'ennemi n'entre pêle-mêle avec les Français dans la place; il fait dresser le pont-levis et abaisser la herse. Jeanne était restée dehors avec un petit nombre de braves gens résolus à périr avec elle. Une nuée de Bourguignons les entouraient en les sommant de se rendre. Un archer du bâtard de Wandonne, qui était à Jean de Luxembourg, tira violemment Jeanne par ses

mal; mais tant avait fait ja de besognes et achevées, que ses ennemis la redoutaient; et l'adoraient ceux de son parti. »

vêtements et la fit tomber de cheval. Elle était prisonnière, avec son frère Pierre, avec d'Aulon, fidèle jusqu'au bout, avec Poton de Xaintrailles[1].

Avait-elle été trahie, livrée, vendue par Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne? Beaucoup de contemporains l'ont cru et plusieurs historiens le croient encore[2]. Ce Flavy fit plus tard une fin qui le rend peu recommandable. Et toutefois, qu'il ait volontairement trahi Jeannne d'Arc, rien n'est moins vraisemblable. Il faut se souvenir que le même homme tint bravement dans Compiègne jusqu'au milieu d'octobre, c'est-à-dire plus de six mois, et finit par conserver au roi de France la place commise à son honneur. Est-il probable qu'un Français,

1. Ce fidèle Jean d'Aulon ne l'avait pas quittée un jour depuis que le Roi l'avait confiée à sa garde. Il est du petit nombre de ceux qui n'ont jamais douté d'elle. Il disait au procès de réhabilitation « que tous les faits de Jeanne semblaient divins et miraculeux; et qu'il était impossible à une jeune pucelle de faire telles œuvres sans le vouloir et conduite de Notre-Seigneur ».

2. On a raconté souvent, sur la foi d'un livre du XVI[e] siècle (*le Miroir des femmes vertueuses*) qui fonde ce récit sur le témoignage rendu en 1498 (soixante-huit ans après l'événement) par deux vieillards presque nonagénaires, que Jeanne d'Arc, le matin du jour où elle fut prise, avait ouï la messe et communié en l'église Saint-Jacques, et dit ensuite à quelques habitants et à une troupe d'enfants rassemblés dans l'église : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que bientôt je serai livrée à la mort. Ainsi je vous supplie de prier Dieu pour moi; car jamais plus n'aurai puissance de faire service au Roi ni au royaume de France. » Mais ce récit romanesque n'a aucune authenticité.

capable de trahir Jeanne d'Arc, n'eût pas, aussi bien, livré Compiègne avec elle ? Il est bien plus vraisemblable qu'il releva le pont pour sauver la ville, sans se soucier autrement de la Pucelle, et qu'il ne comprit pas que la prise de Jeanne d'Arc était un plus grand désastre pour le Roi, et un pire affront, qu'une ville prise. Il entendit son devoir d'une façon fausse et funeste, et, si l'on veut, honteuse ; mais il ne fut pas un traître volontaire ; et Jeanne d'Arc qui, dans sa prison, n'avait qu'une pensée, celle de s'échapper pour voler au secours de Compiègne assiégée, Jeanne d'Arc absout Flavy par cette fidélité touchante.

Ajoutons que si le crime de Flavy, conscient ou inconscient, pèse éternellement sur sa mémoire, il est juste toutefois qu'il en partage la responsabilité avec une foule de complices secrets, mais non obscurs, qui lui avaient appris à croire que le sort de la Pucelle était chose de peu d'importance ; par exemple avec le Roi et avec toute la cour. Jeanne d'Arc allait vivre encore un an et cinq jours ; pendant ce temps, si Charles VII ou quelqu'un des siens se soucia de savoir ce qu'elle était devenue, du moins n'avons-nous pu rencontrer nulle part la moindre trace de cette sollicitude[1].

Voilà donc Jeanne d'Arc vaincue et prisonnière. Nous ne prendrons pas parti entre les historiens qui

1. Voir ci-dessous le peu de valeur des arguments contraires récemment produits.

ont discuté (quelquefois un peu aigrement) si l'attaque de Paris et la défense de Compiègne étaient, ou non, de la mission de Jeanne d'Arc. Selon les uns, puisqu'elle échoua, c'est que Dieu ne l'y avait pas envoyée. Selon les autres, si elle échoua, c'est par la faute des hommes et Dieu n'avait promis la victoire qu'à condition qu'elle fût méritée. La question nous paraît oiseuse. Nous avouons ne pas connaître exactement les limites de la mission donnée à Jeanne d'Arc. Mais il nous semble que le triomphe d'Orléans, le triomphe de Reims, l'échec devant Paris et le désastre de Compiègne peuvent être également de cette mission. La défaite ne diminue pas Jeanne d'Arc ; la prison ne la désavoue point, mais le malheur va consacrer sa vertu et sa sainteté; le supplice infâme y mettra le sceau. N'écoutons pas ceux que l'infortune scandalise. Il faudrait pourtant se souvenir que la plupart des saints ont fini leur vie mortelle par le martyre, non par l'apothéose.

CHAPITRE VI

LA PRISON

Nous avons dit plus haut, et il faut répéter ici (parce que ce fait incontestable a été contesté à tort sur de faibles arguments[1]) : que durant l'espace

1. M. Du Fresne de Beaucourt a essayé de défendre Charles VII, après L'Averdy et M. de Beaurepaire. Les raisons alléguées se résument en celle-ci : que tout effort eût été inutile. M. de Beaurepaire croit qu'une intervention du Roi n'aurait pu que compromettre Jeanne d'Arc. Vu l'issue du procès, l'argument est étrange. On dit aussi que l'Université de Paris (*Lettre au duc de Bourgogne*) exprima la crainte que les ennemis de ce prince ne cherchassent à enlever Jeanne des mains de Jean de Luxembourg. Mais nous pensons qu'elle s'émouvait à tort. On a prétendu que toute action militaire était impossible; on n'en a pas fourni la preuve. En somme, les défenseurs de Charles VII sont réduits à alléguer que, s'il n'a rien fait, c'est sans doute qu'il ne pouvait rien faire. Pauvre apologie!

Mais récemment la question s'est rouverte. On a exhumé, on va publier la *Chronique de Morosini*. (MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez la publient, partiellement, pour la *Société de l'Histoire de France*. Les tomes I et II ont paru ; le tome III renfermera les passages relatifs à Jeanne d'Arc.) L'on prétend que cette *Chronique* porte témoignage en faveur

d'un an et cinq jours, entre le 24 mai 1430, date du jour où Jeanne d'Arc fut prise, et le 30 mai 1431, date du jour où elle fut brûlée, on ne trouve pas la moindre trace authentique d'une seule démarche, militaire ou diplomatique, accomplie ou seulement tentée par Charles VII ou par quelqu'un des siens, pour arracher Jeanne au sort qui l'attendait, au supplice que ses ennemis s'étaient juré de lui faire

des efforts tentés par Charles VII pour sauver Jeanne d'Arc. Mais que vaut cette *Chronique* en ce qui touche à l'histoire de Jeanne ? Ce n'est pas une *Chronique*, c'est un véritable *journal*; l'auteur, ou plutôt le compilateur, qui résidait à Venise, accueillait dans cette sorte de gazette toutes les nouvelles vraies ou fausses. A propos de Jeanne, il en débite beaucoup de monstrueusement fausses. Il raconte, sur la foi de ses correspondants de Bruges (à la date du 14 juillet 1429), que Jeanne a fait entrée solennelle avec le Roi à Rouen et à Paris et que la paix générale est faite et signée. Il raconte, un peu plus tard, que Jeanne d'Arc a pris Auxerre (où elle n'entra pas) et a fait massacrer tous les habitants au-dessus de sept ans, sans épargner l'évêque ni son clergé. On voit qu'on a eu raison d'annoncer que la découverte de cette précieuse chronique renouvelait l'histoire de Jeanne d'Arc ! Cela dit, et le lecteur étant sur ses gardes, je transcris volontiers les deux passages suivants, où l'on a voulu voir la réhabilitation de Charles VII. (Je les traduis sur le texte vénitien publié par le R. P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, tome III, p. 660) :

« Aussitôt que la demoiselle (*donzela*) fut tombée aux mains du duc de Bourgogne et que le bruit se répandit que les Anglais l'auraient par deniers, le dauphin l'ayant su envoya une ambassade (au duc) pour lui dire qu'il ne devait consentir pour rien au monde (à la livrer). Autrement le Roi en tirerait représailles. » Plus loin on lit :

« Par plusieurs lettres venues de Bruges, on a su (à Venise) que la vertueuse demoiselle fut tenue en prison du côté de

subir. Cet abandon ne s'explique pas suffisamment par la faiblesse ou par la lâcheté de la cour; il faut en voir et en dire la véritable cause, qui fut une ingratitude calculée.

Si les Anglais rougissaient d'avoir été vaincus par une femme, les Français, ou du moins les courtisans et plusieurs d'entre les capitaines, rougissaient d'avoir été sauvés par une femme. Ils croyaient l'heure venue de montrer au monde qu'ils n'avaient plus besoin d'elle; que dis-je? qu'ils n'en avaient jamais eu besoin. Les merveilles de sa venue et de ses victoires commençaient à peser à beaucoup d'ingrats et aussi à beaucoup de faibles. Car, à force de l'entendre appeler sorcière par les

Rouen par les Anglais, qui l'avaient achetée dix mille couronnes. Sa prison était très étroite; et deux ou trois fois les Anglais voulurent la faire brûler comme hérétique. Mais le dauphin de France les en empêcha par grandes menaces. Nonobstant cela, à la troisième fois, les Anglais aidés par certains Français, et mal conseillés par leur haine, la firent brûler à Rouen. Avant son martyre elle parut très contrite, très résignée, et bien disposée. Madame sainte Catherine vierge lui apparut et la conforta en lui disant: « Fille de Dieu, sois ferme en la foi. Tu seras en gloire au Paradis parmi les vierges. » Elle mourut pleine de contrition. Messire le dauphin de France en porta un deuil très amer, et fit dessein d'en tirer une terrible vengeance sur les Anglais et les femmes d'Angleterre. »

Au lecteur de juger si cette relation vénitienne suffit à défendre la mémoire de Charles VII en l'absence de toute autre trace d'une intervention quelconque. Il nous importe peu « ce qu'on a dit » à Venise ou ailleurs; nous voudrions connaître « ce qu'il a fait ». Et il n'a rien fait.

ennemis battus, plusieurs se prenaient à craindre qu'il n'y eût, en effet, quelque sortilège mêlé à sa puissance; et, par mauvaise honte, ils jugeaient prudent de se dégager d'une alliance devenue suspecte. Le peuple, dont elle savait gagner le cœur, la foule des simples, des soldats et des paysans lui fût demeurée fidèle, et, peut-être, eût pesé sur les grands pour qu'ils essayassent de la sauver; mais ses chefs eurent soin de l'aveugler, et lui prêchèrent l'ingratitude, non seulement en lui en donnant l'exemple, mais en osant, pour se justifier, faire de Dieu leur complice.

Ils annoncèrent, avec éclat, que Jeanne avait cessé d'être l'instrument choisi de Dieu pour sauver la France; un autre allait la remplacer dans ce rôle, et serait plus agréable au ciel, parce qu'il se garderait mieux de l'orgueil. Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, annonça par lettre à ses ouailles la prise de la Pucelle, et les invita, en même temps, à ne pas trop s'en affliger. Dieu la punissait justement : « Elle ne voulait croire personne, mais faisait tout à son plaisir. » D'ailleurs elle était déjà remplacée : « Il était venu vers le Roi, un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan, en l'évêché de Mende, lequel disait, ne plus ne moins qu'avait fait Jeanne la Pucelle : qu'il avait commandement de Dieu d'aller avec les gens du Roi; et que, sans faute, les Anglais et les Bourguignons seraient déconfits.... Dieu avait

souffert prendre[1] Jeanne la Pucelle pour ce qu'elle s'était constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avait pris; et parce qu'elle n'avait fait ce que Dieu lui avait commandé, mais avait fait sa volonté (propre)[2]. »

Si ceux que Jeanne d'Arc avait sauvés, pour qui elle avait combattu, et pour qui elle allait mourir, paraissent avoir attaché peu d'importance à la nouvelle qu'elle était prisonnière, ses ennemis, au contraire, en apprenant qu'ils la tenaient, montrèrent une joie farouche. Dès le 26 mai (surlendemain de la bataille devant Compiègne), le vicaire général de l'Inquisition, à Paris, et l'Université de cette ville réclamèrent la remise de la captive à l'Église, comme hérétique ou même idolâtre. Le 14 juillet suivant, la même Université sommait Jean de Luxembourg de remettre sa captive au roi « de France et d'Angleterre ». Le 21 novembre, la remise étant faite, comme on verra plus loin, contre beaux deniers comptants, l'Université félicite le roi Henri d'avoir entre ses mains cette cruelle ennemie de la foi chrétienne, et demande que l'évêque de Beauvais érige son tribunal à Paris où tant de savants maîtres fourniraient un corps de juges incomparable. Le même jour, elle gourmande Cauchon et lui reproche ses lenteurs. Il est possible que celui-ci

1. Laissé prendre.

2. Ce pauvre petit pastour ne survécut guère à Jeanne. Pris par les Anglais en août 1431, entre Beauvais et Gournay, il fut, croit-on, jeté en Seine.

se soit fait écrire cette lettre par ses complices de Paris; mais enfin la lettre est authentique; et ceux qui l'ont signée en restent responsables.

Toutes ces pièces sont animées d'une telle fureur contre Jeanne d'Arc qu'on se demande, en les lisant, quelle injure personnelle l'humble fille avait faite à ces docteurs? L'injure de déjouer leur science mise en défaut; l'injure de faire trembler (le jour qu'elle attaqua Paris) un corps inféodé presque tout entier au parti bourguignon et anglais. Ils la méprisaient parce qu'ils ne l'avaient pas comprise; et ils la haïssaient parce qu'ils la craignaient, tout en la méprisant. Ces sentiments avaient cours à Paris dans ce qu'on peut appeler le monde officiel. Une pauvre paysanne bretonne appelée Pierronne, ayant osé parler en faveur de Jeanne d'Arc, ayant osé dire « qu'elle était bonne, et que ce qu'elle faisait était bon, et selon Dieu », fut prise, emprisonnée, jugée, condamnée et brûlée, comme Jeanne d'Arc elle-même devait l'être neuf mois plus tard[1]. Au reste, la longue durée de la guerre semble avoir, à cette époque, réveillé chez les combattants la férocité naturelle. C'est le temps où les Anglais enterraient toutes vives, après jugement régulier, des femmes de Normandie, coupables seulement d'avoir porté du pain à des « brigands », c'est-à-dire aux soldats du roi légitime[2].

1. *Journal du Bourgeois de Paris.*

2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, publiée par Siméon Luce, t. II, p. 66.

Mais les Anglais, qui avaient leur propre haine à satisfaire, avant de s'occuper des griefs de l'Université de Paris; les Anglais, qui, même avant la délivrance d'Orléans, avaient déjà juré qu'ils feraient un jour brûler Jeanne d'Arc, n'entendaient pas souffrir qu'une si belle proie pût d'aucune façon leur échapper. D'autre part, il leur plaisait fort de la perdre par un procès ecclésiastique. En la faisant condamner comme sorcière, ils la déshonoraient devant l'opinion publique, et déshonoraient du même coup Charles VII qui s'était servi d'elle. D'ailleurs il n'était pas facile de faire périr décemment Jeanne d'Arc, prisonnière de guerre, à moins de trouver un biais comme l'accusation d'hérésie. On ne pouvait la tuer pour avoir battu les Anglais; le droit public s'y opposait; il permettait seulement de la garder en prison (comme le duc d'Orléans) jusqu'à la paix, si on ne voulait la mettre à rançon. Un supplice infamant satisfaisait bien mieux leur haine. On s'arrêta donc à l'idée de l'impliquer dans un procès d'hérésie; mais les Anglais voulaient que les juges fussent bien à eux, et que l'issue du procès fût sûre. A Paris, elle ne l'était pas : dans une si grande ville, une Université, si puissante et si célèbre, pouvait toujours, même sous le joug des Anglais et des Bourguignons, garder ou recouvrer assez d'indépendance pour refuser un arrêt de mort. On forma, dès le premier jour, un autre plan, moins hasardeux; et un homme s'offrit à propos, pour fournir les moyens de l'exécuter méthodiquement, et encore

de cacher la violence et la haine sous des apparences légales.

Cet homme est Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, que nous avons vu chasser de sa ville épiscopale, au jour où Beauvais s'était rendu à Charles VII et à Jeanne d'Arc. Cauchon[1], créature du duc de Bourgogne et des Anglais, s'était réfugié à Rouen, dont le siège était alors vacant. On lui faisait espérer qu'il en hériterait; mais le pape n'y consentit pas, et Cauchon dut se contenter plus tard de l'évêché de Lisieux: maigre récompense de son nom déshonoré.

Jeanne d'Arc ayant été prise à Compiègne, au diocèse de Beauvais, on pouvait soutenir qu'elle était justiciable de Pierre Cauchon dans un procès concernant la foi. Il la réclama; ou plutôt, pour aller plus vite, il commença par l'acheter; le plus pressant c'était de tenir la prisonnière.

Car les Anglais n'avaient aucun droit sur elle. La situation légale de Jeanne d'Arc, prisonnière de

1. Cauchon n'est pas seulement le favori du duc de Bourgogne, et l'instrument souple et docile des Anglais; il est aussi l'idole de l'Université de Paris, l'un de ses suppôts orné du titre de « Conservateur des privilèges de l'Université ». Dès 1419 elle le recommande au Saint-Père pour qu'il puisse exceptionnellement cumuler les bénéfices, attendu que « ceux qui ont fait preuve de courage et de persévérance dans les travaux, les veilles, les souffrances, et les tourments pour le bien de l'Église sont dignes aussi des plus grandes récompenses ». En 1420 la même Université le recommande chaudement au chapitre et au peuple de Beauvais pour occuper le siège épiscopal de cette ville.

guerre, était celle-ci : elle appartenait au bâtard de Wandonne, qui l'avait capturée de sa main ou par celle d'un de ses archers. Mais le bâtard était à Jean de Luxembourg ; c'est donc à ce dernier qu'il fallait acheter Jeanne d'Arc. Cauchon vint en personne au camp devant Compiègne, le 14 juillet, et offrit au nom du roi d'Angleterre 6000 francs, puis 10 000 à Jean de Luxembourg, et deux ou trois cents livres de rente viagère pour le bâtard de Wandonne. 10 000 francs en 1430 représentent à peu près 84 000 francs aujourd'hui (valeur intrinsèque). Si, d'autre part, on tient compte de la diminution de la puissance d'achat des métaux précieux (laquelle est en 1900 six ou sept fois moindre qu'en 1430), on pourra évaluer à 550 000 francs, environ, le prix que Jeanne d'Arc fut vendue aux Anglais.

La prisonnière, retenue d'abord quelques jours devant Compiègne, avait été transportée au château de Beaulieu, près de Noyon[1], où elle garda prison pendant les mois de juin et de juillet ; de là au château de Beaurevoir[2], où elle resta jusqu'au mois de novembre. Sa prison fut d'abord humaine ; mais elle ne songeait qu'à s'enfuir pour aller au secours de Compiègne assiégée. A Beaulieu, elle faillit s'échapper en enfermant ses gardiens dans la tour où elle était prisonnière ; le portier du château la

1. A trois lieues de Noyon, sur la route d'Amiens.

2. Près du Catelet, sur la route de Saint-Quentin à Cambrai.

reprit. Jean de Luxembourg l'envoya alors à Beaurevoir, où la garde serait plus sûre. La femme et une tante de Luxembourg habitaient le château et traitèrent la prisonnière avec bonté. Il est à remarquer d'ailleurs qu'aucune femme n'a manqué de respect ou d'égards envers Jeanne d'Arc, pas même la duchesse de Bedford, qui fit défense à ses gardiens anglais de la maltraiter ou de l'insulter. Les dames de Luxembourg lui offrirent des vêtements de femme ; car elle était restée dans son costume militaire. Elle refusa en disant : « Il n'est pas temps encore. »

Un chevalier du parti anglais, Haimond de Macy, la vit à Beaurevoir. Son témoignage est intéressant. Il avoue qu'il essaya de se faire bien venir en l'abordant d'une façon peu respectueuse. Elle le repoussa de telle sorte qu'il ne se hasarda pas à recommencer. Il admire, après beaucoup d'autres, la merveilleuse décence et la dignité de sa parole et de son geste. Plus tard, il la revit à Rouen, et lui offrit de tâcher d'obtenir qu'elle fût mise à rançon, et délivrée contre promesse de ne plus combattre les Anglais. « Vous n'avez, lui répondit-elle, ni vouloir, ni pouvoir de me mettre à rançon. Je sais bien que les Anglais me feront mourir, dans l'espoir de gagner après ma mort le royaume de France. Mais y eût-il cent mille *godons* de plus qu'à présent, ils n'auront pas le royaume. » Staffort, en entendant ces mots, s'avança vers elle, menaçant, et sembla vouloir la tuer. Warwick le retint.

A Beaurevoir, Jeanne commit la seule faute qu'on ait pu relever dans cette vie tout innocente ; encore faut-il bien comprendre tout ce qui excuse et explique l'acte désespéré où elle se porta en sautant de la tour où elle était renfermée[1]. Elle savait Compiègne aux abois, et sur le point d'être prise ; et, dans la tristesse de sa prison solitaire, elle voyait déjà cette ville, si fidèle à son roi, détruite et saccagée, ses habitants massacrés. Le désir d'aller les secourir devint une obsession. Ses voix lui défendaient de sauter; sainte Catherine lui promettait que Compiègne serait préservée. Elle désobéit à ses voix, et s'élança, en se recommandant à Dieu. Elle resta sur la place, évanouie ; à grand'peine on la ranima ; aucun membre n'était brisé, mais la chute avait causé une fièvre violente. Elle guérit en peu de jours, reconnut sa faute, s'en confessa humblement. D'ailleurs elle protesta toujours qu'elle n'avait pas un moment voulu se tuer, ni même accepté l'idée du suicide. Elle voulait secourir Compiègne, et avait espéré contre ses voix (là fut sa faute, qu'elle avouait) que Dieu et les anges soutiendraient sa chute. Les voix lui pardonnèrent et l'assurèrent que Dieu lui avait pardonné, et qu'il avait pris Compiègne en pitié. Le siège de cette vaillante ville fut en effet levé le 26 octobre. Peu de jours après, Jean de Luxembourg, payé de la rançon pro-

1. La tour principale d'un château de cette importance ne pouvait guère avoir moins de cinquante à soixante pieds de hauteur.

mise, livra Jeanne aux Anglais, qui l'emmenèrent à Rouen lentement, en passant par Arras, Drugy, le Crotoy, Saint-Valery, Eu et Dieppe. Elle fut à Rouen, vers Noël.

Justiciable de l'Église, elle devait être tenue aux prisons de l'officialité. Mais les Anglais ne l'entendaient pas ainsi. Ils préféraient obtenir sa mort par un jugement d'Église; mais si l'Église devait l'acquitter, ils étaient parfaitement résolus (et ne s'en cachaient pas, comme on va voir) à la faire mourir autrement. Pour être sûrs qu'elle ne pût leur échapper d'aucune manière, ils la retinrent dans leurs prisons, et la mirent au château de Rouen, sous la garde de leurs soldats. Plusieurs juges protestèrent; mais Cauchon s'inclina devant la volonté formelle des Anglais, et il accepta cette illégalité de juger en cour d'Église une accusée tenue en prison laïque. C'est une des monstruosités de ce procès; et d'autant plus scandaleuse que les prisons de l'archevêché de Rouen avaient une chambre particulière, réservée aux femmes, et gardée par des femmes[1].

La prisonnière fut d'abord enfermée dans une cage de fer; le procès est muet sur cette chose abominable; mais des témoins désintéressés l'ont affirmée à l'enquête faite en vue de la réhabilitation. Elle était enchaînée par le cou, les mains et les

[1] *Recherches sur les prisons de Rouen*, par Robillard de Beaurepaire. p.23.

pieds. Quand les Anglais se furent rendu compte de l'impossibilité où elle était de s'enfuir du château gardé par eux, leur haine se rassura; ou peut-être craignirent-ils de la faire mourir avant l'heure du supplice, par l'excès des mauvais traitements. Dès lors on se contenta de la tenir à la chaîne, mais on la sortit de la cage, probablement au bout de quinze jours ou trois semaines (le témoin Jean Massieu dit : au commencement du procès). Elle resta tenue d'assez près, et encore assez maltraitée pour satisfaire à l'animosité la plus acharnée.

La prison de Jeanne d'Arc était en effet fort resserrée. On y avait accès par un escalier de huit marches, qui conduisait à la chambre où elle était gardée. Une grosse pièce de bois, solidement fixée au mur, laissait pendre une chaîne de fer, dont la prisonnière était attachée dans son lit. La chaîne fermait à serrure. Cinq Anglais, misérables soudards, de ceux, dit un témoin, qu'en français on nomme *housse-paillers* (c'est-à-dire *houspilleurs*), gardaient à vue la prisonnière, jour et nuit, et se faisaient un jeu de l'insulter et de souhaiter hautement sa condamnation et son supplice. Malgré la défense humaine que leur avait prescrite la duchesse de Bedford, ces outrages (plusieurs témoins l'affirment) se prolongèrent jusqu'au dernier jour.

La haine des Anglais s'explique trop aisément par la persuasion où ils étaient tous que leurs défaites étaient dues aux « enchantements » de la Pucelle. Trois années plus tard, Bedford, s'adres-

sant au Roi son neveu dans un document officiel[1], attribuait encore à cette ennemie maudite la décadence de la fortune si longtemps heureuse des Anglais sur le continent : « Tout prospérait pour vous en France, jusqu'à l'époque du siège d'Orléans. Alors il arriva (par la main de Dieu, ce me semble) un coup terrible. On eut le tort de croire en un disciple de Satan, et suppôt de l'enfer, nommé la Pucelle, et d'en avoir peur. Elle usait d'enchantements criminels et de sorcelleries, et c'est à la faveur de ces moyens que le nombre de vos partisans diminua ; le courage de ceux qui vous restaient disparut, en même temps que s'augmentaient la vaillance et le nombre de vos adversaires. »

Ce témoignage officiel, écrit de sang-froid, et longtemps après l'événement, jette un jour très éclatant sur les sentiments des Anglais les plus éclairés à l'égard de Jeanne d'Arc. Ils n'ont pas nié sa puissance ; ils en avaient trop bien ressenti les merveilleux effets. Mais comme elle s'exerçait contre eux, et mettait fin à leur bonne fortune, il plut à leur orgueil de croire que le diable seul pouvait vouloir et faire du mal à l'Angleterre. Ils érigèrent en sorcière leur ennemie, longtemps trop heureuse. Les habiles et les sceptiques, s'il en fut parmi eux, purent se rallier à cette opinion, ou la feindre. Elle servait les desseins de tous. La mort

1. Le texte anglais est publié par le R. P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, tome III, p. 642.

de la « sorcière » allait rassurer les soldats anglais. Sa condamnation atteignait Charles VII, complice d'une envoyée du démon, et servi par ses « enchantements ». Elle jetait la division, le trouble, au moins l'inquiétude parmi les esprits des Français. Au spectacle de la défaite et de l'humiliation de Jeanne d'Arc, ces faibles âmes ne savaient plus que penser de ses victoires mêmes. Y avait-il eu quelque sortilège dans son fait, ou bien hasard, illusion? Le doute était entré dans tous les cœurs. Et bientôt, pendant que ses ennemis acharnés éclateront contre elle, ses amis, embarrassés, décontenancés, se réfugieront dans un lâche silence, comme s'ils pensaient tout bas : que c'est à Dieu de la défendre si c'est Dieu qui l'a envoyée[1].

1. C'est ce sentiment faible et bas qui empêcha, probablement, Charles VII de faire appel au pape en faveur de l'accusée. Rien n'était plus naturel, dans un procès d'hérésie, fait à une de ses sujettes. Le roi n'osa pas, craignant d'être appelé « complice et fauteur d'une sorcière ».

CHAPITRE VII

LE PROCÈS. — L'AUDIENCE PUBLIQUE

Jeanne était prisonnière au château de Rouen. Cela ne donnait à l'évêque de Beauvais aucun droit légal de la juger dans un diocèse qui n'était pas le sien. Il fallut, par une fiction de procédure, lui constituer à Rouen un « territoire » où il fût censé siéger dans son diocèse. Au cours de tout le procès, nous allons admirer le même respect des « formes », joint à un mépris flagrant du droit et de la justice. Le siège de Rouen étant vacant, le chapitre, qui exerçait les pouvoirs de l'Ordinaire, se prêta volontiers à ordonner cette fiction, premier acte nécessaire du grand procès qui allait s'engager (28 décembre 1430).

Le 3 janvier 1431, le roi Henri[1] donna ordre de procéder. Il remit l'affaire aux gens d'Église en ayant bien soin d'ajouter que, si Jeanne était acquittée par eux sur les faits touchant la foi, « c'était son

1. Il faut se souvenir qu'il n'avait que dix ans. Le régent Bedford, son oncle, gouvernait sous le nom de Henri VI.

intention de ravoir et reprendre par devers lui icelle Jeanne[1] ». Il est difficile de nier que la mort de la Pucelle fût dès ce moment chose résolue dans l'esprit des Anglais. Mais si l'on eût écarté l'accusation d'hérésie et de sorcellerie, il n'était pas facile, nous l'avons dit, de condamner légalement une prisonnière de guerre, dont le crime était celui de tous les soldats de Charles VII. Les Anglais résolurent donc, au risque d'attendre un peu leur vengeance, de laisser d'abord l'affaire au tribunal ecclésiastique; mais ils insinuaient en même temps aux juges qu'ils eussent à se garder d'être cléments envers Jeanne, car leur clémence serait inutile.

Le mardi 9 janvier 1431, la procédure fut ouverte contre Jeanne d'Arc. L'évêque convoqua d'abord huit personnages considérables; les abbés de Fécamp et de Jumièges, l'un docteur en théologie et l'autre en droit canon; le prieur de Longueville, docteur en théologie; le trésorier de la cathédrale, docteur en l'un et l'autre droit; quatre chanoines. Il prit conseil sur la marche à suivre,

1. Nous ne rendons pas responsable de cette lettre l'enfant de dix ans qui l'a signée, mais ses conseillers; c'est un chef-d'œuvre d'hypocrisie. Le roi Henri envoie Jeanne d'Arc en jugement, à ce requis par révérend père en Dieu l'évêque de Beauvais, et exhorté « par notre très chère et aimée fille l'Université de Paris » par pur mouvement de zèle envers l'Église et obéissance à ses ordres. Toutefois, « c'est notre intention de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jeanne si ainsi était qu'elle ne fût convaincue et atteinte des cas dessus dits » (blasphème, hérésie, schisme, etc.).

choisit pour procureur général (*promoteur*) un homme à lui, tout à fait sûr et dévoué, Jean d'Estivet, chanoine de Beauvais. Il désigna deux greffiers, pris parmi les curés de Rouen; un huissier. Le 13 janvier, le tribunal[1] prit connaissance des informations faites sur la Pucelle à Domremy et ailleurs. On devine aisément avec quelle partialité cette enquête avait été faite. Un témoin, Nicolas Bailly, tabellion, qui fut l'un des enquêteurs, déposa plus tard (au procès de réhabilitation) qu'ayant rapporté de Domremy des témoignages favorables à Jeanne, il se vit traiter à Rouen de « faux Armagnac. » Au reste, ces enquêtes ne furent pas soumises à l'accusée, ni produites au procès; ce qui donne à penser qu'elles étaient malgré tout favorables à Jeanne.

La partialité déclarée de Cauchon alla-t-elle jusqu'à fausser les relations officielles du procès, qui furent publiées par ses soins? Comme on l'en a fortement accusé, il importe ici d'établir bien ce point essentiel. Tout ce que nous savons du procès repose en effet sur les comptes rendus. Sont-ils sin-

1. Cent-treize assesseurs en tout ont paru au procès, mais jamais ils ne siégèrent tous ensemble. Le nombre des présents ne dépassa pas soixante. Cette façon de juger d'une affaire sans en avoir suivi toutes les phases offrait bien des inconvénients; mais elle était conforme aux usages. Le plus assidu, Nicolas Midy siégea 37 fois; mais trente-et-un ne siégèrent qu'une seule fois. Parmi les cent treize, on compte plus de quatre-vingts suppôts de l'Université de Paris. Voy. *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, par le P. H. Denifle et Em. Chatelain. Paris, 1897, in-8°.

cères? Nous les croyons sincères. A la vérité, au procès de réhabilitation, le témoin Manchon, notaire ou greffier au premier procès, accusa formellement Cauchon d'avoir voulu fausser les comptes rendus; à cet effet, il prétendit qu'on avait dissimulé[1] derrière un rideau, des notaires affidés avec charge d'insérer au procès des réponses fausses, accablantes pour l'accusée. Les pièces officielles ne portent pas trace de cette machination; elles sont concordantes entre elles et paraissent exactes. Peut-être Cauchon voulut-il conserver pour son propre usage un instrument complet du procès, ce qui aurait donné lieu à ces rumeurs malveillantes qui ne nous paraissent pas sûrement fondées. Le greffier Manchon déclara d'ailleurs qu'il ne s'était pas prêté à ces manœuvres, qu'il avait fait exclure ces secrétaires intrus, et il certifia que la relation officielle, signée de lui, est entièrement véridique, et ne renferme rien « fors son entendement et conscience ». En somme, et quelles qu'aient pu être les secrètes intentions de Cauchon, nous n'avons, je crois, aucun motif de suspecter la sincérité des procès-verbaux[2]. D'ailleurs n'y ayant rien trouvé qui ne soit à l'entier honneur de Jeanne

1. Au procès de réhabilitation, Pierre Miget, l'un des juges, avoue le fait des notaires cachés; mais il n'en voit pas l'objet, car, dit-il, les notaires officiels furent loyaux. C'est tout ce qui nous importe.

2. La minute du procès était primitivement écrite en français de la main des notaires Manchon et Boisguillaume. Elle fut ensuite traduite en latin, longtemps après l'affaire, par Manchon lui-même et Thomas de Courcelles. Nous

d'Arc, et ne crie bien haut son innocence et sa vertu, j'avoue ne distinguer aucune trace précise des falsifications qu'on a imputées un peu vaguement à ses juges.

Jeanne parut devant eux pour la première fois, le mercredi 21 février, à huit heures du matin, dans la chapelle du château. Cauchon présidait, assisté de quarante-deux juges, dont sept docteurs en théologie et deux bacheliers; deux docteurs en droit canon ou civil, et treize licenciés. Le vicaire de l'Inquisiteur de France refusa d'assister, sous prétexte que ses pouvoirs étaient pour la Normandie; et que le procès, jugé en fait à Rouen, était jugé censément à Beauvais. Le subtil stratagème de Cauchon se retournait ainsi contre lui. Mais l'abstention de l'Inquisiteur ne se prolongea pas jusqu'à la fin du procès. S'il eût persisté, son absence eût rendu la condamnation beaucoup plus difficile.

La veille de la première audience, Jean Massieu, prêtre, faisant fonction d'huissier, avait « sommé » la prisonnière de comparaître. Jeanne avait répondu qu'elle comparaîtrait volontiers, et répondrait la vérité « touchant la foi. » Elle avait demandé la faveur d'entendre la messe avant l'audience. Le tribunal lui refusa cette grâce, vu l'accusation d'hérésie qui pesait sur elle, et « l'habit monstrueux » (*difformitate habitus*) qu'elle s'obstinait à garder.

possédons une partie seulement de la minute originale en français, et intégralement la traduction latine de cette minute.

En suivant le chemin de la prison au tribunal, on passait devant la chapelle. Jeanne sollicita la permission de s'arrêter un moment, de s'agenouiller devant la porte et de prier. Jean Massieu consentit. Mais quand Cauchon[1] apprit la chose, il blâma fort l'huissier, et lui défendit de récidiver.

Amenée devant les juges, le président requit Jeanne d'Arc de dire toute la vérité sans chercher à se dérober par subterfuge ou paroles cauteleuses. Sa réponse est remarquable, car elle explique certaines obscurités du langage qu'elle tint par la suite au procès : « Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger. Il peut bien se faire que vous me demandiez telle chose que je ne vous dise pas. Sur mon père, sur ma mère, sur tout ce que j'ai fait depuis ma venue en France, je jure de répondre volontiers. Mais sur les révélations que j'ai eues de la part de Dieu, je n'ai jamais dit, ni révélé rien à personne, hormis au seul roi Charles; et je ne révélerai rien, dût-on me couper la tête. » Car elle disait avoir reçu défense de son « conseil » de parler là-dessus. Elle ajoutait qu'avant huit jours, elle saurait bien ce qu'elle devait taire et ce qu'elle devait révéler; ses « voix » le lui auraient enseigné. Mais à toute question concernant sa foi, elle répondrait volontiers, et dirait toute la vérité. Elle en fit le serment à genoux, les deux mains sur l'Évangile. Ensuite

1. Selon un autre témoin, ce fut d'Estivet, le promoteur, qui malmena Jean Massieu.

elle raconta aux juges sa naissance et ses premières années. Elle refusa cependant de réciter : *Notre Père* à Cauchon, en ajoutant : « Je vous le réciterai, si vous voulez m'ouïr, mais en confession. » Cauchon se défia-t-il, craignant d'entendre ainsi un aveu, dont il ne pourrait plus se servir contre elle, l'ayant appris en confession? Il refusa de la confesser. A la fin, il lui fit défense de chercher à s'échapper. Elle répondit : « Je n'accepte pas cette défense. Si je m'échappe, qu'on ne me reproche pas d'avoir manqué à ma parole; je ne l'ai donnée à personne. » Elle se plaignit d'être à la chaîne, avec les fers aux pieds. « C'est pour vous garder plus sûrement, dit Cauchon, parce que vous avez tenté plusieurs fois de vous échapper. » Elle répondit : « Il est vrai; j'ai voulu fuir; je le voudrais encore; c'est le droit de tout prisonnier de chercher à fuir ».

Dès ce premier interrogatoire, on peut remarquer chez la prisonnière un parti pris héroïque de n'accuser personne, et de ne rejeter sur personne la responsabilité des choses qui lui pourraient être imputées, à tort ou à raison. Cette conduite était d'accord, il est vrai, avec l'affirmation qu'elle donnait, d'avoir toujours agi par l'ordre des voix célestes qui la conduisaient; mais il n'en faut pas moins admirer la courageuse résolution qu'elle prit, et qu'elle tint jusqu'à la mort, de ne pas laisser échapper un seul mot de récrimination contre les perfides et les ingrats dont l'abandon ou les résis-

tances calculées l'avaient enfin conduite où elle était. Elle ne nomma même pas La Trémoille, ni Regnault de Chartres; elle ne nomma que pour le bénir, le roi qui la délaissait[1].

La seconde audience[2] eut lieu le lendemain matin (jeudi 22), non plus dans la chapelle, mais dans une chambre attenante à la grande salle du château. Le nombre des juges avait augmenté; cinquante, dont quinze docteurs en théologie, et cinq docteurs en droit civil et en droit canon, un docteur en médecine. C'est toute une Université qui s'assemblait pour condamner la pauvre Jeanne. Elle se plaignit doucement : « Vous me chargez trop » dit-elle (*nimium oneratis me*). Jean Beaupère, professeur de théologie, ancien recteur de l'Université de Paris, dirigea l'interrogatoire avec beaucoup d'adresse. La matière était délicate et grave; on lui demandait de s'expliquer sur ses voix. Elle ne voulait pas mentir; elle ne voulait pas tout dire. Elle raconta brièvement

1. Jeanne comparut sans avocat. En général, devant l'Inquisition, l'accusé n'avait pas d'avocat; toutefois l'accusé mineur avait au moins un curateur. D'après l'huissier Massieu, qui doit être bien informé, Jeanne réclama « un conseil » *ad respondendum, quod diceret se esse simplicem.* Le conseil lui fut refusé; Cauchon lui dit : « Vous répondrez toute seule. » Plus tard, après les interrogatoires terminés, il lui offrit de lui adjoindre un conseil; ce fut elle alors qui le refusa, en disant : « Le conseil de mon Seigneur me suffit », voulant dire de Dieu.

2. Au dire du témoin Guillaume Manchon, la première séance avait été très tumultueuse. Les séances duraient ordinairement de huit heures du matin à onze.

ses premières visions : « Cette voix était bonne; cette voix venait de Dieu; elle m'a bien gardée et je l'ai bien comprise. Elle me disait de me bien conduire; de fréquenter l'église. Elle me disait qu'il fallait que j'allasse en France; que je ne pouvais plus rester où j'étais; que je devais aller en France pour faire lever le siège d'Orléans. Elle me le répétait deux ou trois fois par semaine. Elle me disait d'aller trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qu'il me donnerait des gens pour aller avec moi. Je répondais : « Je suis une pauvre fille, qui ne sais pas monter à cheval, ni faire la guerre ». Elle raconta ses démarches, sa longue attente, les dégoûts essuyés patiemment. « Enfin Robert de Baudricourt consentit, et me fit partir, en disant : « Va donc et advienne que pourra ». La voix m'avait dit que tout se passerait ainsi. »

Elle dit son voyage, son arrivée à Chinon ; sa première entrevue avec le Roi, qu'elle reconnut, ou plutôt devina, ses voix le lui désignant. Mais ses juges voulaient avant tout savoir ce qu'elle avait dit en particulier au Roi, et quel secret révélé l'avait accréditée auprès de lui. Jamais ils ne purent lui arracher une déclaration sur ce point. Même tout ce qui touche à ses rapports avec Charles VII demeure enveloppé de vague dans les réponses qu'elle fit à des interrogatoires multipliés. « Quand la voix vous montra votre Roi, y avait-il de la lumière dans la chambre? — Passez outre. — Avez-vous vu un ange au-dessus de votre Roi? — Épargnez-moi. Passez

outre. » Elle déclara toutefois qu'avant que le Roi la mît à l'œuvre, elle avait eu beaucoup d'apparitions et de belles révélations. « Quelles apparitions? Quelles révélations ? demanda le juge. — Je ne vous les dirai pas. Envoyez au Roi, il vous les dira.... Il n'y a pas de jour que je n'entende cette voix. Jamais je ne lui ai demandé autre récompense que le salut de mon âme. La voix m'avait dit de rester à Saint-Denis en France, et j'y voulais rester. Mais les chefs m'ont emmenée contre ma volonté. Si je n'avais été blessée j'y serais restée, mais je fus blessée dans les fossés de Paris. » Elle avouait avoir dirigé cette attaque contre Paris. « C'était un jour de fête, dit le juge. — Je crois que oui. — Était-ce bien de combattre un jour de fête? — Passez outre. »

Le surlendemain (24 février) troisième audience; soixante juges présents. Invitée par trois fois à jurer qu'elle dirait toute la vérité sans réserve ni conditions, elle répondit : « Donnez-moi licence de parler. Par ma foi, vous pourriez me demander de telles choses, que je ne pourrais vous dire la vérité, par exemple, en ce qui concerne les révélations; car peut-être me forceriez-vous à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure, ce que vous ne devez pas vouloir. Je vous dis de bien prendre garde à ce que vous dites, en disant que vous êtes mon juge : vous assumez une lourde charge et vous me chargez trop. J'ai juré deux fois, c'est assez. » Cette scène pénible se prolongea longtemps. Enfin on lui arracha ce serment : « Je jure de dire

la vérité en ce que je sais qui touche le procès. »

Jean Beaupère conduisit l'interrogatoire. « Quand avez-vous bu et mangé pour la dernière fois? — Hier après-midi. — Quand avez-vous entendu vos voix? — Hier et aujourd'hui. — A quelle heure hier? — Trois fois, le matin, à l'heure de vêpres et le soir à l'*Ave Maria*; à bien des jours je les entends plus souvent. — Hier matin que faisiez-vous quand la voix vint à vous? — Je dormais. La voix m'a éveillée. — La voix vous a éveillée en touchant votre bras. — La voix m'a éveillée sans me toucher. — La voix était dans la chambre? — Je ne sais, mais dans le château. — Avez-vous remercié la voix, fléchi les genoux? — Je l'ai remerciée, assise dans mon lit et les mains jointes, après avoir imploré secours. La voix m'a dit de répondre hardiment, que Dieu m'aiderait. »

Là elle s'interrompit, et, tournée vers Cauchon, lui parla ainsi : « Vous dites que vous êtes mon juge Faites attention à ce que vous faites; car, en vérité, je suis envoyée de la part de Dieu, et vous vous mettez en grand danger ».

L'interrogatoire reprit : « La voix vous a-t-elle défendu de tout dire? — Je ne répondrai pas là-dessus. J'ai des révélations touchant le Roi que je ne vous dirai pas.... J'ai plus peur de faillir en disant quelque chose qui déplaise à ces voix, que je n'ai peur de vous répondre. — Croyez-vous qu'il déplaise à Dieu qu'on dise la vérité? — Les voix m'ont dit de dire certaines choses au Roi, et non à vous.

Cette nuit-même, elles m'ont dit beaucoup de choses pour le bien du Roi ; je voudrais qu'il les connût, quand je devrais ne plus goûter de vin jusqu'à Pâques. Mais le Roi, s'il savait ces choses, dînerait-il plus joyeusement?

— Jeanne, êtes-vous en état de grâce? — Si je n'y suis, que Dieu m'y mette. Et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. Je serais la plus dolente femme du monde, si je savais n'être pas en état de grâce. Mais si j'étais en péché mortel, la voix ne viendrait pas à moi. » La question était si évidemment perfide qu'un des assesseurs osa dire : « Elle n'est pas tenue de répondre ». Cauchon furieux lui cria : « Taisez-vous »[1].

On la harcela de questions concernant l'Arbre des Fées, où, petite fille, elle allait quelquefois danser avec les enfants de son âge. On aurait bien voulu tirer de ce fait puéril un prétexte à l'accuser d'idolâtrie, au moins de superstitions païennes. On ne put y parvenir. On se rabattit sur le vêtement d'homme; sur ce grief qui devait survivre à tous les autres, et finalement la perdre : « Jeanne, voulez-vous un vêtement de femme ? — Donnez m'en un, je le prendrai volontiers, si c'est pour m'en aller. Sinon je ne le prendrai pas. Je me contente de celui-ci, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. »

Le mardi 27 février, quatrième audience. Jean

1. Si elle eût dit oui, c'était orgueil ; si elle eût dit non, c'était aveu des crimes qu'on lui reprochait.

Beaupère interroge. Il multiplie les questions concernant les apparitions, soit curiosité, soit désir de provoquer quelque réponse imprudente, où l'on puisse fonder l'accusation d'hérésie. Il affecte d'abord la bonhomie : « Jeanne, depuis samedi, comment vous êtes-vous portée ? — Vous voyez bien, le mieux que j'ai pu. — Jeûnez-vous chaque jour de ce carême ? — Est-ce du procès, cela ? — Oui certes. — Vraiment, eh bien ! j'ai toujours jeûné ce carême. — Depuis samedi vous avez entendu la voix ? — Oui vraiment ; bien des fois. — Samedi, dans cette salle où l'on vous interroge, l'avez-vous entendue ? — Je l'ai entendue. — Que vous a-t-elle dit ? — Je ne l'ai pas bien comprise jusqu'à ce que je fusse rentrée dans ma chambre. — Que vous dit-elle alors ? — De répondre hardiment. J'ai demandé conseil sur les questions qu'on me pose. Je dirai volontiers ce que Dieu me permet de révéler ; mais pour les révélations qui touchent le roi de France, je ne dirai rien sans la permission de la voix. — Était-ce la voix d'un ange qui vous parlait, ou d'un saint, ou d'une sainte, ou la voix de Dieu même, sans intermédiaire ? — C'était la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Leurs figures sont couronnées de belles couronnes très riches et très précieuses. Dieu me permet de dire cela. Si vous doutez de mes paroles, envoyez à Poitiers où je fus interrogée autrefois. — Mais comment savez-vous que ce sont ces deux saintes ? Comment les distinguez-vous ? — Je sais que ce sont elles, et je les distingue. — Mais com-

ment? — Par le salut qu'elles me font. Il y a bien sept ans[1] qu'elles ont pris charge de me conduire. Je les connais parce qu'elles se nomment à moi. — Sont-elles vêtues pareillement? — Je n'en dirai pas plus; je n'ai pas la permission. Si vous ne me croyez pas, allez à Poitiers. — Quelle apparition avez-vous vue la première? — Saint Michel. Il n'était pas seul, mais bien accompagné d'anges. — Vous les avez vus corporellement et réellement? — Je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois; et quand ils s'éloignaient, je pleurais; et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux. — En quelle figure était saint Michel? — Je n'ai pas permission de le dire. »

On l'interrogea ensuite sur l'épée de sainte Catherine de Fierbois. On aurait voulu démontrer que cette épée était « enchantée ». Jeanne écarta le soupçon par la franchise et la simplicité de ses réponses : « Les voix m'ont dit que cette épée était en terre, couverte de rouille, marquée de cinq croix. — Quelle bénédiction avez-vous faite, ou fait faire sur l'épée? — Je n'en ai fait, ni fait faire aucune; et je n'aurais pas su comment m'y prendre pour la bénir. Je l'aimais bien parce qu'on l'avait trouvée dans l'église de sainte Catherine que j'aimais bien. — Ne l'avez-vous pas quelquefois posée sur l'autel pour lui porter bonheur? — Non, que je sache. — Vous

1. Exactement six ans; la première vision est de l'été de 1425.

l'aviez quand vous fûtes prise? — Non; j'avais une épée prise à un Bourguignon; j'avais l'autre à Lagny[1]; mais depuis Lagny, j'ai porté l'épée du Bourguignon, parce que c'était une bonne épée de guerre, bonne pour donner *de bonnes buffes et de bons torchons*[2]. — Où avez-vous laissé l'autre épée? — Cela n'est pas du procès. — En arrivant à Orléans, aviez-vous un étendard? et de quelle couleur? — Un étendard semé en champ de fleurs de lis; le monde y était figuré et aux côtés deux anges. Il était de toile blanche, ou de boucassin[3], et frangé de soie; les noms de Jésus et de Marie y étaient écrits. — Qu'aimez-vous le plus, l'épée ou l'étendard? — Bien des fois, quarante fois plus l'étendard que l'épée. — Qui avait fait faire cette peinture sur l'étendard? — Je vous ai assez dit que je n'ai rien fait que sur l'ordre de Dieu. Je portais l'étendard quand j'attaquais l'ennemi pour éviter de tuer personne; et je n'ai jamais tué un homme. »

La cinquième audience s'ouvrit le 1er mars. C'est ce jour-là qu'elle prononça ces paroles remarquables, consignées authentiquement dans la relation officielle du procès : « Avant sept ans, les Anglais laisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait à Or-

1. Voy. ci-dessus, p. 78 (*note*). D'après le témoignage du duc d'Alençon, c'est à Saint-Denis qu'elle brisa l'épée de sainte Catherine.

2. En français dans le texte; c'est-à-dire forts soufflets et larges tapes.

3. Sorte de futaine.

léans[1]. Ils perdront tout en France, par une grande victoire que Dieu enverra aux Français. Je le sais par une révélation qui m'en a été faite. Je le sais aussi assurément que je sais que vous êtes en ce moment devant moi. — Quand cela arrivera-t-il ? — Je ne sais ni le jour ni l'heure. »

On revint sur les apparitions ; c'était, aux yeux des juges, la pièce essentielle du procès : « Comment savez-vous que ce qui vous apparaît est homme ou femme ? — Je les connais à la voix. — Que voyez-vous paraître ? — La face. — Les saintes ont-elles des cheveux ? — Belle question ! Oui. — Entre leurs couronnes et la chevelure, y a-t-il quelque chose ? — Non. — Les cheveux sont-ils longs et pendants ? — Je ne sais. — Ont-elles des bras ou d'autres membres ? — Je ne sais. Mais elles parlent très bien et en beau langage, et je les comprenais très bien. — Comment parlaient-elles, puisqu'elles n'ont pas de corps? — Je m'en rapporte à Dieu. Leur voix est belle, douce, affable ; elles parlent français. — Sainte Marguerite ne parle-t-elle pas anglais ? — Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais ? — Ont-elles des boucles d'oreille ? — Je n'en sais rien. — Quelles promesses vous ont-elles faites ? — Que mon roi serait rétabli dans son royaume (que ses ennemis le veuillent ou non) ; elles m'ont aussi promis de me conduire en paradis, comme je

1. *Dimittent majus vadium.* Charles VII fit son entrée solennelle à Paris le 12 novembre 1437.

le leur ai demandé. — En quelle figure était saint Michel quand il vous apparut ? — Je n'ai pas vu qu'il eût une couronne. — Quels vêtements ? — Je ne sais. — Était-il nu ? — Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi l'habiller ? — Avait-il des cheveux ? — Pourquoi les lui aurait-on coupés ? Mais je ne l'ai pas vu depuis le château du Crotoy[1]: je ne le vois pas très souvent. »

On prenait à tâche de l'embarrasser par la multiplicité, le décousu, l'incohérence des questions. Les juges interrogeaient parfois tous ensemble et entremêlaient leurs demandes sans attendre la réponse. Et plusieurs fois elle dut leur dire : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre ». Ainsi le 3 mars (sixième audience), sur quoi ne l'interrogea-t-on pas? On l'adjure de quitter l'habit d'homme : « Il n'est pas temps encore », dit-elle. On lui demande si elle n'a pas dit que les panonceaux faits à la semblance du sien étaient heureux. « Non. Je disais aux nôtres : « Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. » On l'interroge sur le frère Richard, le prêcheur cordelier, qui, depuis l'entrée à Troyes, s'était attaché à elle. Elle rappela, en souriant, le trait que nous avons rapporté plus haut : « Ceux de Troyes, doutant si je venais de la part de Dieu, envoyèrent au-devant de moi le frère ; il s'avançait en faisant le signe de la croix et en jetant de l'eau bé-

1. Où elle logea quand on l'amena de Beaurevoir à Rouen.

nite. Je lui dis : « Approchez hardiment. Je ne m'envolerai pas ».

C'est là un de ces traits de bonne humeur et de simplicité malicieuse qui abondent dans sa vie et jusque dans les tristesses de son procès. Jeanne d'Arc est de la race et du pays chez qui la naïveté n'exclut pas la finesse, avec une pointe d'ironie. Elle-même était née à douze lieues tout au plus du château de Joinville (dont le bon sire avait jadis illustré si bien l'humeur champenoise); et Jacques d'Arc, son père, était venu à Domremy du plein cœur de Champagne. Mais que cette paysanne de dix-neuf ans, inculte, ignorante, encore déprimée par les fers et par l'abandon, pût garder cette présence d'esprit, seule, en face de cinquante docteurs solennels, renfrognés, hostiles, c'est ce qui ne paraît guère moins étonnant que ses victoires. Au procès, elle émerveilla tout le monde, et plus d'une fois embarrassa ses ennemis par la justesse, la décision, la netteté de ses réponses.

Ce n'est pas seulement son bon sens qu'il faut admirer et son esprit d'à-propos, mais sa mémoire extraordinaire. Elle ne se contredit pas une fois dans ce dédale de questions décousues et incohérentes. Un jour, elle répondit : « J'ai déjà dit ainsi et ainsi ». Boisguillaume, un des *notaires* (greffiers) la contredit. Elle insista : « Cherchez dans vos feuilles ». Il chercha de bonne foi, et trouva en effet la réponse. Elle parut fort contente et dit au notaire : « Ne vous trompez plus comme cela, ou bien je vous tirerai les

oreilles ». J'ai rapporté cette boutade selon le témoignage de Pierre Daron, lieutenant du bailli de Rouen; je n'en voudrais pas garantir les termes, qui s'écartent de sa manière ordinaire, laquelle est souvent familière, quelquefois même railleuse, mais n'est jamais déplacée.

Ses juges feignaient de croire qu'elle avait voulu se faire adorer. « Avez-vous fait faire quelque image à votre ressemblance ? En avez-vous vu quelqu'une ? — J'ai vu à Arras une peinture, en la main d'un Écossais, qui me représentait armée, un genou en terre, devant le Roi, et lui tendant une lettre. Jamais je n'ai vu d'autre portrait de moi, ni n'en ai fait faire. — Ceux de votre parti n'ont-ils pas fait faire des services, dire des messes, des oraisons en votre honneur ? — Je n'en sais rien; s'ils l'ont fait, ce n'est pas sur mon commandement. S'ils ont prié pour moi, je n'y vois pas de mal. — Ils vous croient envoyée de Dieu. — Je ne sais s'ils le croient; mais qu'ils le croient ou non, je suis envoyée de Dieu. — Dans quels sentiments vous baisaient-ils les pieds, les mains, les vêtements ? — Beaucoup de gens avaient plaisir à me voir; s'ils baisaient quelquefois mes mains, ce fut le plus rarement que je pus. Les pauvres venaient à moi volontiers, parce que je ne leur faisais pas déplaisir; mais j'aimais à les supporter. » On essaya de rendre suspecte sa rencontre avec cette aventurière, appelée Catherine de La Rochelle, qui prétendait avoir des apparitions : « Que lui avez-vous dit ? — De retourner chez son mari pour faire

son ménage et nourrir ses enfants. Mes saintes m'avaient avertie que c'était une folle. »

On la tourmenta cruellement sur la seule faute qu'elle eût jamais commise, le saut de Beaurevoir, excusé par les circonstances : « J'étais dans cette prison depuis quatre mois. On me dit que les Anglais approchaient. Mes voix me défendaient de sauter, mais j'avais peur des Anglais; je sautai en me recommandant à Dieu et à Notre-Dame; je fus blessée; mais sainte Catherine m'encouragea et me dit que je guérirais. — En vous voyant reprise, ne vous êtes-vous pas mise en colère ? n'avez-vous pas blasphémé? — Jamais, et je n'ai pas coutume de jurer. »

Après cette sixième audience, Cauchon arrêta l'interrogatoire, en déclarant qu'il serait repris plus tard devant un plus petit nombre de juges, députés à cet effet, et porterait sur tous les points qu'on croirait bon d'éclaircir. L'intention de cette mesure est évidente : Cauchon trouvait que Jeanne se défendait trop bien ; cette solennité du lieu, ce grand nombre de docteurs, loin de l'intimider et de la déconcerter, semblaient lui donner courage et présence d'esprit. Son âge, sa faiblesse et son isolement inspiraient de la pitié à quelques-uns de ses juges : cette pitié pouvait devenir contagieuse. Guillaume Duval et Isambard de la Pierre [1] n'avaient-ils pas été surpris à faire des signes à la Pucelle, pour lui indiquer ce qu'elle devait répondre dans son intérêt? Warwick s'en était

1. Témoignage de Martin Ladvenu.

aperçu et, furieux, avait crié au moine : « Pourquoi donc aides-tu à cette méchante en lui faisant tant de signes ? Par la morbleu, vilain, si je m'aperçois plus que tu mettes peine de la délivrer et avertir de son profit, je te ferai jeter en Seine ». Guillaume Duval, effrayé, s'était enfui dans son couvent.

Devant un petit nombre de juges, bien choisis, on pourrait, sans trop violer la légalité, arranger les choses afin de les amener où on voulait aboutir. Quand l'accusation serait habilement mise au point, il serait toujours aisé d'emporter une grande majorité pour la condamnation parmi ces hommes faibles, ou intimidés, ou prévenus, ou achetés. Mais il fallait préparer la besogne en petit comité. Six jours furent employés à faire une sorte de résumé du procès, pour déterminer les lacunes qu'il présentait encore et les points à éclaircir devant le tribunal restreint[1].

1. Ce sont ces délégués chargés de poursuivre le procès dans la prison qui doivent porter avec leur maître, Cauchon, et Jean d'Estivet, le bras droit de Cauchon, la principale responsabilité de la grande iniquité commise par la condamnation de Jeanne d'Arc. Ils se nomment Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midy, Pierre Maurice, Thomas de Courcelles, Nicolas Loiseleur. Les trois premiers furent ensuite envoyés à Paris pour entraîner l'adhésion officielle de l'Université à la condamnation. Beaupère, Midy, Maurice étaient chanoines de Rouen; Loiseleur, chanoine de Chartres ; Courcelles, docteur de Sorbonne; et Jacques de Touraine, frère mineur.

CHAPITRE VIII

LE PROCÈS (SUITE). — DANS LA PRISON

Le 10 mars, au matin, Cauchon, avec cinq assistants, se rendit au château pour interroger Jeanne dans la petite chambre qui lui servait de prison. On la pressa de questions « sur le signe qu'elle avait montré au Roi pour qu'il crût à sa mission ». Elle refusa d'abord de répondre. Harcelée, elle finit par dire : « Un ange de la part de Dieu remit le signe au Roi ». Peu à peu, pressée davantage, et ce jour, et les jours suivants, elle se laissa entraîner dans cette voie peut-être fâcheuse. Résolue obstinément (je le dis à sa gloire) à ne jamais livrer le secret du Roi, elle voulut à tout prix se délivrer de l'importunité de ses juges ; elle crut avoir le droit de leur présenter un fait réel dans une forme allégorique ; et finit par leur raconter son entrevue avec Charles VII, en parant les choses, beaucoup plus simples, en réalité, des couleurs les plus merveilleuses : « Le signe, ce fut que l'ange certifia au Roi, en lui apportant la couronne, qu'il aurait tout le royaume de France par le secours de Dieu et le labeur de

Jeanne. La couronne qu'il apporta était d'or fin ; elle fut remise à l'archevêque de Reims ; elle est encore dans le trésor du Roi. L'ange qui l'apporta entra par la porte, avec elle, et l'accompagna sans cesse. » C'était là un récit allégorique de l'entrevue de Chinon et du sacre de Reims ; l'ange, c'était elle-même ; envoyée de Dieu, pour rapporter au Roi la couronne de France, que l'archevêque devait poser sur la tête de Charles VII à Reims. Elle inventait cette mise en scène pour se débarrasser d'une question importune, et dérouter ses juges en payant leur curiosité de ces imaginations. Mais aucun travestissement de la vérité (même le plus excusable et le plus innocent) ne convenait à cette bouche courageuse et candide. Elle soutint mal ce personnage, se contredit plusieurs fois ; ses juges bientôt connurent qu'elle s'était jouée d'eux, et lui en firent dans leur cœur un mortel grief.

A partir du 12 mars, le vicaire de l'Inquisiteur de France, Jean Lemaître, se joignit aux juges ; il s'était tenu à part du procès jusqu'à cette date, sous prétexte que ses pouvoirs, limités au diocèse de Rouen, ne s'étendaient pas au diocèse de Beauvais, où, fictivement, se poursuivait la cause. Ses scrupules ayant été levés par une autorisation de l'Inquisiteur général, il assista dès lors aux interrogatoires ; mais, d'après le témoignage du greffier Manchon, il apporta peu de zèle dans cette affaire, et se tint toujours à la suite dans ce procès qu'il aurait dû conduire. Le rôle de l'Inquisition demeure

obscur pour nous dans le jugement de Jeanne d'Arc. Elle était plutôt favorable à l'accusée ; quand Cauchon et Warwick menacèrent de mort les trois juges qui avaient pressé Jeanne de se soumettre à l'Église pour sauver sa vie[1], l'Inquisiteur fit mine de vouloir se retirer. Mais sa bienveillance ou son courage n'alla pas jusqu'à sauver celle que les puissants voulaient perdre.

Les interrogatoires faits dans la prison, parmi beaucoup de redites, qui ne semblent avoir eu pour objet que d'épuiser la pauvre fille, renferment quelques réponses remarquables, par où cette âme admirable achève de se peindre : « N'avez-vous pas cru pécher en vous éloignant de votre père et de votre mère, sans leur permission ? — Ils m'ont pardonné. En toutes choses, je leur ai obéi, hormis ce départ. Dieu le commandait ; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, quand j'eusse été fille de roi, je serais partie. »

Le 13 mars, elle raconte ce que ses voix viennent de lui dire : « Prends tout à gré. N'aie souci de ton martyre. Tu viendras à la fin au royaume de paradis. — Vous tenez-vous donc pour assurée de votre salut ? — Je crois fermement ce que mes voix me disent. — Croyez-vous donc ne pouvoir pécher mortellement ? — Je n'en sais rien ; je me rapporte de tout à Dieu. — Alors vous n'avez pas besoin de

1. Jean de la Fontaine, Isambard de la Pierre, et Martin Ladvenu.

confession? — On ne saurait trop purifier sa conscience. — Quand vous avez sauté à Beaurevoir, croyez-vous n'avoir pas péché? — Je crois que j'ai péché; mais je m'en suis confessée, et j'en ai eu pardon; jamais, d'ailleurs, je ne voulus me tuer. — N'était-ce pas un péché mortel? — Je n'en sais rien; je m'en remets à Dieu. — Comment savez-vous que ce n'est pas l'ennemi qui vient à vous en forme d'ange? — C'est qu'il me disait: « Sois bonne « fille, Dieu t'aidera. Tu iras au secours du Roi de « France. » Et l'Ange me racontait la grande pitié qui était au royaume de France. — Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent donc les Anglais? — Elles aiment ce que Dieu aime, et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine que Dieu a envers les Anglais, je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront tous boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. — Quand vous alliez au combat, aidiez-vous à votre étendard, ou l'étendard à vous? — Que l'étendard vainquît, ou moi, c'était tout un à Notre-Seigneur. — Mais enfin l'espoir de vaincre était-il attaché à vous ou à l'étendard? — Il était fondé en Notre-Seigneur, et non ailleurs. — Si un autre que vous l'eût porté, eût-il été aussi heureux? — Je n'en sais rien; je m'en remets à Dieu. — Si vous perdiez votre virginité, vos voix viendraient-elles à vous? — Cela ne m'a pas été révélé. — Si vous étiez mariée, viendraient-elles encore? — Je n'en sais rien. Je m'en rapporte à Dieu. — Pourquoi votre étendard

fut-il porté au sacre, plutôt que ceux des autres capitaines? — Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Sublime réponse, en sa simplicité. Mais on remarquera la perfidie captieuse de toutes les questions; chacune est un dilemme, et quelque choix qu'elle fasse entre les deux termes, la réponse pourra être tournée contre elle. C'est merveille comme elle déjoue ces arguties à force de candeur, de franchise et de bon sens.

Mais, au procès de réhabilitation, tous les témoins furent d'accord pour accuser la partialité de l'interrogatoire infligé à l'accusée. Questions difficiles, obscures, subtiles, présentées d'une façon perfide et embarrassante; « les plus grands clercs, dit frère Isambard, et gens les mieux lettrés eussent eu grand'peine à y répondre. Et beaucoup dans l'assistance en murmuraient. » Jeanne s'en plaignit quelquefois, mais le plus souvent trouva moyen de bien répondre « par la simplicité » disons-nous; — « par une ruse diabolique » disaient ses ennemis, qui étaient eux-mêmes frappés, surpris, furieux de l'à-propos de toutes ses réponses. « Ah! c'était une femme bien subtile », disait à l'enquête de réhabilitation, un de ses juges, Jean Beaupère, acharné contre elle; à ce point que, vingt-cinq ans après le supplice, il ne semble pas moins convaincu qu'au premier jour des crimes de Jeanne d'Arc; et paraît bien se féliciter tout bas d'avoir fait œuvre pie en brûlant une telle sorcière.

On réussit mieux à la compromettre en lui posant

des questions qu'elle ne pouvait pas comprendre. On lui dit (le 17 mars) : « Vous en rapportez-vous de tous vos faits à la détermination de l'Église ? — Je m'en rapporte à Dieu qui m'a envoyée ; à la Bienheureuse Vierge Marie, et à tous les saints et saintes du Paradis. Dieu et l'Église, il me paraît que c'est la même chose. » On lui répond, en lui apprenant la distinction de l'Église *triomphante*, que composent les saints et les élus ; et de l'Église *militante*, qui est celle dont on l'invite à reconnaître la juridiction. Mais ces grands mots lui sont inconnus; c'est la première fois que son oreille les entend; elle ne les comprend pas, et, n'ayant pas compris, fait une réponse ambiguë, qu'on tournera contre elle. Ce sixième interrogatoire (17 mars) dans la prison fut le dernier; Cauchon et ses assesseurs trouvèrent probablement qu'il n'avait pas été infructueux. Le lendemain 18 mars, était le dimanche de la Passion.

Le 25 mars, jour des Rameaux, on lui offrit d'assister à la messe et de faire la communion pascale, à condition qu'elle prît l'habit de femme. Elle refusa, tout en protestant de son ardent désir de pouvoir entendre la messe et recevoir le corps de son Sauveur. « Mais, disait-elle, il n'est pas en moi (c'est-à-dire il ne m'est pas possible encore) de prendre l'habit de femme. » Son obstination sur ce point surprit ses juges, choqua beaucoup la plupart d'entre eux; et probablement ne fut comprise que d'un petit nombre. Il ne faut pas que la postérité du

moins se trompe encore aux motifs de cette opiniâtreté. Jetée sans défense à la merci d'hommes grossiers, ses ennemis acharnés, cette pauvre fille de dix-neuf ans ressentait de mortelles terreurs, craignant pis que la mort même. Il lui semblait que sous cet habit de soldat, sa vertu courait moins de risque; il lui semblait qu'une femme en habit d'homme n'est presque plus une femme aux yeux des hommes, et peut espérer de leur déplaire[1].

Les jours suivants furent employés à faire une première récapitulation du procès. Sous soixante et dix chefs, on rassembla d'abord assez désordonnément tous ses « crimes ». Les trois quarts des accusations reposaient sur des faits faux, ou dénaturés, qu'elle nia dédaigneusement en renvoyant aux réponses faites par elle au cours du procès; le reste, sur une interprétation malicieuse et perfide. Donnons-en quelques exemples. On l'enfermait dans ce dilemme (selon un procédé captieux dont l'interrogatoire offrait déjà trop d'exemples) : « ou elle ment quand elle affirme que ses révélations viennent de Dieu ; ou bien si vraiment elle le croit ainsi, pourquoi leur a-t-elle désobéi deux fois (devant Paris et à Beaurevoir) ? Elle allègue qu'elle n'a pu s'empêcher de sauter, quoique Dieu le lui défendît. Quoi donc ? nie-t-elle le libre arbitre? et tombe-t-elle dans l'erreur de ceux qui disent que la liberté hu-

1. Le témoignage de Pierre Cusquel, maçon, qui l'interrogeait sur ce point, est celui qui éclaircit le mieux la pensée de Jeanne d'Arc.

maine peut être forcée ? » Voilà par quels sophismes l'on s'efforçait de perdre cette enfant ignorante, livrée sans défense aux docteurs !

Sur deux points il faut insister (le reste serait pures redites). L'un, qui est le seul où nous croyons devoir ne pas approuver le procédé de défense adopté par elle : pour mieux cacher le secret du roi, elle maintint, avec de nouveaux détails, non moins imaginaires, le récit tout merveilleux de son arrivée à Chinon ; sans doute, elle parlait par allégorie ; mais pourquoi le fit-elle, puisque partout ailleurs elle répondait simplement la vérité ; pourquoi dit-elle : « Je ne quittais pas l'ange ; j'entrais avec lui, je marchais avec lui, etc. ; voulant dire, en fait, qu'il n'y avait pas d'autre ange qu'elle-même, qui était bien un « ange » puisqu'elle était une « envoyée » de Dieu. Mais elle voulait, au moyen de ce subterfuge, dérober à tous la connaissance du « signe » donné par elle au roi de France, et qui confirma sa mission. L'histoire connaît ce signe ou du moins le soupçonne ; mais elle mourut sans l'avoir révélé.

L'autre point est plus grave ; on l'accusait d'avoir obstinément refusé de se soumettre à l'Église militante ; et d'avoir émis la prétention d'en appeler à Dieu directement. Cette accusation est fausse, quoique quelques-uns des plus passionnés admirateurs de Jeanne d'Arc aient paru l'admettre pour bien fondée, et en aient fait honneur à l'héroïne. Sa mémoire repousse hautement un tel éloge.

Voici, croyons-nous la vérité. Lorsqu'on demanda à Jeanne « si elle se soumettait à l'Église militante » elle ne comprit pas ces termes, trop savants pour son ignorance ; elle crut qu'on lui demandait de reconnaître à ses juges présents, c'est-à-dire à ses persécuteurs, le droit de l'envoyer à un juste supplice. Elle refusa courageusement ; elle en appela à Dieu. Elle dit en face à Cauchon : « Je ne veux pas dire que je me soumets à votre jugement, parce que vous êtes mon ennemi capital. » Mais lorsque plus tard, les termes employés lui furent mieux expliqués, lorsqu'on lui dit que l'Église militante, c'était le Pape, et tous les évêques, et les prêtres, elle déclara nettement se soumettre à cette autorité, et en appeler à elle ; que si elle avait dit auparavant quelque chose contre la foi chrétienne, loin de le maintenir, elle le retirait docilement, demandant « qu'on l'instruisît ». Cette soumission fut dix fois répétée ; mais les juges cherchèrent toujours à en dénaturer l'entière franchise, en maintenant quelque chose de ses premières réponses, de façon à rendre suspectes les dernières. On s'efforça très habilement de dégager les concessions qu'il lui était impossible de faire sans se condamner elle-même ; c'est toujours l'odieux dilemme où l'on veut l'étrangler. On l'amène à dire « qu'elle se soumet pleinement, mais qu'elle ne peut révoquer la vérité des visions et apparitions qu'elle a eues, et que Dieu lui a envoyées. — Mais si l'Église militante la sommait de les révoquer ? — Elle ne le pourrait faire

(interrogatoire du 31 mars). « Vous soumettez-vous, oui ou non, au Pape, aux cardinaux, archevêques et évêques? — Oui, mais *Notre-Seigneur premier servi.* » Certes, il y a dans cette réponse un accent de fière indépendance; non pas telle toutefois que nul (ennemi ou admirateur) puisse dire que cette réponse la met hors de l'Église. Durant les mêmes interrogatoires, elle disait : « Si j'ai fait ou dit chose, sans le vouloir, que les clercs déclarent contre la foi chrétienne, je ne veux pas le soutenir, et je le désavoue ». Le 17 mars on lui avait demandé : « Vous soumettez-vous au Pape? » Elle répondit : « Menez-moi vers lui; je dirai devant lui tout ce que je devrai dire ».

Frère Isambard de la Pierre, moine dominicain, l'un des juges (et qui assista Jeanne au supplice avec Martin Ladvenu) déposa au procès de réhabilitation qu'il l'avait exhortée à se soumettre au Pape. Elle dit qu'elle le faisait volontiers. — A se soumettre au concile de Bâle. — Elle demanda ce que c'était. Apprenant qu'il s'y trouvait gens de son parti autant que du parti anglais, elle dit : « Je m'y soumets ». Cauchon furieux cria à Isambard : « Taisez-vous, de par le diable! » Et il défendit de mentionner la réponse. Les Anglais menacèrent Isambard de le jeter à la Seine. Jeanne se plaignit à Cauchon. « Vous faites écrire, dit-elle, tout ce qui est contre moi; vous refusez d'écrire ce qui est pour moi. »

Une certaine obscurité planera toujours sur ce point du procès. Il semble que les juges, en affec-

tant d'exiger une soumission pure et simple, craignaient de l'obtenir, et travaillaient peut-être à l'empêcher. Au procès de réhabilitation, les deux notaires greffiers, Manchon et Boisguillaume, affirmèrent séparément que Loiseleur, un des juges, et d'Estivet, promoteur de la cause, d'accord avec Cauchon, se glissaient la nuit dans la prison, et feignant d'être favorables à Jeanne, lui conseillaient de ne pas se soumettre à l'Église; car cette soumission serait sa perte, entraînerait sa condamnation. D'autres ont raconté[1] que Loiseleur, déguisant sa personne et sa qualité, se faisait amener à elle comme un Français du parti de Charles VII, retenu prisonnier dans le château; et qu'il lui donnait, à titre d'ami, et de compagnon d'infortune, les mêmes perfides conseils. Guillaume Manchon prétend même que Loiseleur la confessa, et trahit contre elle, ensuite, le secret de la confession. Mais on ne trouve pas trace de cela dans les documents authentiques. Enfin, un témoin, Pierre Cusquel[2] prétendit savoir que Loiseleur se cachant à la porte de la prison, dissimulait sa voix, et feignait de parler à la prisonnière au nom de sainte Catherine. Il nous déplaît de croire que Jeanne ait pu se laisser prendre à tous ces stratagèmes plus ou moins grossiers; et, sans nier tout à fait qu'il puisse y avoir quelque chose de vrai dans ces récits (quoique fort peu d'accord entre eux) nous estimons qu'on en

1. Témoignage de Jean Massieu, curé à Rouen, huissier au procès.

2. Simple maçon, peut-être un peu crédule.

a beaucoup exagéré l'importance. La résistance de Jeanne était fondée sur des scrupules très nobles et tout personnels. Elle voulait bien se soumettre ; mais non livrer l'honneur de sa bonne foi. C'est tout ce qu'il lui restait dans cet abîme de misères.

Le lendemain du jour de Pâques (2 avril), on commença de résumer en douze articles l'énorme fatras de griefs et d'accusations confusément extraits du procès. Le premier travail s'étalait en soixante-dix paragraphes ; c'était un long tissu de mensonges et de récits controuvés, également désavoué par Jeanne et par tous les témoignages. Les douze articles furent plus habilement rédigés, et formèrent un réquisitoire bien plus dangereux. Le ton en est relativement modéré ; les récriminations emportées y sont rares. Les faits, assez habilement groupés, sont censés parler d'eux-mêmes ; et on s'arrange, avec assez d'adresse, pour les faire parler en effet, sans altérer trop sensiblement la vérité.

Vingt-deux commissaires, docteurs ou licenciés, prirent part à ce travail, dont la conclusion fut de déclarer les « visions, voix, révélations et apparitions » de Jeanne « fictives ou diaboliques » ; elle-même : scandaleuse, schismatique, et suspecte d'hérésie, pour y avoir cru obstinément sans consulter personne.

Ensuite les vingt-deux commissaires opinèrent sur la peine. La majorité condamna Jeanne d'Arc, si elle n'abjurait pas, à être livrée au bras séculier ; et si elle abjurait, à garder prison perpétuelle en puni-

tion de ses péchés. Trois commissaires s'abstinrent; deux autres voulaient renvoyer l'affaire, l'un à Paris; l'autre, à Rome. Ce dernier, Raoul Sauvage, bachelier en théologie, est le seul de ses juges qui ait eu assez de clairvoyance, ou de charité, ou de courage, pour énoncer le véritable motif de l'obstination de Jeanne à garder l'habit d'homme[1].

Le mercredi 18 avril, Jeanne épuisée par les mauvais traitements, par les fers, par les menaces, par la fatigue et l'angoisse de cet interminable procès, gisait malade en sa prison. Huit juges, dont Cauchon, vinrent l'y trouver, pour accomplir la formalité de *l'exhortation charitable*. Avant de passer outre, on avertissait l'accusée : si elle s'obstine « en son sens » elle périra; si elle revient, on la traitera avec douceur. On ne lui disait pas que cette « douceur » ne lui épargnerait rien, hors le supplice. Jeanne ce jour-là, croyait toucher à sa fin. Elle répondit en remerciant les juges des choses qu'on lui disait pour son salut; mais elle ajoutait : « Il me semble que je suis en grand péril de mort, vu la maladie où je me trouve. S'il est ainsi, que Dieu veuille faire de moi ce qu'il lui plaira, je vous requiers pour avoir confession et le sacrement de l'Eucharistie, avec la sépulture en terre sainte. » Ce langage ne toucha pas ses juges. Ils la pressèrent de se soumettre. Autrement tout ce qu'on lui pourrait accorder, c'est le

1. Il la condamna sur ce point, en ajoutant : « *Nisi hoc faceret ad præservationem violentiæ inferendæ propter virginitatem servandam.* »

sacrement de pénitence. Elle répondit : « Si le corps meurt en prison, j'espère que vous me ferez déposer en terre sainte. Si vous ne m'y faites pas mettre, je m'en remets à Dieu. — Voulez-vous, oui ou non, vous soumettre, vous et vos faits, à l'Église militante ? — Quoi qu'il doive m'en arriver, je ne ferai, ni ne dirai autre chose que ce que j'ai dit déjà au procès. » On lui allégua l'Écriture ; on la menaça de l'abandonner « comme une sarrasine ». Elle répondit : « Je suis bonne chrétienne, bien baptisée ; et mourrai comme bonne chrétienne. » On lui dit encore : « Voulez-vous qu'on ordonne une belle et notable procession pour vous ramener en meilleur état ? » Elle répondit : « Certes, je veux très bien que l'Église et tous les chrétiens prient pour moi. »

Cette discussion pénible n'a pas toujours été bien comprise des historiens. Elle repose évidemment sur un malentendu entre Jeanne et ses juges ; mais c'était à ceux-ci (si tous eussent été de bonne foi) de chercher à l'éclaircir. Au contraire, ils semblaient l'embrouiller à dessein. Il est bien sûr que des théologiens ne pouvaient pas reprocher à Jeanne d'avoir eu des visions. L'histoire des saints est toute remplie de faits analogues à ceux dont elle témoignait. Ils lui reprochaient de se refuser à faire l'Église juge du vrai caractère des visions qu'elle disait qu'elle avait eues. Or Jeanne ne s'y refusait nullement, ne pouvait même pas s'y refuser ; car quel droit pouvait-elle prétendre sur l'Église ? Elle refusait seulement de désavouer sa propre foi dans le caractère divin de

sa mission; c'était là un pur fait qu'elle ne pouvait pas retirer. Si je voyais deux soleils au ciel, je consentirais sans doute, sur la foi de tout le genre humain, à croire que mes yeux me trompent, et qu'il n'y en a qu'un; mais je ne pourrais pas, toutefois, dire que je n'en vois qu'un, puisque j'en verrais deux.

Les Anglais, ses geôliers, ne laissèrent pas Jeanne sans soins; ils la firent visiter par un médecin, Guillaume de la Chambre. Mais cette charité n'était pas désintéressée. D'après le témoignage de ce médecin, Warwick lui dit : « Tâchez de la guérir; car le Roi, à aucun prix, ne veut qu'elle meure de mort naturelle; il l'a achetée assez cher; il ne veut pas qu'elle meure autrement que par justice et brûlée. »

Deux semaines plus tard, le 2 mai, on fit l'*admonition publique* qui devait succéder à l'*exhortation charitable* faite dans la prison. L'*admonition publique* se fit au tribunal, devant Cauchon assisté de soixante-trois juges, et devant une nombreuse assistance. Cauchon fit d'abord un résumé de toute l'affaire. Puis Jean de Châtillon, archidiacre d'Évreux, commença l'*admonition* : « Lisez votre livre, lui dit Jeanne; je vous répondrai. Je m'attends à Dieu mon créateur, de toutes choses; je l'aime de tout mon cœur ».

L'*admonition* est fort longue, sans présenter aucun fait ni reproche nouveau. Elle se résumait par les mêmes promesses d'indulgence, en cas de soumission; par les mêmes menaces, en cas de résistance.

Jeanne répondit : « Je crois en l'Église militante, mais quant à mes faits et dits, je me rapporte à Dieu qui me les a ordonnés. — Prenez garde, répliquèrent les juges, ceci est hérétique ; et si nous vous déclarons hérétique, d'autres juges vous condamneront au feu — Si je voyais le feu, je dirais tout ce que je vous dis, et je ne ferais pas autre chose (en marge, on a écrit : *superba responsio*, qu'il ne faut pas traduire par *superbe réponse*, mais par *réponse orgueilleuse*). — Si le Pape et le Concile général étaient ici, vous soumettriez-vous à eux ? — Je ne dirai rien de plus. — Voulez-vous vous soumettre au Pape ? — Menez-moi devant lui ; je vous répondrai. — Soumettez-vous à l'Église, sous peine d'être abandonnée par l'Église. Que si l'Église vous abandonnait, vous seriez en grand péril de corps et d'âme et pourriez encourir les peines du feu éternel, quant à l'âme ; et du feu temporel, quant au corps. — Vous ne ferez pas contre moi ce que vous dites, sans qu'il vous arrive malheur, et au corps et à l'âme. »

Le 9 mai, les bourreaux présents, on la menaça de la torture : « En vérité, dit-elle, si vous donniez ordre qu'on me tirât tous les membres et qu'on fît partir l'âme du corps, je ne vous dirais pas autre chose. Ou si je vous disais autre chose, je dirai toujours ensuite que vous me l'auriez fait dire par force. » Les juges tinrent consultation (le 12 mai) sur l'application de la torture : trois seulement votèrent *pour* (Albert Morel, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur, qui semble avoir été le plus en-

ragé contre l'accusée). Les autres, au nombre de quatorze, votèrent *contre*; et déclarèrent la torture inutile. Un d'eux, Raoul Rousset, prononça ce jugement curieux : « C'est un procès bien fait; la torture le gâterait. »

Mais Cauchon voulut que ce procès « bien fait » fût tout à fait « irréprochable[1] ». Il envoya toutes les pièces à l'Université de Paris, en sollicitant son adhésion. Cauchon ne risquait pas de trouver là des contrôleurs trop scrupuleux de son œuvre. L'Université de Paris était entièrement soumise à l'influence anglaise et les ennemis du roi Henri étaient les siens. On loua tout dans la conduite de l'affaire, jusqu'à « l'élégance » de l'exposé qu'en fit Jean Beaupère au nom des juges de Rouen. Il y eut deux délibérations distinctes : l'une de la faculté de théologie; l'autre de la faculté de décret (ou de droit). Toutes deux aboutirent à une condamnation formelle de l'accusée, même avec de pires outrages que

1. Il est fort loin de l'être au regard d'un examen attentif. Nous ne parlons pas de justice, mais seulement de légalité. Cauchon envoya les douze articles aux docteurs de Paris sans qu'on les ait soumis à l'accusée. Cauchon n'y inséra pas toutes les corrections et restrictions demandées par les juges. Au procès de réhabilitation, on releva encore une foule d'irrégularités dans le procès de condamnation : mais celle-là est peut-être la plus flagrante; elle a permis aux défenseurs de l'Université de soutenir (avec un peu d'exagération, selon nous) que ce grand corps avait été indignement trompé par Cauchon. Qu'on avoue du moins, qu'il se laissa tromper très aisément, par une complicité tacite, mais évidente.

ceux dont les juges de Rouen l'avaient chargée. Au reste ce jugement porté par l'Université de Paris, hors de la présence de l'accusée, sans interrogatoire et sans enquêtes, sur les seules pièces apportées de Rouen, toutes hostiles à Jeanne d'Arc, perfidement rédigées et groupées pour lui nuire, est sans valeur; et le plus grave reproche qu'on pourrait adresser aux docteurs qui le rendirent, c'est encore d'avoir accepté ce rôle dans des conditions aussi partiales [1].

Dès qu'on reçut à Rouen l'approbation de Paris, on procéda à la délibération définitive. Quarante-deux docteurs déclarèrent : Si la Pucelle ne se sou-

1. L'Université de Paris en 1429 est entièrement dévouée au parti anglo-bourguignon. Elle a approuvé le traité de Troyes, et elle y reste fidèle. Les dissidents ont dû fuir depuis 1418; ils sont en petit nombre autour de Charles VII, ou, comme Gerson, dans la retraite. D'ailleurs les dispositions de l'Université à l'endroit du concile de Bâle n'ont rien à voir avec la condamnation de Jeanne d'Arc. Le clergé français rallié à Henri VI et le clergé français rallié à Charles VII professaient les mêmes doctrines sur les pouvoirs du pape et sur ceux du concile. Il faut se souvenir anssi que le concile de Bâle ne fut constitué qu'en juillet 1431 (deux mois après le supplice de Jeanne); qu'il n'ouvrit ses sessions que le 14 décembre; et qu'il ne devint schismatique qu'après que l'assemblée eut été transférée de Bâle à Ferrare. A cette époque l'Université de Paris était pleinement réconciliée avec Charles VII. Jusqu'en 1431 et au delà les papes (Martin V, Eugène IV), ont loué maintes fois la parfaite orthodoxie de l'Université de Paris. Eugène IV en transférant Cauchon à Lisieux (29 janvier 1432) témoigne hautement de son orthodoxie. Sur tous ces faits voy. le P Denifle et Chatelain, *Mémoires de la société d'histoire de Paris*, t. XXIV (1897). *Jeanne d'Arc et l'Université de Paris.*

met, elle doit être déclarée hérétique, et abandonnée au bras séculier. Cinq seulement, sans oser parler d'acquittement, essayèrent de sauver l'accusée en demandant qu'on procédât à un complément d'information.

Le mercredi 23 mai, Jeanne vit entrer dans sa prison la commission de neuf juges, chargés de lui exposer ainsi ses erreurs. — Elle maintient que ses révélations sont de Dieu ; les clercs les déclarent mensongères ou diaboliques. — Le récit qu'elle a fait de son arrivée à Chinon, de l'ange qui l'accompagnait chez le Roi, est mensonger. — Elle prétend reconnaître et distinguer les anges, les saints : c'est outrecuidance. — Prévoir l'avenir : c'est superstition et vanterie. — Avoir reçu de Dieu l'ordre de porter l'habit d'homme : c'est blasphème. — Elle a écrit des lettres menaçantes : c'est passion sanguinaire. — Elle a quitté Domremy sans avertir père et mère : c'est mépris des parents. — Elle a sauté de la tour de Beaurevoir ; c'est désespoir et suicide. — Elle se croit sûre du Paradis ; c'est présomption téméraire. — Elle dit ceux que Dieu aime, et ceux que Dieu hait ; même vice. — Elle croit en ses voix : idolâtrie. — Elle ne se soumet pas à l'Église, mais à Dieu seul : elle est schismatique. Lecture faite de tous ses crimes, Pierre Maurice l'adjura pour la dernière fois avant l'acte public ; et le ton de cette adjuration semble plus doux que celui des sommations précédentes. Et j'estime que plusieurs des juges souhaitaient sincèrement qu'elle se soumît, et qu'elle échappât ainsi au

supplice; tous ne partageaient pas la haine furieuse des Anglais ou de leurs créatures. Mais telle est la cécité d'un esprit prévenu; ces juges la trouvaient opiniâtre et orgueilleuse, parce qu'elle leur résistait.

Mais ni menaces, ni douceur ne pouvaient rien sur cette âme intrépide; elle répondit : « Quant à mes faits et dits, que j'ai déclarés au procès, je m'y rapporte, et les veux soutenir.... Si je voyais le feu allumé, le bûcher, le bourreau; si j'étais moi-même dans le feu, je ne dirais pas autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. »

CHAPITRE IX

L'ABJURATION. — LE SUPPLICE

Le procès était terminé. Restait la péripétie finale, incertaine encore, puisque la condamnée pouvait encore la changer. Le jeudi après la Pentecôte, (24 mai 1431), Jeanne fut extraite de sa prison, amenée au cimetière Saint-Ouen, et placée sur un haut échafaud, dans une sorte de chaire (*ambone*); en présence de l'évêque de Winchester, cardinal, grand-oncle de Henri VI, de trois évêques, de huit abbés, de deux prieurs, de neuf docteurs en théologie, de deux docteurs en droit canon, de neuf licenciés, de sept bacheliers et d'une foule immense de peuple laïque (*copiosa multitudo*), Guillaume Érard fit un sermon sur ce texte : « Le pampre ne pourra porter fruit, s'il est séparé de la vigne. » Au milieu de son sermon, il s'avisa de s'écrier : « Ha! noble maison de France, qui as toujours été protectrice de la foi, as-tu été ainsi abusée[1] que de t'attacher à une

1 Il avait même dit (selon Jean Massieu) : « Jeanne, en croyant en toi, ton roi est devenu hérétique et schisma-

hérétique et schismatique. C'est grand pitié! » Jeanne interrompit bravement : « Par ma foi! sire, révérence gardée, j'ose bien vous dire, et jurer, sur peine de ma vie, que le roi Charles est le plus noble chrétien de tous les chrétiens; et qui aime le mieux la foi et l'Église! » Touchant témoignage rendu par cette martyre au Roi qui l'abandonnait! Cauchon furieux cria aux sergents : « Faites-la taire![1] »

Le sermon fini, une dernière « adjuration » fut faite à l'accusée « de se soumettre à l'Église. » Elle répondit : « Quant à la soumission envers l'Église, j'ai répondu sur ce point. *Que tout ce que j'ai dit soit envoyé à Rome, et remis au souverain pontife*; auquel, et à Dieu premier, je me rapporte. Mais quant à ce que j'ai fait et dit, je l'ai fait de par Dieu. — Voulez-vous réprouver tous les dits et faits que réprouvent les clercs? — Je m'en rapporte à Dieu, et à notre Saint-Père le Pape. — Cela ne suffit pas. On ne peut aller chercher le Pape si loin[2]. Les évêques sont juges de la foi, chacun dans son diocèse. » Et l'on commença de lire la « triple admonition »

tique. » Les Anglais auraient bien voulu le faire croire ainsi.

1. Selon d'autres, c'est le prédicateur lui-même qui imposa silence.

2. Et il nous semble en effet aujourd'hui que Rome était bien loin au xve siècle; c'est une erreur, la route était si bien frayée. Le P. Denifle fait observer avec raison qu'on ne trouvait pas que Rome fût si loin quand on y envoyait tous les jours des messagers pour solliciter des bénéfices. (*Jeanne d'Arc et l'université de Paris* dans *Revue de l'histoire de Paris*, t. XXIV, 1897).

que suivait la sentence définitive qui la livrait au bras séculier; c'est-à-dire au bourreau.

Le dénouement approchant, l'émotion grandissait : la foule devenait houleuse. On poussait des cris, on jetait des pierres. Juges, peuple invectivaient ou suppliaient l'accusée. Le prédicateur Érard la pressait, menaçant. « Signer tout de suite; ou tout de suite brûlée[1]. »

Alors devant le bûcher prêt à flamber, devant cette foule hostile ou amie qui, par colère ou par pitié, lui criait d'abjurer, épuisée enfin, et comme anéantie par la longue prison, par les chaînes, par les injures, par les menaces, par les violences, par la maladie, par les angoisses de trente interrogatoires; par l'épuisante fatigue d'un procès qui durait depuis cent-quatorze jours, cette fille de dix-neuf ans eut peur. Que la honte en retombe sur ses juges et sur ses bourreaux!

Elle dit : « Je veux tenir tout ce que l'Église ordonnera. Je m'en rapporte à Notre Sainte Mère l'Église et aux juges. » On lui présenta une formule d'abjuration toute préparée. Celle qu'on lit au procès est fort longue et désavoue toute sa mission en termes outrageants pour elle-même. Le texte qu'on

1. Témoignage de Jean Massieu, huissier au procès, — de Guillaume de la Chambre.

2. Témoignage de Jean Massieu, huissier au procès. Il dit formellement « que la formule insérée au procès n'est pas celle qu'il avait lue lui-même à Jeanne et qu'elle avait signée. »

lut devant elle et qu'on lui fit répéter, phrase par phrase, était au contraire très court. (Tous les témoins l'affirment; ils disent qu'il contenait six à huit lignes[1].) Mais Jeanne, qui ne savait pas lire, ne put (et surtout en ce moment) s'assurer du texte qu'on lui fit signer en y ajoutant un cercle et une croix.

L'abjuration, telle qu'elle fut transcrite dans la relation officielle du procès, rétractait et désavouait tout ce qu'elle avait dit sur sa mission. L'obstination de ses juges avait raison, enfin, de sa longue fermeté. La sentence suprême lui fut lue aussitôt; car, à tout événement, l'absolution et la condamnation étaient rédigées d'avance[1]. Jeanne était absoute, et relevée d'excommunication; mais pour pénitence de ses péchés, elle était condamnée à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau de tristesse; afin d'y pleurer ce qu'elle a fait, et pour ne plus faire des choses qu'elle doive pleurer » (*ut commissa defleas et deflenda postea non committas*).

L'après-midi, Jeanne reçut dans sa prison la visite de l'Inquisiteur, et de plusieurs des juges. Ils lui donnèrent l'ordre de reprendre les vêtements de femme. Jeanne répondit qu'elle obéirait en cela et

1. Témoignage de Guillaume Manchon, notaire au procès. Il dit que Jeanne souriait en signant l'acte d'abjuration. Si le fait est exact, il faut l'expliquer par une fatigue extrême, un épuisement des forces nerveuses, plutôt que par une intention de railler ses juges, et de désavouer sa rétractation. Toutefois c'est peut-être ce sourire qui fit crier à quelques Anglais : « L'abjuration n'est pas sérieuse ! » Voy. ci-dessous page 153.

en tout à l'Église. Elle déposa le jour même le vêtement d'homme qu'elle portait depuis vingt-sept mois. Elle avait les cheveux taillés en rond à la hauteur du cou ; coiffure ordinaire aux hommes de ce temps. Elle souffrit que sa chevelure fût entièrement rasée ; et sans doute prit une coiffe, analogue à celle des religieuses.

Cauchon avait-il prévu, avait-il souhaité ce dénouement? Les témoignages semblent contradictoires; mais un examen un peu attentif permet de les concilier. Un docteur anglais, présent à l'abjuration, dit vivement à Cauchon : « Une telle abjuration n'est pas sérieuse ; il ne faut pas l'admettre. » Cauchon se mit en colère, et répondit : « Vous mentez! Je suis juge en la foi ; je dois poursuivre le salut du pécheur, et non sa mort[1]. »

Mais un témoin raconte[2] qu'après l'abjuration, les Anglais furieux criaient aux juges : « Vous n'avez pas gagné votre argent. » L'un d'eux répondit : « N'ayez crainte. Nous la rattraperons. » (*Rehabebimus.*)

Ce juge était-il Cauchon lui-même? Il n'est pas probable. Mais un témoignage très sûr[3] atteste du moins que, trois jours plus tard, quand Cauchon se fut assuré que Jeanne avait repris l'habit d'homme, on le vit au milieu des Anglais, donner les signes

1. Témoignage de Guillaume du Désert, chanoine, au procès de réhabilitation.
2. Témoignage de Jean Favé.
3. Témoignage d'Isambard de la Pierre.

d'une joie triomphante : on l'entendit crier à Warwick, et à d'autres : « Elle est prise! » (ou bien : « *Farewell*? faites bonne chère.) C'est fait[1]. »

Ces divers témoignages peuvent aisément se concilier. Cauchon ne fut pas fâché que Jeanne fût absoute, après avoir abjuré; à condition que bientôt elle fût reprise et condamnée Ainsi se conciliait une apparence d'impartialité avec la satisfaction d'avoir forcé Jeanne à désavouer un jour sa mission; avec le plaisir de la vengeance personnelle; avec le loyer espéré d'un tel service rendu aux Anglais. Pour ceux-ci, leur volonté arrêtée de faire périr la prisonnière est certaine. Plusieurs témoins ont affirmé au procès de réhabilitation que les soldats anglais refusaient même de reprendre la campagne, et d'aller assiéger Louviers, tant que la Pucelle serait vivante.

Et toutefois la vie qu'on lui laissait était pire que la mort. Elle demeurait en prison, enchaînée, livrée à des hommes grossiers et cruels, qui renonçaient à regret à la joie de la voir brûler, et qui le lui disaient. Peut-être entendit-elle ses juges dire à ses geôliers de patienter seulement un peu. En tout cas, l'événement justifia le mot. Dans l'après-midi du dimanche un bruit se répandit que Jeanne avait repris ses habits d'homme, contre l'ordre reçu, contre la promesse faite. Elle était *relapse*, rien ne pouvait plus la sauver.

1. Témoignage de Jean Toutmouillé, frère prêcheur.

Quelques-uns des juges coururent le jour même au château. Les Anglais les arrêtèrent dans la cour et les couvrirent d'insultes. « Entre vous, gens d'Église, vous êtes tous traîtres *armagnacs* et faux conseillers. » A grand'peine ils s'enfuirent. Ils revinrent le lendemain, accompagnés de Cauchon et sous la protection des gens du comte de Warwick. Introduits dans la prison, ils trouvèrent Jeanne en habit d'homme.

Que s'était-il passé? les témoignages semblent contradictoires; mais ils peuvent, selon nous, se concilier. Il est très vrai qu'on tendit un piège à Jeanne pour la perdre; mais nous croyons qu'elle y tomba volontairement, et aima mieux mourir que de persister dans son abjuration.

On connaît le récit qu'a fait, au procès de réhabilitation, cet honnête homme, Jean Massieu, curé, qui avait fait fonction d'huissier au procès de condamnation et toujours traité Jeanne avec douceur. Il dit que l'habit d'homme (déposé le jeudi précédent par elle) avait été mis en un sac, et conservé dans la chambre où elle était prisonnière. Cinq Anglais la gardaient, trois passaient la nuit dans la chambre, et deux dehors, devant la porte. Dans le lit où elle était couchée elle était « ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne, et attachée bien étroitement d'une chaîne traversant par les pieds du lit; tenant à une grosse pièce de bois, de cinq ou six pieds de longueur, et fermant à clef; par quoi elle ne pouvait mouvoir de sa place ». Le di-

manche matin (jour de la Trinité, 27 mai), elle voulut se lever « comme elle le rapporta à celui qui parle[1]. Elle demanda à ces Anglais, ses gardes : « Déferrez-moi ; je me lèverai. » Et lors un de ces Anglais lui ôta les habillements de femme qu'elle avait sur elle (c'est-à-dire posés sur le lit) ; les autres vidèrent le sac où était l'habit d'homme, jetèrent ledit habit sur elle en lui disant : « Lève-toi, » et cachèrent l'habit de femme dans le sac ». Elle résista, disant : « Cela m'est défendu, je ne le prendrai pas. » Le débat dura plusieurs heures, jusqu'à midi. A la fin cédant à la nécessité, elle prit l'habit d'homme en protestant.

Tout ce récit est vrai dans son fond ; et si l'on avait conservé depuis trois jours dans sa chambre cet habit d'homme qu'elle ne devait plus remettre, sous peine de mort, il est bien probable que c'était pour lui tendre un piège. Mais j'incline à penser qu'elle se laissa prendre à ce piège à demi volontairement. Au témoignage précédent, s'opposent ceux de Martin Ladvenu, son dernier confesseur, d'Isambard de la Pierre, qui avec Martin Ladvenu l'assista au supplice, de Jean Toutmouillé, frère prêcheur, qui la visita dans sa prison ; tous ont déclaré tenir d'elle-même qu'elle avait eu à repousser les insultes d'un de ses gardes, ou peut-être même d'un plus grand personnage ; et que c'est pour cela qu'elle avait repris l'habit d'homme, laissé à sa

1. Jean Massieu.

portée par une intention perfide. Jean Toutmouillé l'avait vue dans sa prison « éplorée, le visage tout plein de larmes, si défigurée, si outragée, qu'il en eut pitié et compassion . »

Voici maintenant la version officielle, produite par les juges[1]. Le lundi 28 mai, huit des juges se transportent à la prison. Ils y trouvent Jeanne en habit d'homme. Elle leur déclare l'avoir pris de sa volonté, sans contrainte. Elle nie qu'elle ait fait serment de ne jamais le reprendre. Il est plus convenable qu'elle porte l'habit d'homme, puisqu'on la fait vivre entre des hommes ; on ne lui a pas tenu les promesses qu'on lui avait faites : d'aller à la messe, de recevoir le corps de Notre-Seigneur, et d'être mise hors des fers. Qu'on la conduise à la messe, qu'elle ait une femme avec elle et « prison gracieuse » (sans chaîne), elle sera bonne et fera ce que l'Église voudra. Les juges demandent : « A-t-elle encore ouï ses voix ? — Oui. — Que lui ont-elles dit ? — Dieu lui a mandé par les saintes Catherine et Marguerite la grande pitié de la trahison qu'elle a consentie en faisant abjuration pour sauver sa vie, et qu'elle se damnait ainsi[2]. Si elle disait

1. Officielle en ce sens qu'elle fut rédigée par les soins des juges et annexée au procès; mais après l'événement. Elle ne fait pas partie de l'instrument du procès; elle n'engage pas la responsabilité professionnelle des notaires.

2. En marge des trois copies authentiques, on lit : *Responsio mortifera*. Réponse mortelle. Il semble que ces mots doivent être reproduits de l'original que nous n'avons plus. Et il nous paraît certain, en effet, qu'en prononçant cette décla-

que Dieu ne l'avait pas vraiment envoyée, elle se damnerait. Car Dieu l'avait vraiment envoyée. Tout ce qu'elle avait dit et révoqué ce jeudi dernier, ç'avait été seulement par peur du feu. — Alors elle croit que ses voix sont de sainte Catherine et de sainte Marguerite? » Elle répondit : « Oui, je le crois; et ces voix viennent de Dieu! J'aime mieux faire ma pénitence en une fois (c'est-à-dire mourir) que plus longtemps rester en prison. »

Contre l'opinion de plusieurs historiens, ce récit officiel nous paraît véridique; nous croyons y reconnaître le langage et les sentiments de Jeanne d'Arc. Après une heure de faiblesse, elle s'était ressaisie; elle rétracte alors volontairement une rétractation arrachée par surprise et par violence. Elle accepte la mort; mais en mourant, elle pourra dire : « Mes voix étaient de Dieu! »

Le lendemain, mardi 29 mai, le tribunal se réunit en chapelle, à l'archevêché; trente-sept juges sont présents : Cauchon expose les faits. Jeanne est condamnée à l'unanimité. Déclarée *relapse*, hérétique, elle sera livrée au bras séculier; même Isambard de la Pierre et Martin Ladvenu, qui devaient le lendemain matin l'assister au supplice avec religion et humanité, ne croient pas pouvoir refuser leur suffrage à ceux qui la condamnaient. Il y a des heures maudites où les plus humains sont seule-

ration et en la renouvelant, Jeanne sut bien qu'elle se perdait et le voulut ainsi : « perdant le corps pour sauver l'âme. »

ment les moins féroces. Ainsi, dans ce dernier jour, les uns ne voulaient même pas qu'on lui relût la cédule d'abjuration; les autres, en majorité, exigèrent qu'on la relût; seulement « pour le salut de son âme » car, étant *relapse*, elle ne pouvait plus abjurer : le corps était perdu sans remède. Plusieurs (mais ils furent les moins nombreux) ne voulaient pas non plus qu'on priât le bras séculier d'user de douceur envers elle; les autres voulurent joindre à la sentence cette formule, d'ailleurs absolument vaine, puisque le bras séculier n'en tenait jamais aucun compte.

Le mercredi matin, 30 mai, dès l'aurore, Pierre Cauchon et l'Inquisiteur citèrent Jeanne à comparaître à huit heures du matin, place du Vieux-Marché, pour être déclarée relapse, excommuniée et schismatique. Jean Toutmouillé, frère prêcheur, et Martin Ladvenu se présentèrent les premiers à la prison; et Jean Toutmouillé fut celui qui eut, ou prit mission d'annoncer à Jeanne qu'elle allait mourir. Alors « elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, à se *détraire* et arracher les cheveux[1]. « Hélas! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres. Ho! ho! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été en la prison ecclé-

1. Témoignage de Jean Toutmouillé.

siastique à laquelle je m'étais soumise et que j'eusse été gardée par les gens d'église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement méchu[1], comme il est. Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et *engravances* qu'on me fait. » Et elle se complaignait merveilleusement en ce lieu, des oppressions et violences qu'on lui avait faites en la prison, par les geôliers et par les autres qu'on avait fait entrer. Après ses complaintes, survint l'évêque dénommé (Cauchon) auquel elle dit incontinent : « Évêque, je meurs par vous. » Et il lui commença à remontrer en disant : « Ha! Jeanne, prenez en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. » Et la pauvre Pucelle lui répondit : « Hélas! si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu. C'est pourquoi, j'appelle de vous devant Dieu! »

Tous les témoins de la dernière heure qu'elle passa dans la prison, se trouvent être ses ennemis; du moins, ils sont les juges qui la condamnaient; et par là, justement suspects d'être intéressés à lui prêter quelque faiblesse. Or que faut-il penser de ce qu'ils s'accordent à affirmer qu'elle leur a dit à ce dernier matin : « Mes voix m'ont déçue. » Cet

1. Arrivé malheur.

aveu paraissant contraire à la fermeté que lui reconnaissent tous ceux qui ont assisté au supplice, et admiré l'héroïsme dont elle fit preuve sur le bûcher, on a souvent taxé de mensonge les témoins de la prison. Il est vraisemblable qu'ils eurent seulement le tort d'exagérer la portée d'une concession qu'elle leur fit : le récit de Jean Toutmouillé, frère Prêcheur, nous met peut-être sur la voie de la vérité. Cauchon, selon lui, avait dit à Jeanne : « Or çà, Jeanne, vous nous avez toujours dit que vos voix vous disaient que vous seriez délivrée, et vous voyez maintenant comment elles vous ont déçue. Dites-nous donc la vérité ! » Alors Jeanne avait répondu : « Vraiment, *je vois bien qu'elles m'ont déçue!* » Mais quel est le véritable sens de ces paroles, à les supposer authentiques. Elle ne voulait pas dire : « Ces voix n'étaient pas de Dieu ! » Tout à l'heure elle mourra en affirmant « qu'elles étaient de Dieu ». Mais elle voulait dire : « Je ne les ai pas comprises ; j'ai cru qu'elles me promettaient le salut, et je vois que je vais mourir. » Cauchon insista : « Enfin, ces voix étaient-elles bonnes ou mauvaises ? — Je m'en attends (c'est-à-dire je m'en remets) à ma mère l'Église. »

1. Témoignages de Nicolas de Venderes — Martin Ladvenu — Pierre Maurice — Jean Toutmouillé — Jacques Lecamus — Thomas de Courcelles — Nicolas Loiseleur. Elle reconnut que « l'ange qui avait apporté la couronne à Chinon » n'était autre qu'elle-même ; et avoua qu'il n'y avait pas eu d'autre couronne que la promesse du couronnement.

(Selon une autre version : à vous qui êtes gens d'Église.) Non, ce n'était pas là désavouer sa mission! Mais elle était lasse de disputer; et puisque la dernière heure était si proche, elle voulait ne plus penser qu'à Dieu seul, et laissait les hommes croire d'elle tout ce qu'ils voudraient[1].

Elle avait un ardent désir de recevoir le corps de son Sauveur avant d'aller à la mort; et pour que ses juges lui accordassent cette faveur, qu'on refusait en principe aux relaps non repentis, il fallait les fléchir par une parole qu'ils pussent, à la rigueur, interpréter comme une concession dernière. Avec la permission de Cauchon, frère Martin Ladvenu la confessa et lui donna ensuite la communion. « Le corps de Notre-Seigneur[2] lui fut apporté irrévérencieusement sans flambeau, sans lumière, sans cortège; le prêtre qui l'apporta n'avait revêtu ni le surplis, ni l'étole. » Frère Martin en fut choqué; il renvoya chercher des flambeaux, un surplis, une étole; et la condamnée « communia très dévotement en versant d'abondantes larmes. » C'est alors sans doute qu'elle dit à Pierre Maurice : « Maître Pierre, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas bon

1. Telle est, croyons-nous, la mesure à tenir entre les témoignages dignes de foi. Nous n'y mettons pas celui de Nicolas Loiseleur, ce perfide et furieux ennemi qui osa conter (lui seul tient ce langage entre tant de témoins) que Jeanne témoigna d'une profonde contrition de tout le mal qu'elle avait fait vilainement aux Anglais et aux Bourguignons. On ne ment pas plus impudemment.

2. Témoignage de Jean Massieu qui était présent.

espoir en Dieu? — Si, si ; et avec la grâce de Dieu, je serai dans le Paradis. »

Vers huit heures du matin, le triste cortège sortit de la prison et du château. On avait revêtu Jeanne d'Arc d'une longue robe blanche tombant jusqu'aux pieds. Sur sa tête une sorte de mitre portant cette inscription : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre. » Cent vingt hommes[1], armés les uns de glaives, les autres de massues, faisaient escorte à la condamnée. Une multitude de peuple était déjà rassemblée sur la place du Vieux-Marché. Jeanne fut d'abord exposée, comme elle avait été le jeudi précédent, sur un échafaud élevé, afin que tout le monde la pût voir. Un tableau attaché à l'échafaud portait cette inscription : « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate, schismatique, hérétique. » Nicolas Midi prononça un sermon sur ce texte : « Si un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui. » (*Ire aux Cor.*, chap. XII.) Jeanne était ce membre gangrené qu'il fallait retrancher du corps. Ensuite elle fut invitée à penser au salut de son âme et à écouter dévote-

1. Sept ou huit cents selon d'autres témoignages probablement exagérés. Pierre Boucher dit qu'il y eut dix mille assistants au supplice; mais ce nombre semble excessif; la place n'était pas si vaste.

ment les Frères Prêcheurs qui l'assistaient. On rappela ses fautes, son abjuration, sa rétractation orgueilleuse ; enfin déclarée hérétique, relapse, elle fut retranchée de l'Église et abandonnée à la puissance séculière[1] « avec prière d'en user doucement avec elle, et de modérer sa justice, sans aller jusqu'à la mort ni la mutilation des membres ; et si les vrais signes de pénitence apparaissaient en elle, on priait que le sacrement de pénitence lui fût administré. »

Vaines formules ! On admettait « au sacrement de pénitence » à condition qu'elle donnât des signes non équivoques de remords, celle à qui, moins d'une heure auparavant, l'on avait donné dans la prison non seulement l'absolution, mais la communion. En même temps on priait la puissance séculière d'épargner le corps du coupable ; et il

1. Voici les dernières lignes de la sentence d'excommunication : « Qu'après cette abjuration de tes erreurs tu sois retombée (ô douleur !) dans les mêmes crimes ci-dessus dits, comme le chien qui retourne à son vomissement, c'est ce qui suffisamment et manifestement apparaît par tes aveux et déclarations spontanées. En conséquence nous te déclarons relapse et hérétique, et, comme un membre pourri, de peur que tu n'infectes également tous les autres, nous déclarons que tu dois être rejetée de l'unité de l'Eglise et retranchée de son corps ; et abandonnée à la puissance séculière. En priant ladite puissance séculière de modérer son jugement envers toi, sans aller jusqu'à la mort et mutilation des membres. Et si les vrais signes de pénitence apparaissent en toi, que le sacrement de pénitence te soit administré. »

était convenu d'avance que jamais le juge civil ne tiendrait compte de ceite prière.

La relation officielle du procès s'achève sur cette formule d'excommunication. Elle est seulement suivie de l'attestation d'authenticité signée par les trois notaires. Le reste ne regardait pas l'Église, et il n'en est demeuré aucun monument officiel.

La formule d'excommunication prononcée, les juges d'église se retirèrent, leur office étant terminé. Alors il se passa cette chose énorme et monstrueuse, absolument illégale. Le bailli, juge séculier, nommé Jean Le Bouteiller, entouré de ses assesseurs, était présent; c'est à lui qu'il appartenait de décider du sort de celle que l'Église abandonnait. Cet agent du roi d'Angleterre était si pressé d'en finir qu'il oublia qu'il devait faire semblant de la juger, ou tout au moins de la condamner, avant de la brûler. Il dit simplement au bourreau : « Fais ton affaire. » Et Jeanne d'Arc fut brûlée sans qu'aucune sentence de mort ait été prononcée contre elle[1].

Deux sergents la menèrent au bûcher, tout dressé d'avance, et d'une hauteur exceptionnelle, soit qu'on ait voulu qu'elle fût vue de plus loin, soit pour prolonger son supplice; car plus le bûcher était haut, plus le feu tardait à atteindre et à étouffer la victime. Mais il faut laisser aux témoins de cette mort admirable la tâche de nous la raconter. Tous étaient plus ou moins des ennemis de Jeanne : il semble que leur

1. Témoignage d'Isambard de la Pierre.

témoignage en soit d'autant plus éloquent. « Jeanne eut en la fin, dit Isambard de la Pierre, si grande contrition et si grande repentance que c'était une chose admirable, en disant paroles si dévotes, piteuses et catholiques, que tous ceux qui la regardaient en grande multitude pleuraient à chaudes larmes. Tellement que le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglais furent contraints pleurer et en avoir compassion. » Aussi pleuraient tous les assistants, et, chez la plupart, ces larmes étaient sincères. Car l'homme est ainsi fait qu'il peut s'apitoyer même sur les maux qu'il ordonne, et trouve alors à ses larmes une douceur qui chasse le remords[1]. « Et la piteuse femme demanda, requit et supplia humblement frère Isambard, ainsi qu'il était près d'elle en sa fin, qu'il allât en l'église prochaine et qu'il lui apportât la croix pour la tenir élevée toute droite devant ses yeux jusques au pas de la mort. Un Anglais fit une petite croix de bois de deux bâtons, et la lui présenta. Elle la reçut et la baisa dévotement, et la mit en son sein entre sa chair et ses vêtements. Ensuite le clerc de Saint-Sauveur lui apporta la croix de l'église, laquelle apportée, elle l'embrassa très étroitement et longuement, et la détint jusqu'à ce qu'elle fût liée à l'*estache*[2]. »

1. Guillaume Manchon, notaire au procès, témoigne de ces larmes; lui-même « ne put se rapaiser de pleurer d'un mois. D'une partie de l'argent qu'il avait eu du procès il acheta un petit missel qu'il a encore (1455) afin qu'il eût cause de prier pour elle. »

2. Au poteau (Témoignage de Jean Massieu).

Cependant les Anglais s'impatientaient de ces longueurs (quoique, au dire de Jean Massieu, entre l'abandon au bras séculier et la mort de la condamnée, il ne se soit pas écoulé plus d'une demi-heure). Les capitaines anglais criaient au confesseur : « Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? » On les satisfit ; le feu fut allumé. Elle ne cessait de répéter : « Jésus ! Jésus ! » en protestant qu'elle n'était ni hérétique ni schismatique. Comme Isambard de la Pierre et Martin Ladvenu[1] demeuraient près d'elle pendant que les flammes commençaient à s'élever, elle eut peur pour eux et les supplia de descendre, en les priant de tenir seulement la croix devant ses yeux. « Jusqu'à la fin, elle affirma que ses voix étaient de Dieu et qu'elles ne l'avaient pas trompée ; que ses révélations lui venaient de Dieu ; que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait d'après l'ordre de Dieu[2]. »

Ainsi, quel que soit le texte et le sens du propos qu'on lui avait arraché le matin dans sa prison (en mettant à ce prix la joie de recevoir le corps de Jésus-Christ), il demeure certain, par des témoignages formels, qu'à la dernière heure, transportée par la vertu du sacrement et par l'approche du supplice, où la foi lui montra son triomphe, elle se ressaisit ; elle vit les cieux s'ouvrir et justifia ses voix : « Non, mes voix ne m'ont pas trompée ! » A la lueur du

1. Témoignage d'Isambard de la Pierre et de Martin Ladvenu.

2. Témoignage formel de Manchon sur ce point très important.

bûcher, la martyre avait compris. Le salut promis par les voix, c'était le paradis ouvert devant ses yeux ravis. Le supplice infamant, c'était la consécration de sa mission. A l'exemple du divin Sauveur, elle triomphait dans la mort.

« Au milieu des flammes, elle ne cessa un seul moment de confesser à haute voix le saint nom de Jésus, en implorant et en invoquant sans cesse l'aide des saints et des saintes du paradis; et encore, qui plus est, en rendant son esprit et inclinant la tête, elle proféra le nom de Jésus avec tant de force, qu'on entendit ce dernier cri jusqu'au bout de la place[1]. »

Dès qu'elle fut morte, les Anglais firent écarter le feu pour dissiper la fumée et laisser voir à tous qu'elle était bien morte, qu'on ne l'avait pas fait échapper. « Incontinent après l'exécution, le bourreau vint aux deux moines qui l'avaient assistée, frappé et ému de merveilleuse repentance et terrible contrition, et comme tout désespéré, craignant de ne jamais pouvoir impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avait fait à cette sainte femme. Quatre heures après nones, il disait encore que jamais il n'avait tant craint à faire aucune exécution: premièrement pour le grand bruit et renom d'icelle; secondement pour la cruelle manière de la lier et afficher. Car les Anglais avaient fait faire un si haut échafaud de plâtre qu'il ne la pouvait bon-

1. Témoignages d'Isambard de la Pierre et de Jean Massieu — de Leparmentier — de Jean Riquier.

nement et facilement expédier, ni atteindre à elle; de quoi il était fort marri et avait grande compassion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisait mourir[1]. » Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, en revenant du supplice, montra de même une grande tristesse et un trouble profond. Il disait en gémissant : « Nous sommes perdus; nous avons brûlé une sainte ![2] » Un soldat anglais avait juré d'ajouter un fagot au bûcher; il fit ainsi, mais, en entendant Jeanne d'Arc crier : « Jésus ! », frappé de stupeur, il perdit connaissance. On l'emmena dans une taverne près du Vieux-Marché pour le ranimer. Un autre prétendit qu'au moment où elle expirait, il avait vu une colombe s'envoler du bûcher[3]. Ainsi le dur cœur de quelques-uns de ses ennemis ressentit un peu de pitié au spectacle de son martyre! Le crime ne s'en accomplit pas moins jusqu'au bout. Les cendres de Jeanne, avec le cœur et les entrailles, que le feu n'avait pas consumés (au témoignage du bourreau), furent jetés à la Seine en même temps que les restes du bûcher.

N'exagérons pas, d'ailleurs (comme on a fait souvent), le repentir de ses ennemis. Un religieux Prêcheur, pour avoir osé dire qu'on l'avait mal jugée, dut

1. Témoignage de Martin Ladvenu.

2. *Bonam sanctam personam.* (Témoignage de Pierre Cusquel.) « Je voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme », disait le chanoine Jean Alépée. (Témoignage de Jean Riquier.)

3. Témoignage d'Isambard de la Pierre

se rétracter, demander grâce humblement et s'estimer heureux d'être quitte après un an de prison au pain et à l'eau.

Dans le cours du mois de juin, le roi Henri VI notifia officiellement la condamnation et le supplice de Jeanne d'Arc à l'empereur, aux rois, ducs et princes chrétiens de toute l'Europe, aux prélats, ducs, comtes et autres nobles, comme à toutes les cités de France. L'Université de Paris notifia le même événement au Pape et aux cardinaux, en ayant soin d'affirmer au Saint-Père (ce qui était un mensonge) que Jeanne avait refusé de se soumettre à aucune autorité établie, même la plus haute, comme au concile; et avait déclaré ne reconnaître d'autre juge que Dieu seul. La lettre au Pape se termine ainsi : « Par cette fin, tous ont connu d'une façon éclatante combien périlleux et redoutable il serait d'apporter à la légère trop de crédulité à ces nouvelles inventions, que non seulement la susdite femme, mais beaucoup d'autres femmes, dans ce royaume très chrétien, ont depuis peu de temps semées de toutes parts. Et tous les fidèles sectateurs de la religion catholique, par cet exemple considérable (*spectabili*), doivent être avertis de ne pas se tenir trop à leur propre sens ; mais qu'ils s'attachent aux doctrines de l'Église et aux préceptes de leurs prélats, plutôt qu'aux fables de femmes superstitieuses. Car s'il arrive un jour que par le fait de nos démérites, nous en venions à ce point que la légèreté populaire écoute les devineresses, prophétisant faussement au

nom de Dieu, plutôt que les pasteurs et docteurs de l'Église, à qui le Christ a dit : « Allez, enseignez toutes les nations », aussitôt la religion périra, la foi tombera, l'Église sera foulée aux pieds et l'iniquité de Satan régnera sur le monde entier. »

Sans doute, il y a quelque affectation, pour ne pas dire quelque hypocrisie, dans cette page. Toutefois ne nous indique-t-elle point des scrupules et des craintes qui, pour avoir été simulés dans l'esprit de quelques-uns des juges, ne l'étaient pas également chez tous? Abordons franchement ce point délicat.

Le procès de Jeanne d'Arc ne fut pas sincère ; on l'a bien montré par les témoignages du procès de réhabilitation. La pression fut scandaleuse ; les Anglais voulaient absolument obtenir la mort de la Pucelle, et le chef du tribunal était un ennemi personnel de l'accusée. Mais enfin ce ne fut pas uniquement pour obéir aux Anglais et satisfaire Cauchon que tant de docteurs condamnèrent Jeanne d'Arc. Tous ne furent pas simplement vendus ; plusieurs crurent sincèrement que la fermeté de l'accusée tenait en échec l'autorité de l'Église. Cauchon, fort habilement, séduisit les crédules par cet argument, comme il savait gagner les habiles par d'autres moyens. Tout fut mis en usage pour perdre la victime : l'argent, les menaces, les promesses, la corruption, et même les scrupules. Tous les juges ne furent pas également infâmes ; plusieurs furent seu-

lement aveuglés par la prévention. Le dire, ce n'est pas beaucoup relever la dignité humaine; il faut toutefois lui concéder cette circonstance faiblement atténuante.

CHAPITRE X

LA RÉHABILITATION

Combien faut-il d'années à des yeux prévenus, bouchés par l'orgueil, la haine ou l'intérêt, ou seulement l'ignorance, pour se rouvrir à la lumière de la vérité? Il semble qu'au lendemain du supplice de Jeanne d'Arc, l'attendrissement sur ce martyre d'une fille de dix-neuf ans aurait dû suffire à réveiller partout en sa faveur une pitié, mêlée d'admiration. Mais il n'en fut rien! Elle demeura longtemps, pour toute l'Europe, un sujet de scandale et de discussions passionnées; et selon la remarque d'un théologien allemand, Jean Nider, tous les hommes doctes demeuraient partagés sur elle[1]. Hélas! ce n'est ni la première, ni la seule fois que la vérité fut révélée

1. Lui-même incline à penser, sur la foi des théologiens de Paris, qu'elle était inspirée du diable et sorcière; à ce titre et puisqu'elle n'a pas voulu confesser et détester son erreur, sa mort lui paraît juste. Mais Antonin de Forciglioni, archevêque de Florence, en juge tout autrement. Il croit qu'elle était conduite par l'esprit de Dieu, parce qu'il ne voit rien de mauvais dans ses actes ni de suspect dans sa doctrine.

à beaucoup de simples et resta cachée aux savants.

Entre les jugements si divers rendus sur Jeanne d'Arc par les contemporains, le plus intéressant est, sans aucun doute, celui du futur pape Pie II (Æneas Silvius Piccolomini) inséré dans ses *Mémoires* qu'il a mis sous le nom d'un secrétaire, mais qui furent composés par lui-même, et terminés en 1463. Ce jugement est fort long[1] ; j'extrais ce qu'il renferme de plus remarquable, en traduisant, aussi exactement que possible, le latin élégant de Pie II. « Tant qu'elle vivait, même prisonnière, les Anglais, si souvent vaincus par elle, ne se croyaient pas en sûreté. Ils craignaient ses enchantements ; ils voulurent sa mort. Dès que les juges eurent constaté qu'elle avait repris l'habit d'homme, ils la condamnèrent au feu, comme relapse et pour qu'on n'honorât pas ses cendres, ils les firent jeter à la Seine.

« Ainsi mourut Jeanne d'Arc, vierge admirable, étonnante (*stupenda*), après avoir relevé le royaume de France abattu et presque mis en pièces, après avoir infligé aux Anglais tant de désastres. Devenue capitaine, elle garda sa pudeur intacte, au milieu des soldats ; jamais aucun mauvais bruit ne fut ouï à son sujet.

« Son œuvre fut-elle divine, ou simplement humaine ? je n'ose me prononcer. Quelques-uns croient

1. Pie II, comme nous avons fait nous-même, attache une grande importance à l'échec devant Paris. « La faveur de la Pucelle décrut. Son nom ne fut plus dès lors aux Anglais un aussi grand objet de crainte ; aux Français, de vénération. »

que les princes français étant divisés, comme nul ne voulait se soumettre à un chef, quelqu'un, plus sage, inventa ce stratagème (*vaframentum*) pour arrêter les succès continus des Anglais. Ils pensèrent que la mission divine d'une vierge profiterait à l'autorité. Quel homme refuse d'obéir à Dieu ? Voilà comment la conduite de la guerre aurait été confiée à la Pucelle[1].

« Mais voici seulement ce qui est certain, ce qui est éclatant : sous la conduite de la Pucelle, le siège d'Orléans fut levé ; par ses armes, tout le pays entre Bourges et Paris fut soumis au Roi ; par son conseil, Reims fut mis au pouvoir de Charles VII, et le couronnement célébré ; par son audace, la porte de Paris fut brûlée ; par son habileté, par son activité (*industria*) les affaires du roi de France furent rétablies et consolidées. Tous ces faits sont dignes d'éternelle mémoire, mais ils trouveront moins de foi parmi la postérité qu'ils n'exciteront d'étonnement. »

Pie II défend ici la mémoire de Jeanne d'Arc comme il fallait qu'elle fût défendue. Il disait : « Voyez les faits. Les faits parlent assez d'eux-mêmes. » C'est de la même façon qu'un poète français, Martin Le Franc, contemporain de Jeanne, avait osé, le premier, présenter l'apologie de la Pucelle dans

1. Cette supposition (que d'ailleurs le pape écarte) est insoutenable. Les personnages « officiels » du temps n'ont jamais cessé de contrecarrer la mission de Jeanne d'Arc. Ils la reçurent sans foi, après beaucoup d'hésitations ; la suivirent à contre-cœur, et l'abandonnèrent sans regret.

son poème, intitulé le *Champion des Dames*. Il écrivait avant 1440, et son œuvre est dédiée au duc de Bourgogne. Louons-le d'autant plus volontiers, d'avoir osé dire les exploits, admirer les vertus de Jeanne d'Arc et proclamer hautement, quinze ans avant le procès de réhabilitation, que Dieu était avec elle. Les vers sont médiocres, mais le sentiment qui les a dictés est remarquable et nous pardonnons au poète en faveur du bon Français :

Mais qui, en livre ou en comment[1],
Voudra ses miracles retraire[2],
On dira qu'il ne se pût faire
Que Jeanne n'eût divin esprit;
Qui à telles choses parfaire
Ainsi l'enflamma et l'éprit[3].

« L'adversaire des dames » (opposé à leur « champion ») répond insolemment que toute l'histoire de Jeanne est une « farce controuvée ». De plus habiles qu'elle ont préparé ce stratagème et la fortune a fait le reste.

Mais le « champion des dames » s'indigne qu'on puisse nier des merveilles si évidentes, ou les attribuer au hasard :

Disent d'elle ce que voudront ;
Ils peuvent parler ou se taire.

1 Commentaire (oral).
2. Raconter.
3. Excita.

Mais ses louanges ne faudront[1]
Pour mensonge qu'ils sachent faire.
Que t'en faut-il outre retraire?
Par sa vertu, par sa vaillance,
En dépit de tout adversaire
Couronné fut le roi de France.

« Et Jeanne fut brûlée à Rouen », riposte l'insolent contradicteur. — Mais combien de saints ont été martyrs! s'écrie le « champion ». Et Jésus lui-même est mort sur la croix[2]! »

Dix-neuf ans après la mort de Jeanne d'Arc, le procès de sa réhabilitation fut commencé. La première commission donnée par le Roi pour préparer la révision est datée du 14 février 1450.

Nous ne méconnaissons pas la valeur de cet acte expiatoire. Les hommes font ce qu'ils peuvent pour racheter la mémoire des crimes qu'ils ont laissé com-

1. Cesseront.

2. Qui croirait qu'un autre poète, un français, Martial d'Auvergne après avoir raconté, dans les *Vigiles de Charles VII*, l'histoire de Jeanne d'Arc, d'une façon d'ailleurs favorable, termine par ces vers, à propos du supplice que les Anglais lui infligèrent?

Si firent mal ou autrement,
Il s'en faut à Dieu rapporter,
Qui de tels cas peut seulement
Là-sus connaître et discuter.

A la même époque (1461) Villon parlait plus humainement « de Jeanne la bonne Lorraine, qu'Anglais brûlèrent à Rouen ». Il la nomme *lorraine* parce qu'elle était du pays appelé souvent *Marche de Lorraine*, quoique relevant du roi de France.

mettre; c'est bien. Mais nous ne saurions parler ici de la « réhabilitation » de Jeanne d'Arc avec la joie et l'attendrissement que quelques-uns de ses historiens ont paru ressentir en racontant ce nouveau procès. Il n'ajoute rien à la gloire de la victime; et l'honneur de la France en avait besoin plus que celui de Jeanne d'Arc.

Le procès de réhabilitation nous intéresse toutefois, pour ce qu'il apporte de lumière nouvelle à l'histoire de Jeanne. En effet, de nombreux témoins furent entendus, à Domremy, à Vaucouleurs, à Orléans, à Paris, à Rouen, et beaucoup de précieux détails que les premiers juges avaient ou négligés, ou ignorés, nous sont ainsi connus et ajoutent quelques traits à la figure de notre héroïne. On ne peut lire sans plaisir et sans émotion les dépositions touchantes, naïves, élogieuses que tant de braves gens[1], qu'elle a rencontrés durant sa courte vie, apportent au procès qui doit venger sa mémoire; compagnons de son enfance ou de ses faits guerriers, depuis le petit pâtre de Domremy jusqu'au grand Dunois, tous viennent parler d'elle et dire ce qu'ils savent, ce qu'ils ont vu; remplis d'admiration, d'enthousiasme et de pitié.

1. Hauviette, femme Gérard; Mengette, femme Joyart, ses camarades d'enfance et qui avaient tant de fois filé au rouet avec elle. C'est Hauviette qui pleura si fort en apprenant que Jeanne était partie à son insu sans lui dire adieu. Simonin Musnier, garçon de son âge; dans une maladie qu'il fit, Jeanne l'avait visité, soigné, consolé.

Mais quand les témoins consultés sont d'anciens juges de Jeanne ou des docteurs qui ont souscrit à sa condamnation, leur pitié posthume et les excuses dont ils se couvrent, et le soin qu'ils prennent à peu près tous d'établir qu'ils ont été trompés ou contraints, nous rendent souvent pénible à lire l'interminable compte rendu du procès de réhabilitation.

Le premier procès avait été une œuvre d'iniquité, nous en sommes d'accord, et ce n'est pas la moindre preuve (entre beaucoup d'autres) qu'on en peut fournir que ces « lettres de garantie[1] » que les juges se firent donner (dès le 12 juin 1431) par le roi d'Angleterre. Des juges dont la conscience est tranquille n'ont pas besoin d'être ainsi couverts par le pouvoir, ou, s'ils en ont besoin, c'est qu'ils ont jugé par ordre.

Mais quand les survivants du procès, en 1455, prétendirent (à l'enquête qui se fit pour la réhabilitation) que le premier procès avait été tout entier une œuvre de pur mensonge et dont ils avaient été les premières dupes, je crains qu'ils n'exagèrent un peu dans leur intérêt. Tant de docteurs, en 1431, à Rouen et Paris, avaient approuvé la sentence! Elle avait été annoncée à l'univers et nulle protestation ne s'était fait entendre. N'est-ce pas, comme nous l'avons dit, que tout le monde, au lendemain du supplice, avait rougi de Jeanne d'Arc? Les Anglais

1. Le texte de ces lettres est curieux; il témoigne clairement des craintes que ressentaient les juges, en songeant aux revirements possibles de la fortune, et des jugements humains.

et leurs alliés rougissaient d'avoir été battus par elle, et les Français, d'avoir été sauvés par elle.

Vingt ans plus tard, la situation est renversée; les Anglais sont chassés de France et Charles VII y est tout-puissant. Cependant l'Angleterre est dévorée par la guerre civile. Alors l'image oubliée de Jeanne d'Arc reparaît dans la mémoire des Français; elle grandit, elle s'épure, elle s'associe au spectacle admirable de la patrie enfin délivrée, reconquise. Alors le remords de Jeanne abandonnée naît au cœur de Charles VII; la réhabilitation est décidée et vivement pressée. N'est-ce pas que la victoire finale a justifié Jeanne, comme la défaite éphémère avait paru la condamner vingt ans plus tôt?

Dès lors, partout, à la cour, dans l'armée, dans l'Église, à Rouen, redevenu français, à Paris, redevenu royaliste, l'intérêt de tous (et celui du roi) était de réduire le nombre des coupables auxquels il fallait imputer le meurtre juridique de Jeanne d'Arc; de faire croire et de croire que tous les autres avaient été trompés indignement par les meneurs de l'affaire. Et si ce petit nombre de coupables était déjà descendu dans la tombe; si Cauchon, devenu le bouc émissaire des péchés de beaucoup d'autres, était mort depuis huit ans; si l'Inquisiteur Jean Lemaître était rentré dans une obscurité si profonde qu'on ne sait pas même s'il était mort ou encore vivant; l'œuvre devenait ainsi plus facile et la légende du procès réduit à un duel entre Cauchon et Jeanne d'Arc, pouvait s'établir, et tous les vieux com-

plices de Cauchon pouvaient venir, la larme à l'œil, témoigner au nouveau procès des vertus de la Pucelle[1]. Ainsi, sous la Restauration, d'anciens terroristes, ayant lavé soigneusement leurs mains rouges de sang, faisaient retomber la responsabilité de la Terreur sur trois ou quatre morts, et distillaient sur les victimes les pleurs tardifs d'une inutile pitié.

Nous ne prétendons pas dire que Cauchon et quelques complices de sa haine, à moitié servile, à moitié sincère, n'aient pas pesé fortement sur les juges pour obtenir la condamnation. La pression exercée sur eux pendant tout le cours du procès, affirmée par tous les témoins, unanimement confessée par les juges eux-mêmes en 1456, fut constante, violente, et scandaleuse. Nous pensons seulement qu'une telle excuse est honteuse à donner; et qu'enfin, leur condescendance prolongée ne peut être comparée avec l'acte de faiblesse qu'une menace subite et mortelle arrache un jour, quelquefois, à l'honnête homme surpris. Les juges de Jeanne eurent cinq mois pour se ressaisir; et, après tout, le jour où ils la condamnèrent, le poignard n'était pas sur leur gorge. Nous ne nions pas les menaces, les objurgations, les vio-

1. Il y eut cependant quelques exceptions à l'attendrissement général, Nicolas Caval déposa : « Je ne sais qu'une chose, c'est qu'on l'a brûlée. Si c'est justement ou injustement, je m'en rapporte au procès. Je ne sais rien de plus. » Sur ce parti pris de présenter les juges comme trompés, et de tout faire retomber sur le complot tramé entre trois ou quatre, voy. surtout Quicherat, *Procès*, etc. t. II, p. 257.

lences même[1]. Jean de La Fontaine fut maltraité par les Anglais. Jean Lohier crut sa vie en péril et s'enfuit de Rouen[2], Pierre Minier, Isambard de la Pierre furent insultés et menacés, Nicolas de Houppeville fut mis en prison, puis expulsé de la ville; et ce dernier affirme que le Vice-Inquisiteur était très effrayé. Jean de Châtillon, s'étant plaint que le procès était conduit avec partialité, fut invité à n'y pas reparaître. « Tout tremblait devant Cauchon, »

1. Témoignages de Guillaume Manchon, de Nicolas de Houppeville, de Jean Massieu, etc. Mais d'autres témoignages (moins nombreux, il est vrai) disent le contraire. Nicolas Taquel déclare qu'il ne s'est pas aperçu qu'on ait violenté personne; si l'on en croit Thomas Marie, plusieurs furent timides; mais beaucoup plus furent payés. Ils furent payés en effet, et même assez largement. Le Roi d'Angleterre fit tous les frais et ne lésina point. Cauchon, pour cent cinquante-trois jours passés au service du Roi « pour le fait de la Pucelle » reçut sept cent soixante-cinq livres (cinq livres, ou cent sous par jour.) Les docteurs de Paris appelés à Rouen pour le procès furent appointés à vingt sous par jour jusqu'à leur retour à Paris. L'inquisiteur toucha vingt saluts d'or pour son assistance au procès. Une livre de 1431 vaut huit francs quarante et un centimes trois quarts (valeur intrinsèque). Mais la valeur des métaux précieux (même en supposant encore à l'argent une valeur quinze fois et demie moindre que celle de l'or, quoique la valeur réelle soit très inférieure) est tout au plus aujourd'hui le sixième ou le septième de ce qu'elle était en 1431. Donc une livre de 1431 répond à cinquante-cinq francs aujourd'hui. Cauchon était appointé par les Anglais à plus de huit mille francs par mois. Il les valait.

2. Le fait est rapporté par les contemporains. Le P. Denifle le révoque en doute (*Jeanne d'Arc et l'université de Paris*, 1897, in-8°).

dit Jean Massieu, que le terrible évêque de Beauvais menaça, un jour, « de le jeter à la Seine ». Un des juges, Richard de Grouchet, avoue qu'on lui arracha la sentence « par la crainte, les menaces, la terreur ». Mais enfin le poignard, encore une fois, n'était pas sur leur gorge ! Et, après tout, on est juge pour juger, et non pour trembler.

Voilà ce qui a prévenu beaucoup de bons esprits contre le procès de réhabilitation : l'empressement des survivants à faire retomber sur les morts la responsabilité du crime. Déjà les « considérants » de la première « commission » donnée par Charles VII à Rouen, sont curieux. En vérité, le Roi paraît s'éveiller d'un long sommeil ; il a l'air de découvrir en 1450 que Jeanne d'Arc avait été brûlée en 1431.

Comme jà piéçà[1] Jeanne la Pucelle eût été prise et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires, les Anglais, et amenée en cette ville de Rouen; contre laquelle ils eussent fait faire tel quel procès par certaines personnes, à ce commis, et députés par eux ; en faisant le quel procès, ils eussent, et aient fait, et commis, plusieurs fautes et abus, et tellement que moyennant ledit procès, et la grand haine que nos dits ennemis avaient contre elle, la firent mourir iniquement et contre raison, très cruellement; et pour ce que nous voulons savoir la vérité du dit procès, et la manière comment il a été déduit et procédé, etc.

L'intention de Charles VII était d'abord de poursuivre en son nom la réhabilitation de la Pucelle.

1. Il y a longtemps.

Et certes, il lui devait bien cette réparation tardive. Le 14 février 1450, Guillaume Bouillé, docteur de l'Université de Paris, fut chargé d'ouvrir une première enquête, en laquelle furent entendus les trois religieux qui avaient visité Jeanne en sa prison, le matin du supplice, et avaient suivi la condamnée jusqu'au bûcher : Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu et Jean Toutmouillé; avec eux, on entendit le notaire Manchon, l'huissier Massieu; et Jean Beaupère, un des juges qui s'étaient montrés le plus hostiles à l'accusée. Deux années plus tard, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et Jean Bréhal, Inquisiteur de France, furent chargés d'ouvrir une seconde et solennelle instruction, dans laquelle ils ouïrent vingt-deux témoins. Mais à cette époque la Cour se rapprochait de l'Angleterre, et négociait en vue de la paix. On sentit l'inconvénient de procéder au nom du Roi dans une affaire aussi grave; l'amnistie accordée après la reprise de la Normandie ne semblerait-elle pas compromise ? Il parut meilleur de provoquer un appel de la famille de Jeanne d'Arc au Pape, juge légal d'un arrêt rendu en matière de foi par un tribunal ecclésiastique. Sur mémoires[1]

1. L'un de ces mémoires a été publié; il offre un intérêt tout particulier. Il émane d'un personnage peu connu, Théodore de Lellis, auditeur de Rote (mort cardinal en 1465, à l'âge de trente huit ans). C'est une réfutation fortement motivée des douze articles, pris un à un. Sur un point essentiel, l'auteur répond d'avance à des éloges intéressés que Jeanne d'Arc a reçus de quelques-uns de ses historiens dans notre siècle et dont je crois qu'elle se fût énergiquement

présentés au Saint-Siège, et discutés par ses consulteurs, Calixte III (le 11 juin 1455) accueillit la requête et ordonna à l'archevêque de Reims (Jean Jouvenel des Ursins) et aux évêques de Paris et de Coutances (Guillaume Chartier, frère d'Alain Chartier; et Richard Olivier de Longueil, plus tard cardinal et premier président de la Chambre des comptes) de procéder, de concert avec l'Inquisiteur de France, Jean Bréhal, à la revision du procès de Jeanne d'Arc.

La revision fut ouverte à Paris, le 7 novembre 1455; et tout l'hiver fut employé à interroger de nombreux témoins, à Rouen, Paris, Orléans, Domrémy, Vaucouleurs. L'enquête achevée, les résultats qu'elle avait donnés à la défense ou plutôt à la gloire de Jeanne d'Arc, sans qu'aucune voix contraire eût osé s'élever contre elle, furent mis sous les yeux des juges (mai 1456). Au nom de la famille de Jeanne

défendue. Je veux parler de la « soumission à l'Église » que plusieurs la louent d'avoir obstinément refusée, pour ne vouloir relever que de sa conscience libre et affranchie. Cette Jeanne d'Arc, protestante avant Calvin, n'est pas la vraie Jeanne d'Arc. En fait, Jeanne n'est pas insoumise pour en avoir appelé de son juge (ennemi capital) au Pape et au Concile (interrogatoire du 17 mars). On lui répondit : « L'Ordinaire est seul juge en son diocèse. » Selon l'auditeur de Rote, c'était là déroger à l'autorité apostolique ; et il ajoute : « De cette parole, ce sont les juges qui pourraient être repris avec plus de fondement que Jeanne elle-même. » Il y a quelque ridicule à soutenir contre Rome que Jeanne d'Arc n'est pas orthodoxe, quand Rome, qui doit s'y connaître, déclare qu'elle l'a toujours été.

d'Arc, ses défenseurs firent valoir les illégalités sans nombre et les iniquités du premier procès : — le juge, ennemi capital, qui aurait dû se récuser lui-même; — la suppression de l'information préalable, non produite au procès; pourquoi? sinon parce qu'elle était favorable à l'accusée ; — le maintien de Jeanne en prison laïque, avant et après le jugement, alors que, jugée par l'Église, elle devait être gardée par l'Église; — le défaut d'avocat, quoique la règle de l'Inquisition fût de donner au moins un curateur à un accusé mineur; — la perfidie des interrogatoires, l'embarras et l'obscurité des questions; les conseils glissés dans l'ombre à Jeanne par de faux amis apostés pour la perdre; — les corrections apportées aux douze articles par les assesseurs, non transcrites par Cauchon; ces articles mêmes non présentés à l'accusée; et envoyés toutefois à l'Université de Paris, dont l'avis est frappé de nullité par ce seul fait qu'elle n'a pas connu les pièces du procès, mais seulement ce résumé mensonger; — le refus d'accepter l'appel au Pape fait par l'accusée; en même temps qu'on prétend qu'elle ne veut pas se soumettre à l'Église; — la substitution, dans les pièces du procès, d'une longue formule d'abjuration que Jeanne n'a pu connaître, à la formule en six lignes qui lui fut seule présentée; — l'incohérence et la précipitation du second procès qui la déclare relapse pour avoir repris l'habit d'homme, sans que les circonstances où elle fut peut-être forcée de le reprendre aient été éclaircies; — enfin les preuves

éclatantes qui sont partout, dans ce procès, de la haine de ses ennemis : à tel point qu'aussitôt après que l'Église l'eût abandonnée au bras séculier, l'accusée fut mise au bûcher sans que le juge civil l'eût condamnée.

Toutes ces iniquités du procès ayant été relevées, sans qu'aucune voix s'élevât pour défendre les premiers juges, un résumé complet de l'affaire fut établi par l'Inquisiteur Jean Bréhal, sous forme de traité, à l'effet d'énumérer les motifs de cassation du procès ; de démontrer l'innocence de la condamnée ; et de rétablir la vraie doctrine de l'Église sur les points délicats qu'avait touchés la condamnation (surtout quant aux visions et quant à la soumission à l'Église).

Enfin, le 7 juillet 1456, en la grand'salle de l'Archevêché de Rouen, dans la même ville et non loin du lieu qui avaient vu le supplice infâme, fut rendu l'arrêt solennel qui cassait, annulait, effaçait et abolissait entièrement la sentence rendue contre Jeanne d'Arc et réhabilitait sa mémoire.

L'Église universelle, par la voix d'un tribunal d'appel que son chef suprême, le Pape, avait constitué, détruisait l'œuvre injuste, fausse et inique d'un tribunal ecclésiastique particulier. Jeanne avait été condamnée par un évêque, et par des théologiens dont le droit légal qu'ils avaient de la juger est discutable ; dont l'iniquité, dans le procès qu'ils lui firent, et dans la double sentence, qui le termina, est patente. Elle a été relevée de cette sentence

infamante par arrêt d'un tribunal supérieur, entièrement désintéressé. Le Roi, le Pape lui-même n'avaient rien à gagner à cet acte de justice et de réparation. Le Roi rappelait à tous qu'il avait été longtemps ingrat, au moins oublieux. Le Pape, en cassant si tardivement l'injuste arrêt d'une cour d'Église, avouait qu'il avait été longtemps déçu par les faux rapports que l'Université de Paris lui avait présentés. Il faut louer d'autant plus l'un et l'autre de n'avoir songé qu'à la justice en réhabilitant Jeanne d'Arc.

*
* *

La sainteté n'est le privilège d'aucun âge, d'aucun sexe, d'aucune profession ni d'aucune manière de vivre. Il y eut parmi les saints des rois et des mendiants, des moines et des guerriers, des savants et des ignorants ; les uns ont prié au désert, les autres ont agi dans le tumulte du monde ; les uns se sont cachés dans le cloître ; et d'autres ont attiré les regards des hommes par des actions illustres. A qui s'en tient aux dehors des choses, les saints ne diffèrent pas moins entre eux que le reste des hommes ; et les yeux profanes sont surpris qu'un culte commun rassemble ceux que tout paraît distinguer.

Quel est donc le trait commun à tous, et qui les fait saints, sans les faire semblables? Quel est le caractère nécessaire, essentiel et pour ainsi dire in-

défectible de la sainteté? N'est-ce pas le désir ardent et constamment suivi d'accomplir en soi-même la volonté divine? Celui-là est saint qui cherche de bonne foi, de toute son âme, et de toutes ses forces, quelle est la volonté de Dieu sur lui; et qui, l'ayant connue, n'a plus qu'un désir et qu'une pensée : c'est de la faire, en bravant tout, jusqu'à la mort.

C'est par cette absolue soumission à la volonté divine que Jeanne d'Arc est sainte. Son admirable patriotisme est d'une espèce très particulière et très rare; c'est en Dieu qu'elle aime la France. Le patriotisme n'est pas nécessairement fondé sur la religion. D'autres temps ont vu des femmes généreuses, ou d'héroïques enfants, sans qu'ils fussent animés d'aucun sentiment religieux, donner leur vie pour arrêter l'envahisseur étranger; ceux-là furent des patriotes, sans être des saints. Ils sont très dignes d'admiration, ne fût-ce que pour avoir su braver la mort; mais leur héroïsme n'est pas de la sainteté. La sainteté émane de Dieu seul.

C'est en Dieu que Jeanne aima la France; comme tant d'autres saints ont aimé le pauvre en Dieu. Et même son amour passionné de la France ressemble à cette charité pour le pauvre, dont tant de saints furent consumés. La France de 1429 n'est-elle pas pauvre entre les pauvres[1]; et la « grande pitié »

1. C'est ainsi que la dépeignait Martin Le Franc dans ces beaux vers du *Champion des Dames* :

Il m'est avis que je la voie,
Elle, jadis reine puissante,

qui est au royaume, Jeanne la voit des mêmes yeux navrés qu'elle voit passer sur les routes les vagabonds nus et affamés. Son patriotisme, fait d'abord de charité, n'est ni orgueilleux, ni agressif; il ne demande pour la France ni domination, ni conquêtes; il ignore ces noms trompeurs de gloire et de prouesse; il est satisfait si la France est un jour paisible, heureuse et libre; rendue à elle-même et à son Roi; et à Dieu de qui le Roi la tient. Il ne menace personne; il souffre aux étrangers, chez eux, les mêmes droits qu'il réclame en France, pour nous; mais que ces droits nous soient rendus! Dieu le veut; et notre juste cause est la sienne; et tant que l'ennemi tiendra notre sol, qui est à nous, et nous imposera son roi, au mépris du nôtre, Jeanne d'Arc, en combattant pour la France, croira combattre pour Dieu. Et qu'on ne lui dise pas hypocritement : « Dieu n'aime donc pas les Anglais? » Dieu aime les Anglais chez eux; il ne les aime pas dans ce pays qu'ils ont pris sans droit. Ce n'est pas les Anglais que Dieu hait, c'est l'injustice.

Et parce que Dieu est la justice même, Jeanne combat pour Dieu, pour le droit, pour la France,

Errant sans sentier ni sans voie,
En habit de pauvre servante!
Toute couverte de ruine,
Noire de coups et de battures,
Criant le meurtre et la famine,
Jetée aux pires aventures.

C'est cette France vagabonde et nue, mourante et désespérée, que Jeanne d'Arc aima, consola, releva et sauva.

sans les distinguer, en identifiant ces trois causes. Ceux-là ont bien mal connu son histoire qui l'ont représentée comme une vierge guerrière, une amazone épique. Jeanne n'aima jamais la guerre; elle la fit pour obéir à Dieu à qui il avait plu de la choisir et de l'envoyer. Elle la fit avec enthousiasme, sentant le souffle de Dieu passer sur elle, et cédant à la joie de s'y abandonner; mais elle la fit sans plaisir. Peut-on soutenir que celle qui se rua dans vingt batailles, sans jamais frapper un seul coup, avait l'âme vraiment belliqueuse? Douce, humaine, facile aux larmes, et compatissante aux vaincus comme à tous les malheureux; elle guerroie comme eût guerroyé l'ange qui la visitait et l'encourageait aux combats; terrible et sereine, comme Michel, l'épée de Dieu est dans sa main, l'épée de la justice et du droit; mais la paix est dans son cœur, et nous n'y voyons aucune trace de cette fureur guerrière des vrais soldats; belle en sa fougue, mais toutefois farouche en son fond primitif, et même barbare.

Ainsi elle mérite à jamais d'incarner en elle ce qu'il y a de plus irréprochable et de plus pur dans le patriotisme; ce qu'il y a de plus soumis à Dieu, de plus docile à son appel, dans la sainteté. Cette double gloire décore à jamais son front : elle a aimé son pays jusqu'à la mort; et elle a donné à cet amour d'une chose transitoire le caractère sacré d'un amour impérissable et divin, en unissant Dieu et la France, indissolublement, dans le même dévouement, le même sacrifice et le même martyre.

APPENDICE

DÉCRET CONCERNANT LA CAUSE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU JEANNE D'ARC.

Le 8 mai 1869, à l'occasion de la fête annuelle célébrée à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et avec lui douze autres évêques adressaient au Saint-Père une supplique à l'effet d'obtenir la canonisation de Jeanne d'Arc. Pie IX répondit en invitant l'Ordinaire à commencer une première enquête.

Elle fut faite à Orléans; commencée en 1874; achevée en 1888. Les conclusions de l'enquête furent proposées à Rome, le 27 janvier 1894, devant la Congrégation des Rites. Le vote fut favorable à l'introduction de la cause. Le même jour, S. S. le Pape Léon XIII ajouta sa signature aux conclusions de la Congrégation ; et le décret suivant fut publié :

Décret concernant la cause orléanaise de la Béatification et Canonisation de la Vénérable servante

de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, dite la Pucelle d'Orléans.

SUR LE DOUTE :

La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, doit-elle être signée?

Dieu qui, comme dit l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est*, de même que jadis, il avait choisi, dans ses desseins, Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du xve siècle Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de sa patrie presque ruinées par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais, et en même temps pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion affligée.

Elle naquit en Lorraine[1] le 6 février 1412, de parents qui étaient d'une condition médiocre, mais remarquables par leur piété traditionnelle. Dès le premier âge, formée aux bonnes mœurs, elle se distingua par toutes les vertus chrétiennes, principalement par l'angélique chasteté de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la simplicité et l'innocence de son cœur*, elle aidait de ses mains aux travaux champêtres de ses parents ; à la maison *ses doigts prenaient le fuseau* ; aux champs elle accompagnait son père, et quelquefois menait volontiers la charrue. Cependant la pieuse enfant croissait tous les jours en célestes faveurs.

1. Voy. ci-dessus, page 3, note 3

Quand elle eut atteint sa dix-septième année, elle connut par une vision d'en haut qu'elle devait aller trouver Charles, Dauphin de France, afin de lui révéler un secret qu'elle avait reçu de Dieu. La bonne et simple fille, appuyée sur la seule obéissance, et enflammée d'une admirable charité, *mit* aussitôt *la main aux grandes entreprises*; ayant quitté pays et parents et traversé les innombrables dangers dont la route était semée, elle parut devant le Roi dans la ville de Chinon; et, remplie d'une âme franche et virile, elle lui découvrit, et à lui seul, ce qu'elle avait appris du ciel. Elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour délivrer Orléans assiégé; puis conduire le prince à Reims, où Jésus-Christ étant proclamé suprême Roi de France, Charles recevrait en son lieu et place le sacre et les insignes de la royauté. Le roi s'émerveilla en entendant ces choses; mais pour agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire si importante, il envoya Jeanne à Poitiers pour l'y faire examiner par une commission d'hommes très illustres qu'il y avait réunis. On y remarquait l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, les évêques de Poitiers et de Maguelone, d'illustres docteurs tant du clergé séculier que du clergé régulier, qui tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle avec une éclatante attestation où ils rendaient témoignage au Roi de sa foi, de sa piété, de sa virginité, de sa simplicité, et reconnaissaient sa mission divine.

Alors on vit, à l'admiration de tous, cette jeune

fille qui ne savait l'usage ni du bouclier ni du casque, monter à cheval, brandir d'une main l'épée, porter dans l'autre un étendard, où était figurée l'image du Rédempteur; se jeter à travers les fatigues et les dangers de la guerre et s'élancer intrépide au milieu des ennemis. On a peine à croire à tout ce qu'elle mit d'audace dans l'action, de patience à supporter les insultes et les railleries de ses ennemis; à tout ce qu'elle offrit à Dieu de larmes, de jeûnes et de prières pour obtenir la délivrance d'Orléans; puis, après d'autres triomphes des armes françaises, quand elle eut rétabli et assuré le droit du royaume, pour écarter de l'avenir avec l'aide de Dieu tous les dangers qui menaçaient la paix et la prospérité publiques ou pouvaient ébranler la religion des aïeux.

On voyait Jeanne, toujours accompagnée de son confesseur, prendre tous les moyens pour écarter de l'armée tout ce qui pouvait corrompre les mœurs et exciter au mal; et recourir à de saints prêtres pour favoriser la piété des soldats. Mais le plus puissant moyen, c'était l'exemple donné par la Pucelle, qui montrait quelque chose d'angélique dans l'exercice de toutes les vertus et principalement dans la charité dont elle était enflammée envers Dieu et envers le prochain. Cette charité fut si grande envers les ennemis mêmes, que non seulement Jeanne ne blessa jamais personne ou de l'épée ou de la lance, mais même on la vit, avec admiration, relever les ennemis blessés qu'elle

voyait étendus à terre, les secourir et les soigner.

Enfin, en se portant de toutes parts comme un capitaine actif, elle délivra du siège la cité d'Orléans et rendit la paix aux habitants effrayés; il faut, en outre, attribuer à Jeanne le retour à l'obéissance du Roi de toute la contrée qu'arrose la Loire, du territoire de Troyes et de la cité de Reims, où le Dauphin Charles fut enfin sacré solennellement.

Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toutes sortes de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens mêmes, elle tombe aux mains très cruelles d'ennemis qui la vendent à prix d'or; chargée de chaînes, et tourmentée dans sa prison jour et nuit de mille manières, elle est enfin, par un crime suprême, comme infectée d'hérésie, et relapse, en vertu de l'inique sentence de juges, qui pactisaient avec le concile schismatique de Bâle, consumée par le feu[1].

Fortifiée par la sainte Eucharistie, elle tint, au milieu des flammes, ses yeux attachés sur la croix et répétant sans cesse le nom de Jésus, elle conquit la mort précieuse des justes; cette mort, signalée par des prodiges célestes, d'après la renommée, excita à tel point l'admiration des assistants, que ses ennemis en furent épouvantés.

Plusieurs s'en retournèrent de cet horrible spec-

1. Voyez ci-dessus page 146, note 1. Texte : *Qui schismatico Basileæ concilio studebant.*

tacle en se frappant la poitrine ; le bourreau lui-même déclara publiquement l'innocence de la Pucelle qu'il avait fait périr. Les hommes rentrèrent en eux-mêmes, et sur le lieu du supplice on commença de vénérer la sainteté de Jeanne. Et c'est pour empêcher que le peuple ne voulût garder ses reliques, que ses cendres, et son cœur, resté intact au milieu des flammes et d'où le sang coulait encore, furent ensemble jetés par les ennemis dans la rivière.

Charles VII étant rentré en possession de son royaume, et les affaires publiques étant rétablies en France, le Pape Calixte III, sur la requête de la mère et des frères de Jeanne elle-même, institua des juges apostoliques pour la revision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu ; ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent une sentence, le 7 juillet 1456, par laquelle le premier jugement était cassé, et l'innocence de la Pucelle déclarée.

La renommée de sa sainteté s'étant affirmée sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé enfin qu'à notre époque, l'enquête ordinaire, sur cette renommée de sainteté et de vertus, a été faite dans la Curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête régulièrement accomplie ayant été transmise à la Sacrée Congrégation des Rites, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la Commission d'introduction de la

cause de la servante de Dieu fût posé, comme il vient de l'être dans la réunion ordinaire de la même Sacrée Congrégation.

En conséquence, sur les instances du Révérendissime évêque d'Orléans, et du Révérendissime P. Arthur Captier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Église Romaine et d'évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers, et très éloignés, lettres auxquelles un grand nombre de membres considérables du clergé et pour ainsi dire le monde catholique tout entier ont adhéré, dans la séance ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion, par l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano, et Rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La commission d'introduction de la cause, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, doit-elle être signée ?*

Et la même Sacrée Congrégation, toutes choses étant mûrement pesées, et après avoir entendu le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte Foi, a jugé devoir répondre : *La Commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.* Le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à N. T. S. P. le Pape Léon XIII, par moi soussigné, cardinal préfet de la même Sacrée Congrégation,

Sa Sainteté, ratifiant le rescrit de la Sacrée Congrégation, a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la Vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, le même jour du même mois de la même année.

CAJETAN, cardinal ALOISI-MASELLA.
préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

VINCENT NUSSI,
secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

Paris. — Imp. DEVALOIS, avenue du Maine, 144.

